
3 1761 07152093 6

LA ROUMANIE NOUVELLE

MARCEL GILLARD
Agrégé de l'Université.

LA ROUMANIE NOUVELLE

La société roumaine et les minorités ethniques.
La crise économique.
L'évolution politique.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1922

PRÉFACE

Jusqu'en 1914, les trois syllabes du mot Roumanie sonnaient assez confusément aux oreilles françaises. Notre curiosité, qui effleurait à peine nos plus proches voisins, ne s'égarait pas vers les confins de l'Europe orientale et balkanique.

Aussi, les espérances suscitées en 1916 par l'entrée en guerre à nos côtés de ce petit pays de 7 millions d'habitants furent-elles aussi absurdes que l'avaient été jadis notre indifférence et notre ignorance à son égard.

Aujourd'hui, la Roumanie a poussé ses frontières jusqu'au Dniester et jusqu'aux plaines de la Theiss ; elle aura demain une population de 20 millions d'âmes ; elle aspire déjà à n'être plus le satellite d'une constel-

lation de grandes puissances, mais à jouer, dans l'Europe centrale, un rôle décisif au sein d'une nouvelle Fédération d'États moyens.

Pouvons-nous ne pas la connaître désormais ?

Des écrivains roumains aussi distingués que complaisants ne l'ont pas pensé : par d'excellents travaux publiés à Paris même, MM. Nicolas Iorga, T. Jonesco, Comnène, Djuvara et Basilesco nous ont apporté une documentation précieuse.

Toutefois, leurs livres ne traitant pas de l'époque postérieure à la guerre, en s'inspirant de préoccupations de propagande, nous avons cru qu'il y avait encore place pour un ouvrage strictement objectif sur la Roumanie nouvelle, considérée depuis la conclusion de la paix au triple point de vue social, économique et politique.

***

Telle étant la raison d'être du présent essai, nous n'avons à jalonner ici que très rapidement les grandes routes de l'histoire roumaine.

Le peuple roumain représente les vestiges de l'expansion orientale de la Rome antique entre les Carpathes de Galicie, la Theiss, le Danube, la mer Noire et le Dniester. Son passé est assez obscur du IIe au XIIIe siècle : pendant cette longue période tourmentée, les Thraco-Roumains ont dû subir les invasions successives des Goths, des Huns, des Avares, des Slaves, des Hongrois et des Tartares. Ce n'est qu'au XIVe siècle que l'histoire mentionne l'existence de formations politiques roumaines : la principauté de Valachie s'étend alors entre les Alpes de Transylvanie et le Bas-Danube, et la principauté de Moldavie englobe tout le pays situé entre les Carpathes et le Dniester. Quant à la Transylvanie, région comprise entre l'angle des Carpathes et la Theiss, elle est rattachée depuis le XIIe siècle à la couronne apostolique de Hongrie ; conquise par les Turcs en 1526, elle devait devenir en 1699 l'apanage héréditaire de la maison d'Autriche et être incorporée en 1867 au royaume de Hongrie.

Après avoir résisté tant bien que mal aux assauts des Polonais et des Hongrois, les principautés de Valachie et de Moldavie succombèrent au XVe siècle sous l'élan con-

quérant des Turcs ; elles restèrent ensuite les vassales du sultan jusqu'au XIXe siècle, tout en conservant leurs anciennes coutumes et leur physionomie ethnique.

Le XVIIIe siècle a été la plus sombre époque de l'histoire des pays roumains : pour augmenter ses ressources financières, la Turquie s'immisce profondément dans leur vie intérieure ; elle installe sur les trônes de Bucarest et de Iassy des aventuriers originaires du Phanar de Constantinople ; une tradition de vénalité et de corruption s'établit au nord du Danube.

D'autre part, l'Autriche et la Russie, qui aspirent au partage de l'Empire ottoman en décadence, portent leurs regards sur les principautés : en 1775, l'Autriche se fait céder par la Turquie la Moldavie septentrionale ou Bucovine ; en 1812, la Russie s'empare de la Moldavie orientale ou Bessarabie.

Au XIXe siècle, le sentiment national roumain s'éveille et bénéficie du puissant courant d'émancipation intellectuelle et politique déclanché par la Révolution française ; les élites moldaves et valaques cherchent à se dégager de l'emprise russe et de la tutelle ottomane.

Après la guerre de Crimée, la conférence de Paris oblige en 1856 la Russie à rétrocéder à la Moldavie les trois districts méridionaux de la Bessarabie: les principautés, auxquelles le protectorat russe venait d'imposer la législation rétrograde des « Règlements organiques », passent sous la protection collective des grandes puissances.

En 1859, les divans de Bucarest et de Iassy ayant élu le même prince, le colonel Alexandre Couza, l'union des deux principautés est réalisée en fait.

Après avoir doté son pays d'une législation moderne, aboli le servage et ouvert aux serfs-paysans l'accès de la propriété libre par la loi rurale de 1864, le prince Couza abdique en 1866, victime de la turbulence des partis. La même année, le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen lui succède sur le trône.

Allié de la Russie contre les Turcs en 1877, le prince Charles triomphe à Plevna à la tête d'une armée russo-roumaine. En 1878, le Congrès de Berlin donne à la Roumanie la Dobrodgea septentrionale et l'affranchit de la suzeraineté de la Porte ; par contre, il laisse la Russie récupérer le sud de la Bessarabie : le grand empire slave paie ainsi, par

une brutale spoliation, la nation roumaine du concours efficace qu'elle lui a fourni contre les Turcs.

En 1881, la Roumanie est transformée en royaume. Deux ans après, le roi Charles, avec l'assentiment de tous les hommes d'État roumains, que domine désormais la crainte du danger russe, adhère à la triple alliance germano-austro-italienne.

Lorsque éclata la guerre européenne, les Roumains se divisèrent en deux camps : l'un, le moins nombreux, croyait, comme le roi Charles,à l'invincibilité des Empires centraux et songeait à profiter de la défaite russe pour annexer la Bessarabie, l'autre, au contraire, avait foi en la victoire des démocraties d'Occident et désirait avant tout arracher la Transylvanie aux Habsbourg.

A la mort du roi Charles, en octobre 1914, son neveu, le prince Ferdinand de Hohenzollern, monta sur le trône : la Roumanie entrait dans une des périodes les plus tumultueuses de sa vie morale et politique.

Les partisans de l'Entente l'ayant finalement emporté, le cabinet Bratiano obtint des Alliés, en août 1916, la reconnaissance intégrale des droits de la Roumanie sur les

territoires roumains possédés par l'Autriche-Hongrie, et déclara la guerre à la double monarchie.

Il est à peine besoin de rappeler les événements qui suivirent : défaites roumaines de l'automne 1916, campagne de Moldavie en 1917, trahison russe, signature en mai 1918 de la paix avec les Centraux par le ministère Marghiloman, enfin, en octobre 1918, victoire des Alliés en Orient et rentrée en action de l'armée roumaine.

La Russie et l'Autriche s'étant effondrées tour à tour, rien ne s'opposait plus à l'union en une seule nation libre de tous les Roumains. Par les traités signés en 1919 et 1920, la Roumanie s'agrandit d'une partie du Banat, de la Crishane et du Maramouresh et de la totalité de la Transylvanie, de la Bucovine et de la Bessarabie.

LA ROUMANIE NOUVELLE

LIVRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ ROUMAINE ET LES MINORITÉS ETHNIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DE LA ROUMANIE NOUVELLE

Les traités de paix ont plus que doublé l'étendue du territoire de la Roumanie et le chiffre de sa population. A la fin de 1914, le royaume comptait 7.700.000 habitants répartis sur 137.000 kilomètres carrés ; il englobe aujourd'hui dans ses frontières agrandies environ 17 millions d'habitants et 290.000 kilomètres carrés. La densité est

restée sensiblement la même : 56 habitants par kilomètre carré.

La Roumanie était avant la guerre un des pays d'Europe les plus favorisés quant au coefficient de la natalité. De 1904 à 1913, la moyenne annuelle des naissances a été de 40,8 p. 1.000 habitants ; elle était alors en Russie de 45, en Bulgarie de 41, en Allemagne de 29,5, en France de 19,5 p. 1.000.

Par contre, sous le rapport de la mortalité, la Roumanie est, avec la Russie et les États danubiens, parmi les pays les plus éprouvés. Il y meurt beaucoup d'enfants en bas âge, à cause de l'insuffisance de l'hygiène et des soins médicaux dans les campagnes : c'est ainsi qu'en 1915, le nombre des enfants décédés au-dessous de 5 ans représentait la moitié du nombre total des décès.

Malgré les pertes considérables résultant de la mortalité infantile, l'accroissement de la population roumaine a été rapide depuis le milieu du XIXe siècle. La Moldavie et la Valachie qui n'avaient que 3.300.000 habitants en 1852, en comptaient 7.200.000 en 1912.

Jusqu'en 1916, la Roumanie était, après la Bulgarie, le pays européen où la population

augmentait le plus vite. Mais la guerre lui a coûté de lourds sacrifices de vies humaines et a momentanément enrayé son développement normal. Pendant les hostilités, l'ancien royaume a perdu, par le feu et par les épidémies, près de 800.000 habitants, civils et militaires ; le pillage de ses ressources agricoles par les armées des Puissances centrales a déterminé une crise prolongée du ravitaillement, et la sous-alimentation des masses a ralenti la natalité. Tandis qu'en 1915, le nombre des naissances dépassait de 125.000 unités celui des décès, l'excédent des décès sur les naissances au cours de la première année de la paix s'est chiffré par une perte de 194.000 âmes.



Dans la Roumanie de 1914, les étrangers de toutes nationalités, y compris les Juifs, formaient environ le dixième de la population totale.

L'annexion des nouvelles provinces a considérablement augmenté la proportion de l'élément étranger. On peut estimer à 4 millions environ le nombre des Israélites et des

allogènes qui sont aujourd'hui des ressortissants de l'État roumain ; ils constituent approximativement le quart de la population.

De l'examen d'une carte ethnographique, il ressort que ces minorités forment plusieurs groupes compacts dans la masse de la population principale : on aperçoit, au centre même du nouveau royaume, vers le sud et le sud-est de la Transylvanie, un territoire magyar contigu à d'importantes colonies germaniques ; on discerne dans le Banat des îlots serbes et allemands, dans la Crishane des enclaves hongroises, dans la Bukovine du nord des éléments ruthènes, en Bessarabie des agglomérations ukraniennes, bulgares et allemandes ; on voit enfin en Dobrodgea des zones bulgares et turco-tatares. Quant aux Israélites, ils vivent disséminés dans toutes les villes du royaume.

CHAPITRE II

LA CLASSE RURALE ET LA CLASSE OUVRIÈRE

Le peuple roumain est dans son ensemble un peuple d'agriculteurs. Les ruraux forment les quatre cinquièmes de la population de l'ancien royaume et de la Bessarabie. En Transylvanie, c'est-à-dire dans la région la plus industrielle, ils représentent 72 p. 100 du total des habitants. Ces chiffres feront mieux comprendre l'importance de l'élément rural en Roumanie, si nous rappelons que la proportion de la population agricole est de : 12,5 p. 100 en Angleterre, de 37,5 p. 100 en Allemagne, de 44,5 p. 100 en France, et de 60 p. 100 en Italie.

Pour ce qui est de l'importance relative du prolétariat ouvrier, la Roumanie ressemble

beaucoup plus aux pays balkaniques et à la Russie qu'aux pays de l'Europe centrale et occidentale. Il semble que le nombre des individus vivant des salaires de la grande et de la petite industrie ne soit au maximum que de 500.000 dans le nouveau royaume, ce qui représente 3 p. 100 de la population totale. La plus grande agglomération industrielle, celle de Reshitsa, dans le Banat, ne groupe que 16.000 ouvriers.

I. — Les paysans du territoire de l'ancien royaume.

A la veille de l'intervention de la Roumanie dans la guerre européenne, la classe rurale, dans son ensemble, végétait dans une situation économique des plus précaires.

Elle se composait en 1915 de 1.200.000 familles paysannes ; 15 p. 100 seulement de ces familles possédaient une étendue de terrain variant entre 5 et 10 hectares ; 62 p. 100 possédaient une surface inférieure à 5 hectares ; 23 p. 100 ne possédaient rien du tout. Or, en Roumanie, pays très fertile mais de culture extensive, le lot de 5 hectares peut

être considéré comme le minimum nécessaire à la subsistance d'un foyer rural.

Les paysans de la catégorie la plus favorisée vivaient sur un budget annuel de 1.000 à 1.500 lei (1) ; rares étaient ceux qui, parmi eux, pouvaient réaliser en 12 mois une économie de 200 à 400 lei, en limitant leurs débours à l'indispensable ; les paysans de la deuxième catégorie disposaient de 350 à 600 lei ; quant aux prolétaires agricoles, ils gagnaient de 300 à 500 lei par an.

S'il faut en croire le docteur Dinesco (2), parfait connaisseur des questions rurales en Roumanie, sur les 6 millions d'habitants de la campagne, 3 millions au moins, avant la guerre, étaient condamnés à la faim chronique.

L'alimentation paysanne, presque uniquement végétarienne, se composait surtout d'une bouillie de maïs, la « mamaliga ». Seuls, les paysans aisés consommaient un peu de viande à l'époque des fêtes ; les autres, c'est-à-dire la grande majorité, ignoraient la nourriture carnée, et même les légumes, qu'on ne

(1) Au pair, le leu est l'équivalent du franc.

(2) Dr. I. M. Dinesco, *fii Neamului de la 1859 la 1915 ; Iassy, 1920.*

cultivait guère d'ailleurs qu'aux environs des villes.

Tout l'effort économique du paysan roumain tendait à l'acquisition du kilogramme quotidien de « mamaliga » qui l'empêchait de mourir de faim. Son logement, pauvre masure basse en torchis, était étroit et insalubre, son habillement plus que rudimentaire ; hiver comme été, il portait un lourd bonnet de fourrure et marchait nu-pieds ou avec des sandales d'étoffe.

Le paupérisme des masses paysannes pouvait, à la longue, devenir une menace pour l'équilibre social ; les émeutes de 1907, qui suivirent de près l'explosion de la Révolution russe, furent un avertissement. Des deux partis qui dominaient la vie politique roumaine, parti conservateur et parti libéral, ce fut celui-ci qui osa le premier préconiser, dès 1913, le seul remède efficace : l'expropriation au profit des paysans et contre indemnité d'une partie des grands domaines.

Empêchée par les événements de 1914, la réforme fut votée en son principe, au mois de juin 1917, par le Parlement réfugié à Iassy et au sein duquel conservateurs et libéraux s'étaient mis d'accord. Le 28 dé-

cembre 1918, un décret en régla l'application provisoire ; enfin, le texte adopté en juillet 1921 par la Chambre et le Sénat l'introduisit définitivement dans la législation.

Dans le but d'augmenter l'étendue de la propriété rurale paysanne par la vente des terres aux cultivateurs, la loi déclare expropriés : les terrains cultivables du domaine de la Couronne et de toutes les personnes morales, les propriétés des étrangers et des absentéistes en entier, et enfin une étendue de 2 millions d'hectares de terrains cultivables des grandes propriétés particulières.

Il n'est effectué de prélèvement sur ces dernières qu'autant qu'elles dépassent 100 hectares de terrains cultivables, minimum proclamé intangible. L'expropriation a lieu sur la base d'une échelle progressive ; les grandes propriétés sont réduites à un maximum de 200 hectares de terrains cultivables dans les régions très peuplées des collines, et de 500 hectares dans les plaines, où la population est moins dense.

La petite propriété paysanne de 5 hectares apparaissant comme une norme satisfaisante, seuls les chefs de famille rurale possédant

moins de 5 hectares sont appelés, jusqu'à concurrence de ce chiffre, à acheter des terres expropriées. Exceptionnellement, dans certaines contrées fertiles et surpeuplées, le lot familial peut être ramené à 3 hectares.

Le principal élément d'appréciation du prix des terres expropriées est le taux régional d'affermage de 1916. Le décret de décembre 1918 spécifiait que ce prix, fixé par hectare, ne pourrait dépasser le taux régional d'affermage multiplié par vingt. Mais, en raison de la dévalorisation du papier monnaie, la loi de juillet 1921 a porté le prix maximum de l'hectare à 40 fois le taux d'affermage de 1916.

Le propriétaire est payé en titres de rentes 5 p. 100 amortissables.

Le paysan acquitte en numéraire, avec des facilités et des délais, la moitié seulement du prix de la terre qu'il acquiert ; le reste est à la charge de l'État.

Le gouvernement, désireux de calmer les impatiences de la classe rurale, particulièrement nerveuse au lendemain de la guerre, s'est empressé de lui donner des satisfactions concrètes sans attendre l'achèvement de l'appareil législatif. Dès l'été de 1919,

2.300.000 hectares de la grande propriété, des biens de l'État, de la Couronne et des personnes morales furent confiés à des associations villageoises de culture. Les opérations de parcellement ont été inévitablement plus lentes ; elles n'ont commencé qu'en septembre 1920. En juillet 1921, le tiers de l'étendue totale expropriable avait été effectivement partagé en lots individuels.

Lorsque, dans un avenir prochain, la réforme agraire aura produit son plein effet, la petite propriété paysanne du territoire de l'ancien royaume s'étendra sur près de 6 millions d'hectares de terrains cultivables ; 95 p. 100 au moins des familles rurales seront en mesure de se suffire sur des lots de 5 à 10 hectares, et jouiront ainsi d'une indépendance économique qui était, avant la guerre, le privilège de 15 p. 100 d'entre elles.

A la lumière de ces chiffres apparaît la vraie signification de cette réforme ; elle est l'événement le plus important de la vie sociale de la Roumanie nouvelle. Au lieu de reposer sur la base incertaine d'une masse famélique, aigrie, accessible à toutes les suggestions de la misère et de la haine, l'État roumain s'appuiera dorénavant sur

une foule de petits propriétaires terriens, maîtres de leurs bras, de leur énergie, de leurs biens. Dès aujourd'hui, on peut prévoir une extinction presque complète de ce prolétariat agricole dont l'existence viciait l'atmosphère sociale du pays.

***

Par sa façon de se vêtir, ses mœurs, ses habitudes, sa religion, le paysan de l'ancien royaume, moldave ou valaque, se présente comme un type de l'Europe orientale, de ce monde qui commence sur les pentes de l'est et du sud des Carpathes.

Il n'est pas de paysan plus attaché que lui à des traditions et à des coutumes immuables. De ses lointains ancêtres thraces et slaves, il a hérité de fêtes populaires, de rites païens et d'une superstition tenace ; sa manière de construire sa maison et de cultiver son champ s'inspire de pratiques millénaires. L'apport des Romains, goût de la propriété individuelle, sens latin de l'ordre, et, plus tard, l'influence du christianisme ont recouvert l'ancien fond moral sans le détruire ; aujourd'hui encore, dans l'âme du paysan

roumain, le paganisme et l'orthodoxie s'associent en un curieux amalgame.

Il y a eu de tout temps, en Roumanie, un art domestique dont les créations, balustrades sculptées des maisons, ustensiles, poteries, habits, révèlent le bon goût instinctif, la finesse, la distinction innée du peuple.

Dans la demeure rustique, on tissait les étoffes, on fabriquait de gracieux vêtements remarquables par la sobriété des dessins et l'harmonie des couleurs ; de délicats chefs-d'œuvre sortaient des mains habiles et patientes de la paysanne roumaine.

Les mélodies des chants villageois, les cantilènes, les danses, la mélancolique hora, expriment admirablement le besoin de mesure, la dignité inhérents à l'âme populaire, et aussi l'incurable tristesse dont l'ont chargée les souffrances d'un long passé d'oppression.

Le paysan roumain est resté semblable par ses habitudes de travail au pâtre et à l'agriculteur des âges les plus reculés. Il n'a pas le sens de la valeur du temps ; sa vie se déroule selon un rythme capricieux et irrégulier ; il compte beaucoup plus sur la fertilité de la terre et la clémence du ciel que

sur son effort personnel. Les rigueurs d'un climat extrême lui ordonnent de resserrer son effort dans un temps limité ; aux périodes d'inaction forcée s'ajoutent les nombreux jours des fêtes orthodoxes. Au demeurant, les paysans roumains travaillent à peine 150 jours par an. Leur labeur s'effectue sans règle, par saccades, et généralement au dernier moment ; on voit alors ces gens, aux gestes ordinairement lents et à l'allure nonchalante, s'acquitter en quelques heures, avec une sorte de furie, d'une besogne qui demanderait plusieurs jours à un ouvrier méthodique et discipliné.

En Roumanie même, on a parfois dépeint le paysan comme un être foncièrement rebelle à tout travail suivi, incapable de s'adapter aux exigences économiques de la vie moderne, dénué d'esprit de prévoyance et d'économie, et, par conséquent, aussi différent que possible du paysan d'Occident, actif, âpre au gain, avare de ses deniers.

Mais il importe d'observer que ce jugement rigoureux a été surtout formulé par des détracteurs intéressés de la classe rurale et notamment par les adversaires de la réforme agraire.

En réalité, le défaut le plus grave du paysan roumain, c'est l'atonie de sa volonté. Ni les nécessités économiques d'un pays fertile et de culture commode, ni les conditions sociales qui ont fait si longtemps du paysan une bête de somme à la discrétion du boyard, ni les enseignements d'une religion qui lui dictait une résignation fataliste, ne pouvaient tendre et fortifier en lui les ressorts de l'énergie. Des contingences atmosphériques il attendait la moisson abondante, de la complaisance de ses maîtres le maïs alimentaire, de la bonté de Dieu les délices de la vie future; de son effort, de son labeur, il n'attendait rien ou presque rien. Ainsi s'expliquent la passivité, l'apathie du peuple roumain, l'indifférente torpeur avec laquelle il a pu subir la misère, la faible réaction qu'il a opposée à l'injustice et à l'oppression.

On comprend dès lors que ce peuple n'ait ni instinct, ni tradition révolutionnaires. L'essai de révolution paysanne de Tudor Vladimiresco, en 1821, dura ce que dure un feu de paille. En 1848, seuls, quelques éléments urbains s'agitèrent à Bucarest et à Iassy. Les émeutes locales de 1888 furent brisées aussitôt que signalées. Quant au

soulèvement de 1907, il a fort effrayé les dirigeants de l'époque, mais il a été beaucoup plus terrible par la répression exercée contre les révoltés que par les méfaits de ceux-ci ; il y eut, dit-on, 8 victimes du côté des propriétaires et des fermiers et plus de 10.000 du côté des paysans ; les dégâts matériels pour tout le royaume furent évalués à une quinzaine de millions.



Il ne semble pas que la modernisation de la Roumanie entreprise par le prince Couza et poursuivie par le roi Charles ait élevé le niveau intellectuel de la classe paysanne. Qu'on en juge par un seul chiffre : 85 p. 100 des habitants de l'ancien royaume ne savaient ni lire ni écrire en 1916. Malgré les progrès apparents annoncés par la statistique officielle, les paysans de Valachie et de Moldavie commencent à peine à se dégager de l'ignorance médiévale.

La principale cause de l'insuffisance de l'enseignement primaire reste aujourd'hui encore la pénurie d'édifices scolaires : les locaux existants pourraient tout au plus recevoir

la moitié du nombre total des enfants en âge de fréquenter l'école.

Cette plaie de l'analphabétisme est d'autant plus grave et dangereuse que les besoins d'une instruction généralisée se font plus vivement sentir dans la Roumanie nouvelle où la masse des paysans vient d'être appelée, non seulement à la propriété de la terre, mais à l'exercice des droits politiques par l'introduction du suffrage universel.

Au point de vue moral et esthétique, le régime nouveau n'a pas toujours été favorable à la masse rurale. Une évolution vers le mauvais goût s'est dessinée dans les campagnes : des paysannes ont délaissé le gracieux costume traditionnel pour les plus vulgaires artifices de la coquetterie urbaine ; la camelote internationale a fait son apparition dans les villages et s'est substituée parfois aux objets domestiques héréditaires. La refonte des codes a créé de nouveaux rapports juridiques, et chez une race à l'esprit naturellement subtil et inventif, l'amour de la chicane et des procès s'est développé, pervertissant l'honnêteté foncière du paysan. L'influence des villes s'est traduite par une dépravation croissante de la population agri-

cole qui a subi la contagion des faubourgs rongés de vices, l'attraction des cabarets et des lieux de plaisirs. A une époque toute récente, les séjours à la caserne ont entraîné le relâchement des mœurs et la propagation des maladies vénériennes. La famille paysanne, jadis unie, est devenue moins solide dans le rayonnement pernicieux des cités; de 1896 à 1914, le nombre des divorces a quadruplé dans les communes rurales.

II. — Les paysans roumains de Bessarabie et de Bucovine.

Les Roumains de Bucovine et de Bessarabie sont des Moldaves qui ont été séparés de leurs compatriotes à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle et qui ont vécu ensuite sous la domination autrichienne et sous le knout du tsarisme. Les injustices sociales du passé se sont aggravées pour eux des persécutions que leur a fait subir un pouvoir politique étranger qui s'efforçait de les appauvrir matériellement et intellectuellement et de les dénationaliser.



Dès le mois de mars 1917, un décret du gouvernement russe issu de la révolution réalisa la réforme agraire en Bessarabie.

Après l'union de la Bessarabie avec la Roumanie, le Parlement local vota en novembre 1918 une loi rurale reposant sur les trois principes suivants : suppression de la grande propriété, maintien de la propriété moyenne et renforcement de la propriété paysanne. L'esprit et les dispositions essentielles de cette loi se retrouvent dans un décret ultérieur du 22 décembre 1918, et dans le texte adopté en mars 1920 par le premier Parlement national de la grande Roumanie.

Commencée sous l'influence directe de la révolution russe, la réforme agraire de Bessarabie se distingue de la réforme de l'ancien royaume par son radicalisme prononcé.

Tandis que les grands propriétaires de l'ouest du Prut peuvent conserver des domaines d'une étendue de 100 à 500 hectares, ceux de Bessarabie voient leurs propriétés réduites à un maximum uniforme de 100 hectares. Les biens de l'État, de la Couronne, des étrangers et des villes sont expropriés

intégralement ; les terres affermées pendant cinq années consécutives avant 1914 subissent le même sort. En outre, alors que la loi d'expropriation de l'ancien royaume épargne les forêts, celle de Bessarabie les atteint tout comme les terrains cultivables.

Des avantages considérables sont accordés aux paysans. L'indemnité que ces derniers doivent acquitter en 40 annuités est basée sur le prix d'affermage des terres entre 1910 et 1914. Or, ce prix est calculé en roubles et le rouble est considéré comme égal à 1,60 leu, bien qu'il valût au pair autrefois 2,60 lei. Il en résulte que les paysans ont pu acquérir la terre à un tarif des plus modiques, puisqu'il a été tenu compte de la valeur d'avant-guerre du terrain et de la valeur d'après-guerre du rouble. C'est ainsi que l'agriculteur bessarabien paye certaines terres à raison de 400 lei l'hectare, cependant que le paysan de la rive droite du Prut est tenu de verser 4.000 lei pour un hectare de terrain de même qualité. Deux sortes de lots ont été créés en Bessarabie : des lots normaux de 6 à 8 hectares et des lots de colonisation de 8 à 10 hectares.



Au sein du peuple roumain de Bessarabie, les Mazils et les Razeshi occupent une place à part.

Petits propriétaires privilégiés, les uns et les autres ont su garder, en même temps que leur patrimoine et leur statut distinctif, un instinct aigu d'indépendance qui les élève de beaucoup au-dessus de la masse des anciens serfs, leurs compatriotes. Les Mazils, notamment, ont toujours eu un sentiment profond et tenace de leurs origines ; ils sont restés l'avant-garde indestructible de la nation moldave.

Par contre, on ne peut nier que, sous la pression de l'administration russe, la conscience roumaine se soit obscurcie ou même effacée chez de nombreux paysans de Bessarabie. Après avoir joui d'une autonomie assez large au lendemain de l'annexion de 1812, la province a dû subir, à partir du règne de Nicolas Ier et après 1828, le poids toujours plus accablant du centralisme et de la bureaucratie moscovites.

En 1867, la langue roumaine fut exclue des écoles primaires ; les livres et les publi-

cations venus de Iassy et de Bucarest furent prohibés et confisqués à la frontière comme objets de contrebande ; en 1883, il fut même interdit d'imprimer des ouvrages en roumain, si bien que, vers cette époque, on pouvait voir chez les libraires de Kichinau, capitale de la province, des ouvrages en toutes langues, sauf en celle qui était parlée par la majorité des habitants du pays.

Cependant, le gouvernement impérial ne parvint pas à slaviser, comme il l'aurait voulu, les paysans roumains ; ceux-ci s'abstinrent de fréquenter les écoles et n'apprirent pas le russe ; ils se retranchèrent dans une ignorance obstinée. En 1910, 6 p. 100 d'entre eux seulement savaient lire et écrire.

Il va de soi que, sous un tel régime, les paysans de Bessarabie n'ont guère évolué ; leur habillement, leurs mœurs, leur langage sont aujourd'hui encore ceux de leurs ancêtres du XVIII[e] siècle.

Pendant la première partie de la guerre, rien ne secoua leur torpeur intellectuelle ; ils se firent tuer passivement dans les troupes du tsar. Mais, en 1916, un certain nombre de Roumains de Transylvanie, réfugiés civils ou prisonniers capturés par les Russes dans les

armées austro-hongroises, vinrent dans la province et ébauchèrent une active propagande pour le réveil de la conscience roumaine et de l'idée nationale.

Après l'union spontanée de la Bessarabie, devenue la République moldave indépendante, avec la Roumanie en avril 1918, des liens plus étroits se nouèrent entre les deux rives du Prut. L'œuvre commencée par les missionnaires improvisés de 1916 fut continuée par des professeurs et des instituteurs de l'ancien royaume qui créèrent des écoles et des centres de diffusion de la langue roumaine. Ce travail de résurrection de l'esprit national n'est pas encore achevé en Bessarabie.



En raison de la politique de dénationalisation pratiquée en Bucovine par l'Autriche à partir de 1775, la question agraire a revêtu pour cette région un aspect tout particulier.

L'invasion des Ruthènes, des Juifs, des Allemands a tellement entamé l'élément autochtone que celui-ci ne représente plus que 40 p. 100 à peine de la population d'une province qui fut pourtant un des berceaux du

roumanisme et le premier séjour des princes moldaves.

Livrés sans défense à la concurrence économique des étrangers nouveaux venus, les Roumains de Bucovine ont subi au cours du XIXe siècle une forte régression et une prolétarisation presque complète. L'usure a été la grande plaie du pays. Naïfs, imprévoyants, pauvres et sans crédit, les paysans moldaves empruntaient continuellement pour acheter des bestiaux et des semences et s'astreignaient à payer des intérêts annuels de 40 à 70 p. 100. Toujours frustrés du fruit de leur effort et perdant à la longue toute confiance en eux, beaucoup, à la veille de la guerre, sombraient dans le désespoir et s'abêtissaient dans l'ivrognerie. Leur ignorance était lamentable en dépit de l'ombre d'enseignement primaire national que le clergé orthodoxe avait pu maintenir.

La réforme agraire devait avant tout redresser une injustice historique et restituer aux indigènes une partie au moins de la terre dont on les avait dépouillés ; aussi a-t-elle pris naturellement en Bucovine un caractère nettement national et roumain.

L'expropriation frappe presque unique-

ment les étrangers, lesquels ont accaparé la plupart des grands domaines, et le décret du 7 septembre 1919 exclut du bénéfice de la loi rurale quiconque a fait acte d'hostilité envers la nation et l'État roumains.

L'étendue maxima de la grande propriété future est limitée à 250 hectares ; la superficie des lots paysans varie entre 4 et 8 hectares.

III. — La classe rurale roumaine en Transylvanie.

La Transylvanie, région de montagnes et de plateaux qui descendent à l'ouest vers les plaines de la Crishane et du Banat, est riche en gisements miniers ; mieux pourvue de forêts et de pâturages que l'ancien royaume et la Bessarabie, elle est moins favorisée sous le rapport de la terre arable ; elle vit à la fois de l'industrie, de l'élevage et de l'agriculture.

Le pourcentage de la population roumaine est moins élevé qu'en Bessarabie, mais plus considérable qu'en Bucovine ; il est de 58 p. 100 pour un total approximatif de 5.500.000 habitants.

88 p. 100 des Roumains habitent dans les campagnes, et 12 p. 100 seulement dans les

villes, où le commerce et l'industrie sont entre les mains des Hongrois et des Allemands.

La révolution de 1848 a donné aux Roumains de Transylvanie la liberté individuelle et la possibilité de l'indépendance matérielle. Ils ont su réaliser dans la deuxième moitié du XIXe siècle des progrès remarquables et d'autant plus méritoires qu'à partir de 1867 ils eurent à soutenir de perpétuelles luttes contre l'administration magyare : de 1850 à 1900, ils ont décuplé l'étendue de leurs terres en rachetant des parcelles des domaines des magnats ruinés.

C'est surtout au contact des colonies germaniques que les Roumains ont progressé. Aux « Saxons » de la Transylvanie du sud-est, agriculteurs d'élite, ils ont emprunté des procédés plus perfectionnés de culture, et, stimulés par leur exemple, ils ont acquis une prospérité dont on ne trouve l'équivalent ni chez les paysans de l'ancien royaume, ni chez ceux de Bessarabie et moins encore chez ceux de Bucovine. La propreté minutieuse, la beauté des villages roumains qui, sur la route de Cluj à Sibiu notamment, alternent avec les villages saxons, sont révé-

latrices du degré élevé de civilisation, de l'esprit de labeur et d'économie des paysans de ces régions. Là, le Roumain, excellent vigneron, éleveur habile, est celui qui achète les terres que l'on met en vente.

La situation des agriculteurs roumains est meilleure encore dans le Banat où le sol, il est vrai, est incomparablement plus fertile et où ils ont subi l'influence bienfaisante d'autres colons germaniques, les « Souabes », supérieurs eux-mêmes aux Saxons transylvains. Les cultivateurs roumains les plus aisés et les plus avancés habitent la campagne d'Arad, les rives du Muresh moyen et inférieur et la plaine qui s'étend vers le nord et vers le sud ; ils apportent à la culture de leurs terres toutes les récentes améliorations techniques ; leurs magnifiques vignobles, les chevaux de luxe qu'ils élèvent, sont leur légitime orgueil. Rien ne rappelle en ces contrées fortunées le dénuement du laboureur moldave ou valaque et son humble charrue primitive.

En revanche, dès qu'on s'enfonce dans les districts plus âpres et plus stériles des Carpathes et de la Transylvanie intérieure, dès qu'on remonte aux sources du Crish et du

Muresh, le tableau change du tout au tout : à l'aisance heureuse succède un paupérisme affligeant. Non seulement les paysans de ces régions n'ont pas été appelés en général à la possession des terres après 1848, mais l'infertilité du sol a aggravé encore leurs conditions d'existence ; dénués de tout, ils ont été la proie des grands propriétaires ; les salaires journaliers qui atteignaient 5 couronnes dans le Banat, tombaient ici à 1,5 couronne. Plus de maisons en briques ou en pierres, mais de fragiles cabanes de bois ; une nourriture purement végétarienne de bouillie de maïs, de haricots et d'oignons. Ce triste sort était au demeurant celui de la plus importante fraction de la population rurale roumaine de Transylvanie.

Les terres possédées par les Roumains entraient presque exclusivement dans la catégorie de la petite propriété ou de la propriété minuscule ; en 1895, sur 8.500 propriétaires pourvus de plus de 50 hectares, on comptait seulement 35 Roumains.

En dehors des exploitations prospères du Banat, de la Crishane et de la Transylvanie du sud, la masse roumaine constituait un semi-prolétariat rural.

Le principe de la réforme agraire en Transylvanie a été voté en août 1919 par le Conseil national transylvain, puis développé par le décret royal de septembre 1919 et par la loi spéciale adoptée en juillet 1921 par le Parlement de Bucarest.



C'est en Transylvanie que l'on peut rencontrer les types supérieurs de la classe paysanne roumaine, ceux qui, par leur mentalité, leur ardeur au travail, leur goût de l'épargne, la continuité de leur ascension sociale, se rapprochent le plus des agriculteurs de l'Europe occidentale.

Les Roumains de Transylvanie, habitants d'un pays de montagnes et de collines au climat tonifiant, se distinguent de leurs compatriotes des plaines du Danube et du Pruth à la manière dont les races plus énergiques des pays du nord s'opposent aux populations méridionales. Le milieu historique a également contribué à différencier les Transylvains des paysans de l'ancien royaume. Ceux-ci ont vécu surtout au contact des Russes, des Turcs, des Grecs, en un mot des

Orientaux. Les Transylvains, par contre, englobés dans le système politique et social austro-magyar, ont participé davantage à l'évolution de l'Europe centrale et occidentale ; ils ont montré après la révolution de 1848 qu'ils étaient aptes à rivaliser avec les classes rurales des pays les plus civilisés.

L'énergie des Roumains d'entre les Carpathes et la Theiss ne s'est pas tout entière dépensée dans la lutte économique. Victimes d'une domination étrangère ininterrompue pendant des siècles, mêlés sur leur sol héréditaire à des colons hongrois et allemands, soumis à l'est de la Theiss à la double pression des Serbes et des Magyars, ils ont manifesté, par la ténacité avec laquelle ils ont conservé leur individualité ethnique et par de nombreuses révoltes et jacqueries, une puissance de réaction supérieure à celle de leurs compatriotes plutôt apathiques des principautés danubiennes. La Transylvanie a été la forteresse de la propagande nationale roumaine, le berceau de l'idée unitaire. La politique que le gouvernement hongrois a inaugurée en 1867 contre les Roumains n'a fait que fouetter leur amour-propre de race et stimuler leur esprit d'indépendance.

La loi de 1868 fixant la charte des nationalités en Hongrie donnait aux communautés religieuses le droit de choisir la langue de leurs écoles et de leur culte. Lié par ce texte, le gouvernement de Budapest n'a pas osé procéder comme le tsarisme à la suppression pure et simple de l'enseignement roumain, mais en refusant tout subside aux écoles confessionnelles, il a obligé les Roumains à les édifier et à les entretenir avec leurs seules ressources.

En 1912, sur le total de 5.600 écoles primaires existant en Transylvanie, 2.600 étaient roumaines. Ces chiffres font valoir l'intense effort déployé par les Roumains, effort qui n'a pu cependant les mettre au niveau intellectuel des Allemands et des Hongrois de la province, bénéficiaires exclusifs des faveurs du gouvernement de Budapest.

IV. — La classe ouvrière.

Comme les travailleurs manuels de tous les pays, les ouvriers roumains ont su mieux se défendre que les intellectuels contre les conditions économiques de l'après-guerre : ils ont pu obtenir que la progression de leurs

salaires, au moins dans certaines branches, fût en corrélation avec l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, dès 1919, les salaires des métallurgistes étaient déjà quintuplés par rapport à ceux de 1915, tandis que le salaire des intellectuels était à peine doublé. En 1920, à l'exception des ouvriers de l'État et des chemins de fer, enfermés dans les limites budgétaires, les travailleurs manuels des grandes villes, où la main-d'œuvre est rare et recherchée, exigaient dans quelques corporations plus de 100 lei de salaire quotidien, alors qu'à Bucarest, les journalistes et les professeurs devaient se contenter, en moyenne, d'un traitement mensuel de 1.500 lei.

Dans la presse roumaine et les publications techniques, on relève des plaintes fréquentes au sujet de l'insuffisance de l'instruction générale et professionnelle des ouvriers. Sans parler des tziganes, ignares, instables, paresseux, beaucoup d'ouvriers, ex-paysans, gardent à l'usine et à l'atelier les habitudes du travail agricole et s'adaptent mal à la discipline stricte et au rythme précipité de la vie industrielle. Dans les chemins de fer, en particulier, où les ouvriers sont d'ailleurs

découragés par de faibles salaires qui leur permettent à peine de s'alimenter, le rendement est des plus médiocres. Même dans l'industrie d'extraction du pétrole, les ouvriers mi-paysans, simples manœuvres qui ne pratiquent là qu'un métier occasionnel, sont en majorité ; les spécialistes sont en nombre plus que réduit ; le besoin d'écoles professionnelles se fait vivement sentir pour cette branche où la moitié des ouvriers ne savent ni lire ni écrire. Bien que les écoles primaires soient plus nombreuses et mieux installées dans les villes que dans les campagnes, la population ouvrière s'élève à peine au-dessus du niveau de la masse paysanne.

La législation ouvrière de l'ancien royaume ne comportait guère qu'une loi d'assurances et une loi sur les corporations d'artisans ; elle ne réglementait pas les rapports du capital et du travail et ne reconnaissait pas l'existence légale des syndicats. Ceux-ci cependant, tolérés en fait, commencèrent à se développer à partir de 1906.

Après la crise économique de 1900, la petite industrie avait réclamé des mesures spéciales de protection : elle reçut satisfaction en 1903 par la loi dite « des corporations

d'artisans ». Les ouvriers qui avaient d'abord adhéré en masse au régime nouveau s'aperçurent assez vite qu'il ne fonctionnait qu'à l'avantage exclusif des petits patrons. Obligés de se soumettre à la discipline corporative, ne disposant que de deux voix sur cinq dans les commissions arbitrales, tenus de verser des cotisations, les ouvriers, en retour, n'avaient ni droits ni initiative. Aussi, le socialisme qui renaissait en Roumanie, sous l'influence de la révolution russe de 1905, chercha-t-il à utiliser leur mécontentement pour les orienter vers une organisation syndicale purement ouvrière. Une propagande habile aboutit au mois d'août 1906 à la réunion à Bucarest du premier Congrès des organisations syndicales de Roumanie. Ce Congrès, qui comptait 100 participants, représentait à peine 5.000 ouvriers, mais l'idée syndicale était lancée.

Au début, les deux mouvements, syndical et socialiste, se confondirent ; ce n'est qu'en 1912 que fut proclamée l'autonomie formelle de l'organisation syndicale. Les syndicats, bien que numériquement faibles, se signalèrent immédiatement par la virulence de leurs revendications et par leur esprit

offensif ; le « Calendrier du Travail » de 1907, publié par le jeune parti socialiste n'hésitait pas à préconiser, outre la grève, le boycottage, le sabotage et l'obstruction.

Les récentes perturbations économiques ont favorisé la propagande des éléments extrémistes du syndicalisme. Alors que les syndicats de l'ancien royaume ne comptaient avant la guerre que quelques milliers d'ouvriers, ils en groupent aujourd'hui une centaine de mille, auxquels il faut ajouter les 150.000 adhérents des organisations analogues des provinces nouvelles.

Ces groupements syndicaux, qui ne seraient susceptibles de s'accroître que par le développement de l'industrie, ne constituent pas avec leurs effectifs actuels une menace pour les pouvoirs publics. Isolés de la masse paysanne qui poursuit en dehors d'eux ses intérêts distincts, dédaignés par les fonctionnaires qui méprisent les travailleurs manuels, ils ne sont capables, ni au point de vue social ni au point de vue politique, ni au point de vue économique, de déplacer l'axe d'évolution normale de la Roumanie.

Désireux peut-être d'éprouver leurs jeunes forces, ils ont proclamé la grève générale

le 21 octobre 1920. Déclanchée avec plus de fougue que d'esprit de calcul et de prévoyance, la grève ne devint effective que dans certaines branches de l'industrie de l'ancien royaume ; les provinces nouvelles n'observèrent que très mollement les mots d'ordre. Le gouvernement appliqua d'énergiques remèdes ; en quelques jours, la grève fut complètement brisée, les ouvriers ramenés de gré ou de force au travail, les meneurs emprisonnés, les locaux des syndicats occupés par l'armée et la police.

CHAPITRE III

LES CLASSES SUPÉRIEURES

Jusqu'au xve siècle, la caste des boyards était ouverte dans les Principautés au mérite militaire ; les paysans libres, qui se distinguaient par leur valeur guerrière, pénétraient fréquemment dans les rangs de la noblesse. Au siècle suivant, l'hégémonie turque et l'établissement du servage tarissent cette source de recrutement indigène, et l'aristocratie qui se grossit d'un apport étranger ininterrompu, devient elle-même étrangère au peuple par la langue, l'esprit et les mœurs.

Ainsi se creuse un profond abîme social entre les masses rurales et l'aristocratie des boyards. Celle-ci se dénationalise de plus en plus ; à la fin du xive siècle et au xve siècle, les premières incursions des bandes turques

déterminent l'exode vers les Principautés de nombreux éléments des classes supérieures des Balkans ; après 1550, la conquête des îles pousse au nord du Danube un nouveau flot de Grecs, d'Arméniens et Levantins qui s'installent à demeure et, par leur intelligence et leur activité, deviennent rapidement grands marchands, prêteurs d'argent et conseillers des princes, qui les anoblissent.

Au XVIIe siècle, la Porte impose un certain nombre de princes étrangers, Rouméliotes, Grecs, Albanais, Byzantins, qui intronisent un nouvelle aristocratie toute fraîche. Au siècle suivant, c'est un véritable torrent qui, avec la domination phanariote, déferle sur les Principautés. Les nouveaux venus, à l'ombre de l'autorité princière, s'enrichissent en un tour de main et accaparent les charges et les honneurs.



La loi rurale promulguée en 1864 par le prince Couza avait fait sortir de l'indivision primitive les terres seigneuriales, et transformé en objets de transaction libre les domaines de la noblesse : cette innovation fut

fatale à de nombreux boyards. Ces derniers n'avaient en général aucune expérience de la vie économique moderne, aucune aptitude à gérer eux-mêmes leurs biens. D'autre part, l'ouverture de la mer Noire en 1840 avait provoqué une hausse du prix des produits agricoles et considérablement augmenté la fortune des grands propriétaires ; ce surcroît de richesses accentua les appétits de luxe et les habitudes de prodigalité qu'ils tenaient d'une tradition séculaire. Fastueux, indolents, les représentants de la féodalité agraire dissipèrent une partie des immenses latifundia que leur avait laissés la réforme de Couza, et sur leurs ruines, ils virent s'élever, dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, une nouvelle classe de grands propriétaires fonciers.

La bourgeoisie instruite, intrigante, active qui se groupait en majeure partie sous l'étendard du parti libéral s'empressa, en effet, de profiter des défaillances des hobereaux conservateurs ; après avoir conquis l'égalité juridique, elle voulut s'égaler en fait à l'ancienne caste des boyards ; elle y réussit par une connaissance plus exacte du processus économique contemporain.

Toujours à court d'argent, emprunteurs

forcenés et incurables, les boyards d'après 1864 et leurs descendants sentirent le besoin d'une institution de crédit hypothécaire pouvant leur permettre de continuer sans souci leur vie fastueuse. C'est pour répondre à leurs vœux que fut constitué, en 1873, le Crédit foncier rural. Mais les chefs du parti libéral eurent l'habileté de mettre la main sur la direction de cette institution.

Quelques années plus tard, un cabinet Bratiano fit voter une loi créant une banque d'émission privilégiée, la « Banque nationale de Roumanie ».

Armée de ces institutions de crédit, moyens d'enrichissement plus rapides que l'exploitation du sol, la nouvelle classe dirigeante entreprit d'annexer la terre des boyards, liquéfiée en quelque sorte et mise en circulation par les obligations foncières. Son succès fut tel que les nobles qui voyaient passer leurs domaines en des mains expertes, mais qui étaient impuissants à s'y opposer par une réforme préalable de leur mentalité, crièrent au vol et à la spoliation ; l'un d'eux alla même jusqu'à appeler la Banque nationale de Roumanie « la plus vaste escroquerie du XIXe siècle ».

En réalité, l'ancienne aristocratie roumaine subissait le même sort que la noblesse occidentale après la Révolution, et un déplacement similaire de la fortune s'opérait.

***

Avant la guerre, sur les 5.000 rentiers qui se partageaient le produit du travail des paysans, 2.000 environ possédaient des domaines de 500 à 10.000 hectares et au delà, et 3.000 des biens-fonds de 100 à 500 hectares.

Désormais, du fait de la réforme agraire de 1918-1921, les propriétés de ces 5.000 privilégiés s'échelonneront entre un minimum de 100 et un maximum de 500 hectares, chacune ayant été soumise à une réduction proportionnelle à son ancienne étendue.

Les indemnités afférentes à la surface expropriée avaient été initialement fixées au taux d'affermage de 1916 multiplié par 20. Par suite de l'énorme dépréciation de l'unité monétaire roumaine, ce tarif de dédommagement a été doublé.

Provisoirement, les grands propriétaires passent par une étape de transition assez cruelle : la cherté démesurée de la vie et la

raréfaction de la main-d'œuvre agricole consécutive à la guerre et à la distribution des terres aux paysans, limitent à l'extrême leurs ressources et leur interdisent momentanément l'accès des lieux de plaisir internationaux et des villes d'eaux où leur élégance était, jadis, si justement appréciée.



Les grands propriétaires roumains d'avant-guerre avaient scrupuleusement conservé la tradition cosmopolite des boyards des Principautés. Constantinople étant déchue de son ancienne splendeur depuis la décadence politique de la Turquie, ils tournaient leurs regards vers Paris et vers Londres, et quelquefois vers Berlin. Par opposition au peuple qui ne se distinguait guère des masses stagnantes de l'Orient, ils se flattaient d'être des Occidentaux. Au temps des Phanariotes, on parlait grec dans les salons de Bucarest et de Iassy ; au XIXe siècle, c'est en français qu'on s'exprimait dans les milieux mondains.

Dès la deuxième génération, les nouveaux enrichis rivalisaient brillamment avec les fils

de nobles qu'un penchant atavique prédisposait aux prodigalités fastueuses ; la bourgeoisie récente se vengeait ainsi, à sa manière, du jeûne séculaire de ses ascendants et des humiliations du passé.

Cette société épicurienne se montrait plus qu'indifférente à la misère matérielle et morale des millions de paysans dont le rude labeur était la condition de sa richesse. Elle avait du moins l'excuse de ne pas constater de ses propres yeux la détresse du peuple des campagnes car, délicate et dédaigneuse des grossières besognes, elle s'en remettait à ses fermiers et à ses mandataires juifs du soin de pressurer le paysan. Affermant ses terres pour des années et à n'importe qui, empruntant sur le fonds et sur le blé des récoltes futures, elle engloutissait dans les maisons de jeux et dans le gouffre des grands centres cosmopolites ses revenus gigantesques avec une souriante désinvolture.

On a reproché à ces grands propriétaires d'être demeurés, en général, au-dessous du rôle social qui leur incombait. Il est juste d'observer, cependant, qu'ils composaient, en presque totalité, le Parlement qui a voté à Iassy, en 1917, le principe de l'expropriation

des latifundia en faveur des travailleurs ruraux.



Il reste à dire quelques mots de l'aristocratie roumaine des nouvelles provinces.

Si la russification a échoué en Bessarabie en ce qui concerne le peuple des campagnes, par contre, elle a touché à fond l'ancienne aristocratie moldave. Un siècle de régime russe a suffi pour éliminer la noblesse autochtone. Dès que le tsar eut aboli le règlement de 1818 qui conférait encore à la Bessarabie une autonomie relative, la noblesse locale oublia rapidement ses traditions et sa langue : les mariages avec l'aristocratie russe, les hautes fonctions, les honneurs, les décorations prodiguées par le gouvernement impérial l'éloignèrent définitivement du peuple. Beaucoup de boyards roumains occupèrent des postes importants dans l'armée et dans l'administration russes, et aujourd'hui même certains d'entre eux figurent parmi les propagandistes les plus acharnés de la cause panslave à l'étranger, parmi les adversaires irréductibles de l'union de la Bessarabie avec la Roumanie.

A la fin du XIXe siècle, la majorité de la noblesse roumaine de Bessarabie ayant disparu, ses domaines étaient passés entre les mains d'un ramassis d'aventuriers cosmopolites, grecs, russes, arméniens, polonais, bulgares et juifs qui exploitaient durement le paysan indigène.

En Bucovine, l'aristocratie moldave s'est révélée plus vivace et plus résistante que celle de Bessarabie, et une partie au moins a su rester roumaine de cœur, de langue et de tradition.

Quant à la noblesse transylvaine de race roumaine, il faut remonter jusqu'à une époque antérieure à Michel le Brave pour en trouver trace dans l'histoire.

Au XVIIe siècle le processus de magyarisation de l'aristocratie féodale, commencé au lendemain même de la conquête hongroise, était complètement achevé. Les Roumains de Transylvanie n'eurent plus dès lors de classe riche ; au moment de leur union récente avec le royaume libre, il n'y avait pas parmi eux de grands propriétaires fonciers.

CHAPITRE IV

LES CLASSES MOYENNES

I. — Industriels et commerçants.

L'édifice social roumain présente une lacune caractéristique : on y constate l'absence presque complète d'une classe moyenne indigène, ou, plus exactement, d'un élément urbain autochtone adonné au commerce et à l'industrie.

Avant le règne de Couza, la société roumaine avait conservé son aspect médiéval et ne se composait que de deux classes : de paysans fixés à la glèbe, et de boyards, seigneurs terriens ou fonctionnaires. Les villes étaient étrangères et en majeure partie peuplées de corporations d'artisans serbes, grecs, hongrois, bulgares et de commerçants arméniens, grecs et juifs.

Après 1864, beaucoup de Bulgares et de Serbes qui dominaient la petite industrie de Valachie, et quelques familles arméniennes du grand commerce se fondirent dans le peuple roumain grâce à la similitude des religions. Mais les Juifs qui restaient distincts ne cessèrent d'accroître l'importance relative de l'élément étranger.

A partir de 1883, une invasion d'une autre nature vint diminuer encore les faibles chances que conservaient les Roumains d'élargir le champ de leur activité économique : l'alliance politique de la Roumanie avec les Empires centraux fut bientôt suivie de l'irruption triomphante au sud des Carpathes des capitaux et des hommes d'affaires germaniques.

Aujourd'hui la situation n'a guère évolué en faveur des Roumains, encore que les intérêts autrichiens et allemands aient été placés sous séquestre et soumis à diverses mesures éliminatoires. En ce qui concerne le commerce, notamment, les Grecs et les Israélites restent maîtres du terrain : une simple lecture, au cours d'une promenade, des enseignes des magasins de Bucarest est aussi concluante qu'une étude statistique.

Comment expliquer que les Roumains soient si faiblement représentés dans la classe moyenne de leur pays ?

Sans doute, il s'est produit jadis parmi les peuples tributaires de la Turquie une sorte de division du travail économique. Tandis que les Serbes, les Bulgares et les Roumains s'appliquaient plus spécialement à l'agriculture, les Grecs monopolisaient le commerce. Servis par un entregent, une dextérité et une astuce justement célèbres, naturellement orientés vers le mercantilisme par leurs aptitudes héréditaires, les Hellènes multipliaient leurs comptoirs dans la péninsule balkanique et commandaient toutes les avenues de la finance et du négoce.

Mais pourquoi, à l'époque moderne, alors que la Bulgarie et la Serbie réussissaient à constituer dans leurs villes une classe moyenne autochtone, la Roumanie laissait-elle encore s'intercaler entre sa classe paysanne et ses grands propriétaires fonciers des intermédiaires israélites et grecs ?

A la vérité, le Roumain de Moldavie et de Valachie a montré de tout temps une aversion profonde pour les métiers d'artisan et de marchand. Une mentalité atavique per-

siste en lui. Comme ses ancêtres, il ne conçoit que deux fonctions sociales décentes : celle d'agriculteur et celle de noble. Au moyen âge, le paysan libre pouvait, par ses exploits guerriers, se hausser jusqu'à la classe aristocratique. Au début du XIXe siècle, les emplois publics étant tenus par les boyards, le Roumain s'ennoblissait en quelque sorte par le fonctionnarisme et toute autre activité lui paraissait vile. C'est à cause de la survivance de cet esprit de peuple agriculteur et guerrier que, de nos jours encore, le paysan qui peut faire instruire son fils préfère en faire un intellectuel même famélique plutôt qu'un artisan ou un commerçant. Lorsqu'il quitte la vie rurale pour apprendre un métier ou pratiquer le négoce, le Roumain ne croit pas monter dans l'échelle sociale ; s'il devient fonctionnaire ou officier, il croit, au contraire, s'égaler à la classe des boyards.



Puisque les Roumains du royaume libre eux-mêmes n'ont pu se rendre maîtres, économiquement, de leurs villes, à plus forte

raison ceux de Bessarabie et de Bucovine, entravés par la domination étrangère, ont-ils dû abandonner les carrières pratiques urbaines à leurs concurrents allogènes.

En Bessarabie, où l'industrie est presque nulle, la classe des commerçants est formée exclusivement de Russes, de Juifs, de Grecs, d'Allemands, d'Arméniens.

En Bucovine, dans les contrées à population roumaine dense, les négociants et les artisans sont presque tous des Israélites ; dans les régions slavisées ou germanisées, les Juifs se contentent de prendre pour eux le commerce et laissent les métiers aux Ruthènes et aux Allemands.

En 1912, sur les 9.322 artisans de la province, on comptait 737 roumains pour 5.091 juifs et 3.494 allemands ou slaves, soit un artisan roumain sur douze.

La même année, les commerçants roumains étaient au nombre de 444, contre 8.642 commerçants juifs et 1.226 commerçants allemands et slaves.

Dans la capitale, à Czernovitz, on ne trouvait alors que 12 commerçants roumains sur un total de 1.332, et à Suceava, chef-lieu d'un district nettement roumain, il y avait

68 négociants autochtones pour 534 négociants juifs (1).

La Transylvanie, seule parmi les provinces subjuguées, a vu se constituer au moins un embryon de classe moyenne roumaine.

Les Roumains d'au delà des Carpathes créèrent, à partir de 1872, avec des capitaux leur appartenant en propre, des institutions de crédit qui devinrent le point d'appui de leur agriculture nationale et la substructure économique de leur vie sociale et intellectuelle.

Les Hongrois et les Allemands n'ouvrant les guichets de leurs banques qu'à leurs compatriotes, les Roumains de Transylvanie fondèrent en 1872 la banque Albina, leur première institution financière régionale. Après 1883, les résultats obtenus leur permirent de créer de nouvelles banques : en 1915, ils avaient 150 institutions de crédit et d'économie.

Encore convient-il de remarquer que les 150 banques roumaines, avec leur capital social de 35 millions de couronnes, ne représentaient qu'une force financière très infé-

(1) Cf. T. E. Toroutsio, *Români shi clasa de Mijloc din Bucovina ; Tschernautsi*, 1912.

rieure à celle des 504 banques magyares et allemandes qui disposaient d'un capital de 85 millions de couronnes. Au reste, les banques des Roumains ne consacraient au commerce proprement dit qu'une faible partie de leurs ressources ; leur principal effort tendait à soutenir l'agriculture. Mais, dans ce domaine, elles ont joué un rôle vital puisqu'elles ont sauvé d'une ruine certaine leur clientèle, menacée de devenir, comme en Bucovine, la proie des usuriers.

Malgré l'énergie déployée au cours d'une lutte inégale par les Transylvains autochtones, leur importance numérique relative dans les villes est restée médiocre. Les Roumains forment à Alba-Julia le tiers de la population, à Brashov moins du tiers, à Sibiu le quart, à Arad le cinquième, à Cluj le sixième, à Oradea-Mare le huitième seulement.

II. — Les intellectuels.

En 1864, la Roumanie procédait à une refonte complète de sa législation : tout en promulguant la loi rurale, le prince Couza introduisait coup sur coup dans le pays les codes français : code civil, code pénal, code d'ins-

truction criminelle et code de commerce.

Pour mettre en marche la nouvelle machine politique, administrative et judiciaire, il fallut élargir la base sociale du recrutement des intellectuels ; une loi sur l'instruction publique, unique en Europe, fut élaborée dans ce dessein : elle proclama la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur, permettant ainsi l'accès de la haute culture à tous les jeunes gens de valeur, sans distinction d'origine.

La législation audacieuse de Couza fut maintenue, dans ses grandes lignes, sous le règne du roi Charles.

Les gymnases et les lycées se remplirent rapidement, et l'enthousiasme général pour l'instruction amena très vite au corps professoral de nombreux éléments indigènes. A mesure que l'Allemagne gagnait en influence intellectuelle et économique dans l'Europe centrale et orientale, les méthodes germaniques de sélection et de formation des maîtres se glissaient en Roumanie ; actuellement, les professeurs de l'enseignement secondaire sont encore recrutés d'après le système prussien qui exige une licence doublée d'un brevet de capacité pédagogique.

Le prince M. Stourdza avait créé à Iassy en 1835 une Académie roumaine des hautes études. Couza transforma, en 1860, cet établissement en Université. Quatre ans après, une autre Université fut inaugurée à Bucarest (1).

L'enseignement des lycées et des universités, par un effort soutenu, se mit progressivement au niveau de celui que dispensaient les nations occidentales. La jeunesse roumaine ne se contenta pas d'une science et d'une érudition d'importation ; elle eut à cœur de remonter aux sources mêmes. A la longue, une différenciation s'opéra. A l'ancien pôle d'attraction, Paris, s'en ajouta un nouveau, Berlin. Les progrès réalisés par les Allemands dans les sciences appliquées et dans la technique firent affluer chez eux les Roumains qui se destinaient aux carrières scientifiques, tandis que l'École de droit de Paris continua à recevoir les futurs juristes d'un pays qui avait emprunté à la France la presque totalité de ses Codes.

Au rebours de ce qui est arrivé pour l'enseignement primaire, la diffusion de l'ins-

(1) Il y a aujourd'hui, dans la Grande Roumanie, quatre centres universitaires : Bucarest en Valachie, Iassy en Moldavie, Csernautsi en Bucovine. Cluj en Transylvanie.

truction secondaire et supérieure dépassa toutes les espérances. Il se produisit une telle ruée vers les lycées et les facultés qu'actuellement, la classe des intellectuels en Roumanie est incontestablement affectée de pléthore.

Tandis qu'en 1860, au début du règne de Couza, on ne trouvait dans les Principautés ni un pharmacien, ni un médecin roumains, aujourd'hui les annuaires de toutes les villes décèlent la pullulation des membres des professions libérales. Il y avait à Bucarest en 1916, quand la capitale comptait moins de 400.000 habitants, 2.000 avocats et avoués, et 500 médecins.

A côté de médecins et d'ingénieurs qui, par le savoir et l'habileté, ne le cèdent en rien à ceux de n'importe quel autre pays, la Roumanie peut se vanter de posséder des écrivains originaux (1) et un corps de professeurs remarquables, à tous les degrés, par la solidité de leur culture, l'universalité de leurs connaissances et l'étendue de leur information sur l'étranger.

(1) Après une période de tâtonnements et d'imitations, une littérature purement roumaine s'est annoncée vers la fin du XIXe siècle par des œuvres d'une puissante saveur de terroir (cf. *Anthologie de la littérature roumaine*, par N. Iorga et S. Gorceix. Paris, 1920).

Il n'est pas jusqu'à l'esprit cosmopolite de la haute société roumaine qui n'ait lui-même heureusement contribué à parfaire les talents d'un personnel politique qui se distingue par un sens particulièrement averti des réalités mondiales contemporaines.



Est-ce à dire que la Roumanie ait accompli ce prodige de former en un demi-siècle, pour ses besoins d'État modernisé, une élite instruite tout à fait semblable à celle des pays d'antique culture ?

Dans la société roumaine, telle du moins qu'elle s'est développée jusqu'à la guerre, l'absence d'une classe moyenne aisée, intermédiaire entre le monde rural et les milieux fortunés, se traduisait par un défaut d'harmonie de l'ensemble. L'intellectuel parti des sphères pauvres, dès qu'il abordait aux rives privilégiées, perdait définitivement de vue le terroir natal, sans avoir eu toutefois le temps de se défaire des habitudes mentales héréditaires.

Or, les paysans roumains, rigoureusement enfermés dans un cercle infrangible d'esclavage économique, prostrés dans leur igno-

rance et exclus des droits politiques, pouvaient difficilement acquérir le sens de la responsabilité personnelle, le goût de la vérité, le besoin de justice dont se targuent les citoyens des pays libres.

Aussi, chez certains intellectuels, n'est-il pas rare qu'une poussée d'atavisme déchire le vernis moderne, de même que certaines basiliques moldaves, d'aspect occidental par leurs tours et leurs clochers, se révèlent purement byzantines et orientales par leur décoration intérieure.

On s'est étonné quelquefois de l'instabilité des opinions politiques en Roumanie et de la désinvolture avec laquelle des hommes, d'ailleurs distingués par leur esprit et honnêtes dans leur privé, évoluaient entre les partis. Les deux puissants groupements qui, avant la guerre, alternaient au pouvoir, disposaient non seulement des deniers du budget, des sinécures, des fonctions, mais aussi des capitaux et des banques. D'un tel état de choses résultait pour l'intellectuel pauvre la nécessité d'adhérer avant tout à un parti, faute de quoi, isolé, il n'avait plus qu'à mourir de faim. Mais, sur un forum où ne se débattait nulle grande cause religieuse, so-

ciale ou politique, l'enjeu des querelles étant l'intérêt des clans et non un principe, qu'est-ce qui pouvait guider les pas hésitants du novice, sinon l'amitié ou le hasard ou de savants calculs d'opportunité ?

Le même individu voyait fonctionner de trop près la fabrique des lois pour avoir le fétichisme des formes légales. A ses yeux, il importait moins de se mettre en règle avec les textes que de s'assurer la bienveillance de ceux qui les interprétaient.

Quand trop de gens cherchent à tourner la loi, nul ne s'émeut lorsqu'elle est violée au détriment d'autrui. L'injustice dont est victime un individu n'est plus dès lors ressentie comme une atteinte à la majesté du droit, comme une menace indirecte pour tout le monde, c'est un accident fortuit, comme la grêle, la pluie ou la sécheresse et qui se commente sans passion. L'esprit public ne réagit pas ; si des criailleries se produisent, c'est que des coteries politiques interviennent, mais la facilité avec laquelle l'indignation s'apaise révèle vite son inconsistance. Un orage social analogue à l'affaire Dreyfus est presque inconcevable en Roumanie.

III. — Les fonctionnaires.

Par la large porte que le législateur de 1864 avait ouverte sur l'enseignement secondaire et supérieur, une foule dense et d'année en année plus nombreuse de jeunes Roumains s'était précipitée. Les professions libérales et les charges importantes de la politique n'offrant aux ambitions qu'un champ restreint, la plupart des nouveaux diplômés durent chercher un débouché dans les fonctions publiques. Ils se disputèrent âprement les emplois de l'État, des départements et des communes ; la lutte devint de plus en plus sévère, sans pourtant décourager les vocations. Un homme d'État roumain, auquel sa germanophilie a valu une certaine célébrité pendant la guerre, M. Pierre Carp, a défini autrefois en une formule lapidaire le genre d'existence envié par ses compatriotes : « Le Roumain naît boursier, vit fonctionnaire et meurt retraité. »

La situation des fonctionnaires était-elle donc si désirable ?

La politique régnait dans l'administration. Tout jeune Roumain arrivé au terme de ses

études s'inscrivait dans l'un des deux grands partis existants. Le parti au pouvoir casait ses créatures dans les fonctions et sinécures publiques. La chute d'un ministère entraînait la mise en disponibilité des fonctionnaires installés par lui, et une nouvelle armée de budgétivores entrait en rangs serrés dans les administrations sous la bannière des vainqueurs.

Aucun statut légal ne précisait les obligations réciproques des fonctionnaires et de l'État ; pas d'autre règle de nomination, d'avancement, de révocation ou de mise à la retraite que l'arbitraire gouvernemental.

Les traitements étaient généralement médiocres. La loi d'airain de l'offre et de la demande sévissait dans toute sa cruauté. Sûr d'un recrutement abondant, l'État réservait ses libéralités à un petit nombre de titulaires de sinécures, agents directs des détenteurs du pouvoir, et il ne distribuait à la masse qu'une aumône. C'est ainsi que le budget de 1908-1909 révèle que, sur 114.000 fonctionnaires de l'ancien royaume, 80.000 percevaient des émoluments inférieurs à 100 lei par mois.

Lors d'une crise économique ou financière

ou devant un simple embarras fiscal, le gouvernement n'hésitait pas à récupérer les sommes dont il avait besoin sur les traitements des fonctionnaires. Aussi ces derniers attendaient-ils en tremblant le vote du budget annuel, qui pouvait amener soit des diminutions de gages, soit des suppressions brusques d'emplois.

En dépit de l'insécurité dans laquelle végétaient beaucoup d'entre eux et malgré l'exiguïté de leurs ressources, les fonctionnaires pouvaient toutefois, en raison du bon marché des objets de première nécessité, considérer avant la guerre leur sort comme brillant par opposition au dénuement des masses rurales. Aujourd'hui, les rôles sont plutôt renversés. Tandis que la vie en Roumanie coûte 15 fois ce qu'elle coûtait en 1914, les traitements ont été triplés au maximum. Il n'a pas été possible de rétablir l'ancien équilibre comme dans les pays où l'augmentation des prix est restée proportionnelle à la circulation fiduciaire et à l'inflation du budget. Le poids principal de la crise économique actuelle porte donc sur les fonctionnaires.

Il est vrai que le nouvel État a renoncé vis-à-vis de ses salariés aux procédés som-

maires de l'ancien royaume, et que la stabilité des charges et des emplois semble d'ores et déjà acquise, à l'exception peut-être de quelques postes inséparables de l'action politique.

Un mouvement d'associations professionnelles se dessine, qui tend à faire consacrer par le Parlement le principe de l'inamovibilité de tous les fonctionnaires de l'État. Notons incidemment qu'il n'est pas question d'un mouvement syndical proprement dit parmi les fonctionnaires roumains ; jusqu'ici, ces derniers, comme les intellectuels, séparent avec soin leurs revendications de celles des ouvriers et des travailleurs manuels, et ils montrent même, en grande majorité, une véritable aversion pour les idées du syndicalisme à tendance socialiste et révolutionnaire.

***

Les fonctionnaires de l'ancien royaume succombaient assez souvent, dit-on, à la tentation de compléter indûment les ressources restreintes et aléatoires que leur allouait un État capricieux. S'il faut en croire les publicistes roumains eux-mêmes, la bureaucratie

de leur pays ressemblait plus à la bureaucratie décriée du tsarisme qu'à celle de l'Europe occidentale : « Chez nous, écrit M. Alexandresco (1), le problème du fonctionnarisme n'étant pas résolu, le politicianisme fait de véritables ravages dans l'administration. Conséquence : une administration détestable dans laquelle trônent la plupart du temps l'incapacité, l'incurie et la malhonnêteté. »

La coutume la plus répandue est celle du bacshish. Celui-ci, sous la dénomination de pot-de-vin ou de pourboire, n'est d'ailleurs pas inconnu de nos démocraties d'Occident.

Avant la guerre, lorsque les Juifs étaient considérés comme des étrangers, les fonctionnaires s'étaient habitués à prélever une dîme sur le commerce israélite. Ils percevaient ainsi, par une voie latérale, une sorte de compensation du dommage que subissaient les indigènes éliminés des professions lucratives.

Depuis la guerre, la fièvre de spéculation qui s'est emparée de la Roumanie comme de tous les autres pays a quintuplé le nombre

(1) A. I. Alexandresco, *Raporturile intre Stat si Functionari.*

des gens d'affaires et décuplé leurs profits; elle a intensifié en même temps chez les agents de l'État le désir de bénéficier à leur manière du mouvement accéléré des richesses.

Une sorte de vertige a gagné ceux-là mêmes qui avaient charge d'appliquer la loi et de veiller au rythme normal de la vie économique.

IV. — Le clergé.

Les Roumains de l'ancien royaume, de Bessarabie, de Bucovine et la majorité de ceux de Transylvanie appartiennent à la confession grecque orthodoxe; 40 p. 100 des Transylvains obéissent à l'Église uniate, et par conséquent à Rome.

Dans l'histoire de la Roumanie contemporaine, l'Église orthodoxe, confinée dans ses attributions spéciales et fidèle à ses traditions, n'a joué qu'un rôle effacé. N'intervenant pas dans le domaine temporel et presque pas dans le domaine moral, elle a concentré son effort dans l'accomplissement des rites et l'observance des formes extérieures. L'évolution sociale s'est faite en dehors d'elle et l'écho des luttes politiques n'a pas franchi

le seuil du temple. Aussi bien, les foules qui ne recevaient de la religion ni préceptes impératifs de vie intérieure, ni directives concrètes de vie pratique, se sont-elles habituées à rendre à l'Église un culte ponctuel mais froid et à ne lui demander que de donner un rythme aux événements mémorables de l'existence.

Le haut clergé, composé au début du XIXe siècle de moines et d'évêques grecs, s'est nationalisé par la suite ; il ne s'est jamais distingué par sa manière de vivre des classes aristocratiques auxquelles le liaient ses mœurs, son origine et la similitude des intérêts.

Quant au bas clergé séculier, misérable et inculte il y a 100 ans, il a obtenu sur le budget du nouvel État de parcimonieux crédits qui l'assimilent à la classe la plus modeste des fonctionnaires. Les popes, besogneux, chargés de famille, se sont vus obligés par l'insuffisance de leur traitement de chercher des ressources en dehors de leur ministère ; pour subsister, les pasteurs ont dû parfois tondre le troupeau. Dans les derniers temps, ils sont devenus employés ou gérants des coopératives et des banques populaires ; par

là, ils ont gagné en importance sociale ce qu'ils perdaient en prestige spirituel.

Dans les nouvelles provinces, en Transylvanie surtout, les popes sont, avec les représentants des professions libérales et les instituteurs, les seuls éléments instruits au sein d'un peuple de paysans arriérés. Le suffrage universel vient d'ouvrir à beaucoup d'entre eux la carrière politique.

Un pays où la masse reste inerte, indifférente et purement formaliste en matière de religion, où l'Église se cantonne prudemment sur un terrain écarté de la zone des agitations sociales, apparaît à priori comme peu propice à la naissance de l'esprit de secte et d'hérésie. En fait, la Roumanie, qui dans ses frontières d'avant-guerre ne comptait qu'un millier d'hérétiques, est par excellence le pays de la paix religieuse. L'Église orthodoxe, satisfaite de son rôle d'apparat d'Église nationale, ne cherche à régenter ni l'État ni les individus.

CHAPITRE V

« LES MINORITÉS ETHNIQUES »

I. — Les Israélites.

Selon toutes probabilités, la population de la Roumanie nouvelle comprend près de 900.000 Juifs. Par leur position géographique, les pays roumains étaient naturellement indiqués pour recevoir l'excédent des populations israélites auxquelles la Russie, la Pologne et la Galicie (1) créaient des conditions d'existence par trop précaires. La pénétration des immigrants juifs qui s'est effectuée surtout au XIXe siècle a été favorisée par des facteurs politiques, sociaux et économiques particuliers à la Roumanie. En Bul-

(1) En 1911, sur les 9 millions d'Israélites d'Europe, 3 millions 500.000 vivaient en Russie, et 2.200.000 en Galicie et en Pologne.

garie et en Serbie, où les circonstances étaient autres, l'élément juif n'a pas progressé : en 1911, il y avait en Bulgarie à peine 40.000 Israélites, et la Serbie en comptait quelques milliers seulement.



Lorsque l'Autriche, en 1775, mit la main sur la Bucovine moldave, l'administration impériale trouva dans la province quelques centaines de familles juives. Traqués par le Gouvernement qui voulait les contraindre, malgré leur répugnance pour les travaux agricoles, à cultiver la terre, les Juifs végétèrent jusqu'au milieu du siècle dernier, sans que leur nombre s'accrût beaucoup. Les événements de 1848 ayant imposé au Cabinet de Vienne une politique plus libérale, les Israélites de Bucovine reçurent des renforts de leurs coreligionnaires de la Galicie voisine. L'institution du régime dualiste de 1867 en Autriche-Hongrie fut le point de départ de l'essor économique et social des Israélites de l'Empire. En Bucovine, la législation de 1868, en leur accordant des droits à la propriété foncière, en permettant le morcelle-

ment des terres, en attribuant des privilèges aux banques, leur donna la possibilité de conquérir économiquement le pays. Alliés à l'élément germanique, ils réalisèrent en un demi-siècle des progrès étonnants. Maîtres de presque tout le commerce, ils partagèrent avec les Allemands les profits de l'industrie et des banques, tandis que les Roumains demeuraient à l'état de population agricole misérable.

En Bucovine, les Juifs constituent dans les villes une classe dirigeante, prospère, active, soutenue par les nombreux éléments intellectuels qui se formaient avant la guerre à l'Université allemande de Czernovitz. L'infiltration constante de nouveaux immigrants venus de Galicie a toutefois laissé subsister une classe inférieure israélite qui habite dans les villages, disséminée parmi les paysans slaves et moldaves, et qui vit du commerce des boissons spiritueuses. En 1912, on évaluait à 102.000 le nombre total des Juifs de Bucovine.

En Transylvanie, les progrès accomplis par les Israélites ont été liés à la marche de la domination hongroise. Utilisés comme fermiers par les magnats, appelés par le Gouver-

nement de Budapest pour compenser la faiblesse numérique de la population magyare, les Juifs sont venus en masse dans le pays après 1848 et après 1867, comme en Bucovine. Originaires pour la plupart de Galicie, ils s'établissaient d'abord dans les comitats montagneux du Maramuresh ; de là ils rayonnaient vers la Crishane et le Banat. Aussi les trouve-t-on surtout en groupes importants dans le nord et l'ouest de la Transylvanie, c'est-à-dire dans le Maramuresh, le Bihor, le district de Satmar, les régions d'Arad et de Temesvar. Collaborateurs des Allemands en Bucovine, ils ont été ici les associés des hautes classes hongroises ; élément presque exclusivement urbain, ils apparaissent dans le commerce, l'industrie, la grande propriété. Seul le Maramuresh hospitalise assez pauvrement une population rurale juive.

L'Université magyare de Cluj était avant la guerre le centre intellectuel des Juifs de Transylvanie.

Quant aux Israélites de Bessarabie, moins heureux que ceux des régions dominées par les Habsbourg, ils forment dans un pays uniquement agricole et dénué de moyens de

communications une masse de plus de 250.000 âmes qui n'a que médiocrement progressé sous la rude tutelle du tsarisme. La moitié réside dans les villes, les autres vivent comme cabaretiers dans les villages ou en colonies agricoles dans le Nord.

***

La population juive de l'Ancien royaume est, comme celle des autres provinces roumaines, originaire de Galicie et de Russie. Fort peu nombreuse au XVIII[e] siècle, elle s'est accrue surtout à partir de 1830.

Les aptitudes naturelles des Israélites les poussaient justement vers les professions que les Roumains dédaignaient. En s'intercalant dans le commerce, les métiers, l'industrie et la banque, entre les classes des grands propriétaires, des intellectuels et des fonctionnaires, d'une part, et la classe rurale d'autre part, ils comblèrent les vides de la société roumaine. Entre l'Orient et l'Occident, ils jouèrent avec un succès grandissant le rôle de courtiers et d'intermédiaires, rôle que les Roumains ne pouvaient ou ne daignaient remplir.

Le nombre des Juifs domiciliés en Roumanie a doublé de 1859, date de l'union des Principautés, à 1900. En 1916, la population juive, aux quatre cinquièmes urbaine, approchait du total de 400.000 âmes pour la Moldavie et la Valachie. Le mouvement d'immigration a gagné d'abord tout naturellement la Moldavie pour se propager avec une force décroissante vers la Valachie et l'Olténie. Tandis que les villes de Moldavie sont juives aux deux tiers, celles de Valachie comptent en moyenne 25 Israélites sur 100 habitants et celles d'Olténie 5 p. 100 seulement.

Des publicistes roumains ont signalé avant la guerre comme un grave danger national l'emprise juive sur les centres urbains. Plus prolifiques que les Roumains, plus soucieux des prescriptions de l'hygiène, moins atteints par la mortalité, mieux doués pour la lutte économique, les Israélites, qui n'étaient dans le royaume que des étrangers tolérés, dépourvus de droits politiques, marchaient à grands pas vers la conquête des villes. Les écrivains nationalistes apercevaient déjà, dans un avenir prochain, les Roumains réduits à l'état de population rurale, astreints au dur labeur des champs au profit des cités étran-

gères et parasites ; selon eux, dans toutes les provinces roumaines sans exception, le même phénomène allait apparaître : la race autochtone serait parquée dans les villages et domestiquée par des étrangers maîtres des villes.

Il n'existe plus guère de prolétariat israélite sur le territoire de l'ancien royaume. Les moins fortunés des Juifs sont ceux qui, en Moldavie, tiennent les cabarets des communes rurales. Ceux qui, plus nombreux, exercent des métiers comme artisans ou petits patrons dans les bourgs ou dans les villes ont atteint un niveau économique déjà très supérieur. On les rencontre dans la plupart des branches de métiers ; pour certaines spécialités, ils ont même acquis une sorte de monopole dans les chefs-lieux des districts. Le domaine où triomphent vraiment les Israélites est, ici comme ailleurs, le commerce : ils ont en mains tout le négoce de Moldavie et contrôlent une bonne partie de l'activité commerciale de la Valachie. L'industrialisation de la Roumanie a amplifié leur champ d'activité. Ils sont également experts dans l'art de gérer les grandes fermes et de combiner des trusts d'exploitations agricoles. Un labeur

intense et des aptitudes variées leur ayant permis d'amasser des capitaux, ils ont enfin créé des banques ; de là, soit avec l'appoint du capitalisme étranger, soit sous le couvert d'hommes politiques salariés par eux dans les conseils d'administrations, ils ont pu agir sur les forces génératrices de l'activité économique de la Roumanie. Étrangers au pays, ils se sont du moins appliqués à ne l'être à aucune espèce de transaction ou de spéculation fructueuses.

Les Israélites sont donc représentés dans toute la gamme des professions lucratives urbaines, depuis l'humble horloger de petite ville jusqu'au puissant financier de Bucarest. Ils ne sont pas rassemblés en masses compactes, misérables, incultes comme les Juifs de Pologne ou de Russie. Alors que ces derniers parlent le jargon, les Juifs de Roumanie, outre la langue du pays, possèdent toujours l'allemand et souvent le français et l'anglais. Très désireux de s'instruire, ils ont réussi, à mesure que leurs progrès matériels s'accentuaient, à faire bénéficier de l'enseignement sous toutes ses formes un nombre toujours plus considérable de leurs coreligionnaires.



Jusqu'au lendemain de la guerre, la presse libérale européenne a sévèrement jugé l'obstination des Roumains à exclure du droit de cité les centaines de milliers de Juifs domiciliés sur leur territoire.

L'antisémitisme en Roumanie se limitait en fait à des mesures politiques restrictives et ne se manifestait pas sous la forme de persécutions ethniques et religieuses.

Dans l'ancien royaume, l'autorité politique était séquestrée par une oligarchie de grands propriétaires. Cette caste terrienne voyait d'un œil défiant et jaloux les richesses mobilières s'accumuler entre les mains de 10 à 15.000 bourgeois israélites ; peu désireuse de partager les satisfactions morales et matérielles du pouvoir, elle a barricadé toutes les avenues qui y conduisaient ; elle a rendu quasi impossible aux Israélites l'accès de la nationalité roumaine et des droits qui en dérivaient. La même rigueur à l'égard des Juifs a été observée, d'ailleurs, dans tous les pays où le pouvoir politique était lié à la possession du sol : tel était le cas de la Russie, notamment. Par contre, dans les pays occi-

dentaux, en France, en Angleterre, en Hollande, on a vu l'avènement politique de la bourgeoisie urbaine enrichie dans les affaires coïncider avec l'émancipation des Israélites.

En refusant aux Juifs l'indigénat, la classe des grands propriétaires, qu'ils fussent conservateurs ou libéraux, ne faisait qu'éliminer une rivale redoutée sur le terrain politique : la bourgeoisie d'affaires ; elle assurait par ce moyen la prolongation de son monopole. Elle trouvait des alliés dans les quelques milliers d'intellectuels et de fonctionnaires auxquels elle distribuait la prébende des emplois d'État et qui, à leur tour, se souciaient médiocrement de voir sortir de la classe des commerçants et des artisans juifs de dangereux concurrents dans la chasse aux sinécures budgétaires.

C'est donc dans la structure politique et sociale de l'ancien royaume et non dans le jeu du fanatisme religieux et des haines de races que nous trouvons le secret de la résistance que les classes supérieures et instruites ont si longtemps opposée à la naturalisation des Juifs.

Comment a évolué le statut politique des Israélites de Roumanie ?

L'article 7 de la Constitution de 1866 n'accordait le droit à la naturalisation qu'aux chrétiens de tous les rites ; les Juifs ne pouvaient solliciter l'indigénat.

En 1878, l'Europe ayant pris en mains la cause des Israélites, le Congrès de Berlin subordonna la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie, entre autres conditions, à l'octroi aux Juifs de droits civils et politiques.

Un an après, la Constitution fut amendée, et, par une nouvelle rédaction de l'article 7, la Roumanie sembla déférer au désir des puissances ; mais ce n'était là qu'une trompeuse apparence. En principe, la nationalité roumaine était bien accessible désormais à tous les étrangers sans exception, mais chaque mesure de naturalisation devait être précédée de l'accomplissement par le postulant d'un stage de dix ans dans le pays, et elle devait faire l'objet d'une loi individuelle ; nul ne pouvait acquérir la qualité de citoyen sans un vote du Parlement. Ce système se juge par les résultats : de 1879 à 1916, les Chambres ont voté en moyenne cent naturalisations par an.

Mais la guerre, qui faisait tomber les en-

traves des peuples opprimés et d'une partie de la nation roumaine elle-même, devait nécessairement entraîner l'affranchissement des Israélites.

Le décret-loi du 29 décembre 1918 fut la première étape sérieuse vers la nationalisation des Juifs de l'ancien royaume.

Ce n'était du reste qu'une étape, car le décret dissimulait des pièges et des menaces. L'article 1er était ainsi rédigé : « Les habitants du royaume, majeurs, sans distinction de religion et qui n'ont pas joui de la plénitude des droits civiques, pourront acquérir l'exercice de ces droits lorsqu'ils auront prouvé dans les formes prescrites par la présente loi qu'ils sont nés dans le pays et qu'ils n'ont pas été sujets d'un État étranger. » L'article 7 excluait de la naturalisation « ceux qui avaient lutté contre les intérêts et la sûreté de l'État roumain ». On voit immédiatement à quelles formalités était soumise la régularisation de la situation des Israélites. Tout en évinçant systématiquement ceux qui n'étaient pas nés dans le pays et ceux qui, en raison de la législation antérieure, avaient été forcés, quoique résidant en Roumanie, de solliciter la protection d'une puis-

sance étrangère, la loi faisait planer en outre une menace obscure sur les familles israélites qui, par leur connaissance de la langue allemande, étaient entrées en relations pendant la guerre avec les armées germaniques d'occupation. D'autre part, la preuve qui devait être administrée devant la justice était à la charge du postulant ; elle exigeait la production de différentes pièces, souvent dispersées et détruites pendant les hostilités.

Ce premier décret ayant été mal accueilli en Roumanie et même à Paris dans les milieux de la Conférence, le Ministère de Bucarest fit promulguer un texte plus libéral : la loi du 24 mai 1919 mit la preuve non plus à la charge du postulant, mais à celle du ministère public, et n'exigea plus qu'une simple déclaration d'option.

Enfin, le 9 décembre 1919, le représentant du Gouvernement roumain signa à Paris une convention relative à la protection des minorités et dont l'article 7, aussi clair que catégorique, est ainsi libellé : « La Roumanie s'engage à reconnaître comme ressortissants roumains, de plein droit et sans aucune formalité, les Juifs habitant tous les territoires

de la Roumanie et ne pouvant se prévaloir d'aucune autre nationalité. »

II. — Les Hongrois.

On peut évaluer à 1.300.000 le nombre des Hongrois qui résident sur les territoires rattachés par le traité de Trianon au royaume de Roumanie. Ils forment deux groupes bien distincts : d'une part, les Magyars proprement dits, immigrés de plus ou moins fraîche date et domiciliés au centre et à l'ouest du plateau transylvain, dans le Banat et dans la Crishane, et d'autre part, les Szeklers agglomérés dans l'angle sud-est des Carpathes.

Les premiers, au nombre de 800.000 environ, habitent en masses homogènes dans le Banat occidental et dans la plaine de la Crishane ; dans cette dernière région, ils sont, après les Roumains, l'élément le plus nombreux et possèdent des minorités importantes même dans les districts d'Arad et de Salagiu ; en Transylvanie, ils vivent disséminés parmi les Roumains comme population urbaine de commerçants et de fonctionnaires.

Quant aux 500.000 Szeklers rassemblés en un groupe ethnique homogène au sud-est de la Transylvanie, dans les districts de Trei-Scaune, Odorhei, Ciuc et Muresh-Turda, ils sont les descendants des gardes-frontières installés là au XIIIe siècle pour défendre contre le barbare oriental la marche transylvaine. Parlant le magyar, ils se considèrent comme d'authentiques Hongrois. Cependant, petit îlot perdu au milieu des populations roumaines, ils ont, au cours des siècles, vécu en relations étroites avec ces dernières et leur ont emprunté leurs mœurs et leurs coutumes ; la maison szekler présente les mêmes caractéristiques que la maison roumaine, et, qui plus est, le type physique des Szeklers accuse une ressemblance plus grande avec le type roumain qu'avec le type magyar. En s'appuyant sur ces analogies, M. Iorga a pu émettre l'hypothèse très plausible que beaucoup de Szeklers ne sont que des descendants de Roumains dénationalisés (1). Quoi qu'il en soit, il s'est constitué dans ce coin de la Transylvanie une population originale, paisi-

(1) Aujourd'hui encore, on rencontre dans quelques villages szeklers des vieillards qui se souviennent d'avoir entendu parler roumain autour d'eux dans leur jeunesse.

ble, douce et qui se rapproche évidemment davantage, bien qu'elle parle le magyar, des Roumains que des Hongrois, tant par sa mentalité que par sa façon de vivre.

***

Le 1er décembre 1918, l'Assemblée nationale des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Hongrie, réunie à Alba-Julia, a demandé « une liberté nationale complète pour tous les peuples cohabitant avec les Roumains » et posé en principe « que chaque peuple sera instruit, administré et jugé dans sa propre langue par des personnes prises dans son sein ».

Le traité de Trianon a été signé le 4 juin 1920.

Ni avant ni après cette date, le Gouvernement de Bucarest n'a foulé aux pieds les principes proclamés à Alba-Julia. Avant la signature, il a conservé en Transylvanie les cadres de l'administration étrangère, laissé en activité le personnel enseignant hongrois des écoles primaires et secondaires, respecté sur leurs sièges les magistrats hongrois, protégé les institutions économiques magyares,

assuré à tous l'impartiale protection de la loi et la sécurité dans l'ordre. S'il a dû, mesure d'élémentaire prudence, faire expulser après la signature du traité quelques centaines de familles qui repoussaient la nationalité roumaine et fomentaient des troubles, il n'a pas hésité, par contre, à maintenir dans leurs chaires les professeurs hongrois qui ont prêté serment et se sont engagés à apprendre dans un délai d'un an la langue roumaine. Il a réintégré dans leurs fonctions, en février 1921, de nombreux magistrats magyars qui avaient provoqué eux-mêmes leur mise en disponibilité. Le personnel des chemins de fer, des postes, des administrations municipales est resté hongrois en grande partie.

Cependant l'élément hongrois, habitué jusqu'à hier à la domination, ne paraît pas disposé à subir avec résignation le régime roumain et se complaît fréquemment dans les manifestations d'un irrédentisme agressif.

Fonctionnaires, gens d'affaires, grands propriétaires, les Magyars ont créé et entretiennent dans les centres urbains d'où ils dirigeaient jadis la vie intellectuelle et économique du pays une atmosphère d'âpre hostilité contre la Roumanie.

III. — Les colonies germaniques.

L'essaimage germanique vers l'Orient, le « drang nach Osten », avant d'être, à l'époque contemporaine, le résultat de la politique consciente et méthodique des Puissances centrales, s'était produit dès le haut moyen âge comme un phénomène d'expansion spontanée. L'excédent des tribus germaniques s'était, dès cette époque de l'histoire, mis en quête de terres de colonisation dans le bassin du Danube et de la mer Noire. Dans les temps modernes, les besoins de la politique autrichienne et moscovite ont déterminé vers ces mêmes pays un nouvel exode d'émigrants germaniques. C'est pourquoi l'on constate aujourd'hui sur le territoire du nouveau royaume de Roumanie la présence de plus de 700.000 colons de race et de langue allemandes qui, en dehors des îlots sporadiques de la Dobrodgea, constituent des groupes importants et vivaces en Bessarabie, en Bucovine, dans le Banat et en Transylvanie.

Dès la fin du XVIIIe siècle, le tsar s'était préoccupé de repeupler avec des colons slaves, bulgares, lapons et allemands, la steppe de

la Russie méridionale dévastée par les guerres et les épidémies. En 1804, Alexandre I[er] avait appelé de toutes les régions de l'Allemagne des immigrants protestants, mais c'est surtout après 1814 que la Russie installa en Bessarabie des colonies allemandes. Ces Germains qui constituent une population rurale de plus de 60.000 âmes forment aujourd'hui une masse principale homogène dans le nord-ouest du district d'Akkerman et quelques îlots dans les régions voisines d'Ismaïl et de Tighina.

Dans la Dobrodgea voisine vivent, mêlés à des populations roumaines, turques et bulgares, 10.000 autres colons allemands, dont les ancêtres se sont établis là dans la première moitié du XIX[e] siècle pour remplacer les musulmans émigrés.

Les Allemands de Bucovine étaient en 1912 au nombre de 125.000. Attiré par l'Autriche après 1775, l'élément germanique a prospéré dans les villes à côté des Israélites. Choyés par le gouvernement impérial, Allemands et Juifs régnaient sur les professions libérales, le fonctionnarisme, le commerce, l'industrie. Toutes les sinécures administratives, toutes les situations lucratives leur

appartenaient ; l'Université de Czernovitz était leur fief. Les Allemands de Bucovine ont vu sans enthousiasme la Roumanie annexer la province ; ils appréhendent fort que la roumanisation des administrations et de l'Université de Czernovitz ne les frappe dans leurs intérêts pécuniaires et intellectuels

Le Gouvernement de Bucarest se heurte à une hostilité encore plus prononcée du côté des Allemands du Banat. Ceux-ci, connus sous le nom de « Souabes », sont originaires de l'Allemagne du Sud et sont installés depuis des siècles dans le sud de l'ancien royaume de Hongrie. Très dévoués à la couronne de Saint-Étienne, ils adoptaient fréquemment la langue des Magyars avec lesquels ils avaient conclu une étroite alliance économique et politique ; ils faisaient bloc avec eux dans les luttes électorales. Agriculteurs d'élite, ils savent merveilleusement tirer parti des fertiles terres noires du bassin de la Theiss. Ils fournissent aux villes une classe moyenne et une classe supérieure florissantes ; leur centre est Temesvar. Répandus principalement dans les deux districts occidentaux du Banat, ils ont été rattachés par les derniers traités, en partie

à l'État yougo-slave et en partie au royaume de Roumanie. Ayant épousé depuis longtemps les intérêts et les préventions de leurs associés magyars, ils représentent aujourd'hui dans la Roumanie nouvelle un élément revêche, malveillant et d'autant moins malléable que la conscience qu'ils ont de leur civilisation avancée leur rend plus douloureuse la perte de leurs anciennes prérogatives.

Dans le sud-est des territoires cédés par la Hongrie à la Roumanie, il existe d'autres colons allemands que leurs mœurs, leurs traditions, leur état social prédisposent peut-être plus favorablement à une entente éventuelle avec leur nouvelle patrie : ce sont les « Saxons » de Transylvanie. Ce nom de Saxons, en roumain « Sashii », qu'on leur donne aujourd'hui est assez impropre, car si les documents historiques ne disent rien de précis sur leur patrie primitive, leur idiome, du moins, permet de leur assigner comme territoire d'origine la rive gauche du Rhin et notamment la vallée inférieure de la Moselle, l'Eifel, et la Flandre. Plus disséminés que les Szeklers, ils ne couvrent pas comme ces derniers une zone ethnique continue ; ils sont répandus autour des villes fondées

par eux : Sibiu, Brashov, Sighisoara, Mediash, Bistritsa ; leurs communes sont séparées parfois par des villages roumains. Ils sont au nombre de 250.000 et résident principalement dans le sud de la Transylvanie.

En vertu des anciens droits qui leur avaient été octroyés lors de leur établissement en Transylvanie au XIIe et au XIIIe siècle par les souverains hongrois, les Saxons ont constitué pendant des siècles et malgré quelques vicissitudes passagères une « nation » autonome et distincte, s'administrant elle-même librement.

Le 8 janvier 1919, l'Assemblée nationale des Saxons de Transylvanie a voté à Mediash l'union du peuple saxon avec le royaume de Roumanie. S'appuyant sur les décisions de l'Assemblée nationale roumaine d'Alba-Julia, les Saxons demandent à leur nouvelle patrie, en échange d'une collaboration loyale, de ne pas s'opposer « à l'affirmation et au développement de la conscience de leur unité politique et nationale »; ils l'invitent à leur restituer, en témoignage de bienveillance et d'équité, la Constitution autonome dont ils jouissaient avant 1876, et à les autoriser à s'administrer et à se juger avec des fonction-

naires de leur race. Ils sollicitent en outre, avec une pleine indépendance ecclésiastique et scolaire, la faculté d'employer l'allemand comme langue officielle de leur « Municipe ».

Par une extension logique de ces desiderata, les Saxons ont aussi exprimé le vœu qu'il fût permis aux autres habitants de race germanique du royaume, Allemands du Banat, de Bessarabie, de Dobrodgea et de Bucovine, de constituer des unités administratives, confessionnelles et scolaires du même type que la communauté saxonne. Ce système serait couronné par l'adjonction au Gouvernement central de Bucarest d'un ministre allemand représentant l'ensemble des Municipes germano-roumains.

La réorganisation administrative et politique de la Roumanie nouvelle n'étant pas achevée, la réalisation des souhaits des Saxons de Transylvanie est encore du domaine des possibilités.

IV. — Les éléments slaves, bulgares, et musulmans.

En plus de ses 3 millions d'Israélites, de Hongrois et d'Allemands, la Roumanie compte

encore un bon million de citoyens de nationalités diverses : Serbes, Ruthènes, Ukraniens, Russes, Bulgares, Turcs, Tatars, Grecs, Arméniens.

Le groupe slave est de beaucoup le plus important ; il se compose de 7 à 800.000 individus dont la plupart résident en Bucovine et en Bessarabie.

Dans le Banat et dans la Crishane, on trouve des Slovaques et des Serbes au nombre d'une centaine de mille.

Les 40.000 Ruthènes du Maramuresh ne sont que l'avant-garde vers le sud-ouest des 300.000 Ruthènes installés en groupe homogène dans la Bucovine septentrionale. Dès la fin du XVIIe siècle, les pachas turcs, puis le roi de Pologne Jean Sobieski, appelèrent dans cette dernière province des paysans polonais et russes ; mais c'est surtout la politique de colonisation intensive pratiquée après 1775 par l'Autriche qui a altéré le caractère moldave originel du pays. Les Slaves de Bucovine sont à l'occasion pour la Roumanie nouvelle des sujets assez récalcitrants.

Le nombre des Russes, des Ukraniens et des Ruthènes qui sont domiciliés à demeure

en Bessarabie est malaisé à déterminer. Plus tendancieuse encore et plus dédaigneuse de la vérité que la statistique hongroise, la statistique russe ne saurait être prise comme base d'évaluation. Les Roumains prétendent que leurs compatriotes forment les 2/3 de la population de la province et que l'on fait la part belle aux Slaves en admettant la présence de 400.000 Ukraniens et Russes sédentaires parmi les 2.700.000 Bessarabiens d'aujourd'hui. Les Ruthènes et les Ukraniens, élément rural, sont établis en masses importantes dans le sud de la province, précisément dans la région où les tsars ont importé des colons. Les Moscovites ou Vélico-Russes sont disséminés dans les villes comme commerçants et fonctionnaires, et ils ne représenteraient guère que 2 p. 100 de la population totale. La révolution des bolcheviks a déterminé l'exode vers la Bessarabie de nombreux fuyards venus de toutes les parties de l'ancien Empire des tsars et appartenant à toutes les classes de la société russe, mais ces réfugiés ne sauraient être considérés comme des habitants stables du pays. Les Russes acclimatés en Bessarabie à la faveur du régime tsariste ont été traités par le gouvernement

de Bucarest dans le même esprit d'équité que les Hongrois de Transylvanie ; il leur a été loisible d'imprimer des journaux en leur langue, et beaucoup occupent des postes officiels dans l'enseignement et dans l'administration. Ils n'en forment pas moins une minorité mécontente, aux premiers rangs de laquelle se distinguent les grands propriétaires expropriés qui ne négligent rien pour susciter à la Roumanie toutes sortes de difficultés intérieures et extérieures.

L'opposition russe de Bessarabie trouve des complices zélés dans les 90.000 Bulgares établis dans le sud de la province, dans la région de Bolgrad. Ces derniers sont les descendants des orthodoxes qui ont fui jadis devant les musulmans et que la Russie a introduits dans le pays au début du XIXe siècle dans les mêmes conditions que les Allemands des districts voisins d'Akkerman, d'Ismaïl et de Tighina, en les exemptant d'impôts et en leur accordant des subventions.

La Roumanie hospitalise d'autres éléments bulgares importants en Dobrodgea. Là, les Bulgares qui, d'après les évaluations roumaines, étaient en 1916 au nombre de 60.000, apparaissent répartis en deux groupes : au

nord celui de Babadag, et au sud celui du Quadrilatère, territoire cédé par la Bulgarie à la Roumanie en 1913. Les colonies bulgares de Babadag remonteraient à la première moitié du XIXe siècle ; à cette époque, les Turco-Tatars, qui fléchissaient et se repliaient sous les coups de la Russie, auraient été remplacés par des Bulgares de Bessarabie. Quant aux Bulgares du Quadrilatère, ils seraient venus de Bulgarie à partir de 1878, après que l'Europe eut attribué cette bande de territoire au nouvel État bulgare : celui-ci, ayant exproprié les Turcs, leur aurait substitué ses nationaux.

En Dobrodgea on rencontre encore, reliquats de la domination exercée sur le pays par la Porte pendant 500 ans, 50.000 Turco-Tatars qui habitent dans le centre et dans le sud de la province. Lorsque le Congrès de Berlin de 1878 eut rattaché la Dobrodgea du Nord à la Roumanie et le Quadrilatère à la Bulgarie, le groupe turco-tatar, pris entre deux feux, fondit rapidement ; cette population miséreuse est aujourd'hui en pleine décadence.

Les Arméniens et les Grecs de Roumanie ne constituent nulle part de groupement

homogène. Dispersés dans toutes les villes du royaume, ils ne peuvent être exactement dénombrés. Beaucoup forment une population semi-flottante de négociants. Certains, après avoir fait fortune, retournent volontiers dans leur patrie d'origine ; d'autres se laissent roumaniser dès la deuxième génération.

LIVRE DEUXIÈME

« LA CRISE ÉCONOMIQUE »

CHAPITRE PREMIER

« LA CRISE DES TRANSPORTS »

Connue sur les marchés européens par ses exportations de blé et de pétrole, la Roumanie d'avant-guerre apparaissait à travers les manuels de géographie comme un pays comblé de toutes les bénédictions du ciel.

Les modifications territoriales d'après-guerre donnent une nouvelle force à l'axiome de la richesse roumaine. Au sol fertile de l'ancien royaume, à ses vastes gisements

pétrolifères s'ajoutent aujourd'hui les terres à céréales de la Bessarabie, de la Crishane et du Banat (1), les forêts immenses de la Bucovine et de la Transylvanie, les mines carbonifères et métalliques des Carpathes.

De plus, par sa situation privilégiée, la Roumanie semble appelée à un brillant avenir commercial. Maîtresse du cours inférieur du Danube et des débouchés de la principale artère de communication de l'Europe centrale, solidement installée sur la mer Noire, elle peut légitimement aspirer désormais, grâce à son importance politique accrue, à capter une partie des grands courants de marchandises qui circulent entre l'Orient et l'Occident ; elle est bien placée pour faciliter les relations de l'Europe centrale avec la péninsule balkanique et avec l'Asie occidentale.

Peu de pays peuvent présenter un bilan de ressources naturelles et de possibilités logiques d'avenir comparable à celui de la Roumanie. Et cependant, depuis le rétablissement de la paix, elle souffre d'un malaise économique profond et général qui se tra-

(1) Une récolte normale permettrait à la Grande Roumanie d'exporter 550.000 wagons de céréales.

duit par l'effondrement, sur le marché des changes, de son étalon monétaire, le leu.

***

La plus désastreuse atteinte portée par la guerre à l'organisme économique roumain a été l'usure et la destruction du matériel ferroviaire. La crise des transports, qui est depuis trois ans le principal obstacle au relèvement du pays, a déterminé une crise générale d'approvisionnement aussi préjudiciable aux échanges intérieurs qu'aux transactions avec l'étranger.

Au cours de la retraite en Moldavie de l'automne 1916, on n'a guère pu évacuer que le vieux matériel roulant des dépôts des gares, les locomotives usagées ou d'un type ancien, tandis que les wagons et les machines en bon état étaient, en raison de l'avance rapide de l'ennemi, capturés par lui, ou bien détruits par les Roumains eux-mêmes. Tout le matériel évacué s'est entassé pendant l'hiver sur les deux voies ferrées parallèles qui étaient seules à l'abri du bombardement ennemi. Le ravitaillement de l'armée roumaine, de la population civile et des corps

russes a provoqué un tel embouteillage qu'on a dû, pour dégager au moins les voies principales, jeter sur les talus de nombreux wagons, chargés ou vides. Faute de pièces de rechange et de main-d'œuvre qualifiée, les réparations indispensables n'ont pas été effectuées ; le manque de combustible a rendu nécessaire une transformation des locomotives permettant de les chauffer au bois. C'est à peine si on pouvait mettre en service quotidien 5 ou 6 trains ; les transports dits commerciaux ne dépassaient guère la vitesse de 4 kilomètres à l'heure.

Telle était, à la conclusion de l'armistice général, la physionomie du trafic ferroviaire dans la partie de la Roumanie restée libre. Loin de remédier à la crise, la réoccupation de la Valachie et l'annexion de la Transylvanie n'ont fait que l'aggraver, les armées ennemies ayant emmené presque tout le matériel utilisable, après avoir détruit des gares, des ateliers, des voies ferrées, et des ponts.

Comment la Roumanie aurait-elle pu, après la cessation des hostilités, satisfaire aux besoins de son nouveau territoire avec des moyens qui s'étaient déjà révélés largement insuffisants pour la Moldavie orientale ? En

1919, l'imprudente offensive des bolcheviks hongrois ayant permis aux Roumains de pousser leur armée victorieuse jusqu'à Budapest, ces derniers ont pu ressaisir partiellement le matériel roulant dont ils avaient été dépouillés ; malheureusement, les wagons et les locomotives ainsi récupérés étaient en général dans un état lamentable et il était impossible de les réparer, en raison de la désorganisation des ateliers et de la pénurie de pièces de rechange.

En août 1916, au moment de la déclaration de guerre, l'ancien royaume possédait près de 4.000 kilomètres de voies ferrées avec 1 millier de locomotives et 25.000 wagons. Or, la moitié seulement de ces locomotives étaient susceptibles d'être utilisées sans mécomptes ; dès cette époque, ni le matériel roulant ni la traction ne pouvaient suffire aux nécessités du trafic.

En 1919, la Roumanie ajoutait aux 4.000 kilomètres de voies ferrées de 1916 les 5.500 kilomètres de Transylvanie, les 1.100 kilomètres de Bessarabie et les 650 kilomètres de Bucovine. Mais, pour l'exploitation de ce réseau presque triplé, elle ne disposait plus que d'un nombre de wagons infé-

rieur à celui que possédait l'ancien royaume. Quant aux 200 locomotives qui étaient en état de fonctionner à la conclusion de l'armistice, on n'avait même pas pu assurer leur entretien, de sorte que dans l'hiver 1919-1920 il n'y avait en tout et pour tout, dans la grande Roumanie, qu'une centaine de locomotives en service.

La pénurie de matériel s'aggravait d'une disette de combustible, qui était elle-même la conséquence de l'insuffisance des transports. Les réservoirs des raffineries de pétrole étaient pleins, mais les produits restaient sur place, et les raffineries étaient forcées de cesser tout travail. En 1916, les chemins de fer disposaient de 4.260 wagons-citernes ; ils n'en avaient plus que 1.450 en 1919.

C'est dans l'hiver 1919-1920 que la crise des transports en Roumanie a atteint le maximum d'acuité. Sur les grandes lignes, on ne pouvait mettre en circulation qu'un seul train par jour dans chaque sens ; aux stations, où des centaines de voyageurs attendaient accroupis dans une promiscuité fétide, des ruées sauvages se produisaient à l'arrivée de chaque convoi ; les plates-formes étaient prises d'assaut ; on pénétrait dans

les voitures autant par les fenêtres que par les portes ; sur les toits des wagons les gens s'entassaient dans les postures les plus dangereuses. Il fallait alors être doué d'une énergie rare ou poussé par une nécessité inexorable pour se risquer dans un train.

Sur les voies de garage, il est vrai, on apercevait partout de longues files de wagons sales, aux vitres brisées ; mais ils demeuraient là, les ateliers étant impuissants à faire les réparations.

Une double tâche urgente s'imposait au Gouvernement : effectuer à l'étranger des achats de locomotives et faire réparer dans le pays ou à l'extérieur le matériel momentanément inutilisable.

Les progrès réalisés en 1920 ont été plutôt lents. Dans un article de l'*Adeverul* du 20 décembre 1920, un ancien directeur général des chemins de fer, M. Miclesco, montrait quelque pessimisme : « Dans les deux dernières années, écrivait-il, les chemins de fer n'ont fait aucun progrès, et leur état de désorganisation ne nous permet d'entrevoir que pour un avenir éloigné une amélioration de la situation. » A la même époque le Ministre de l'Intérieur déclarait de son côté que les

locomotives en service étaient arrivées à l'extrême limite de leur capacité de fonctionnement et que les ateliers, dénués d'outillage, n'étaient pas en état d'exécuter les réparations importantes.

Deux chiffres préciseront la gravité de la crise au mois de septembre 1920. A cette date, l'administration des chemins de fer ne pouvait mettre en circulation que 15 à 30 wagons-citernes par jour, alors qu'un courant journalier de 180 wagons eût été nécessaire pour la distribution des produits pétrolifères. Quant aux locomotives, 500 seulement étaient en service au lieu des 5.000 machines qu'exigeraient les besoins d'une circulation normale.

L'année 1921, par contre, a été caractérisée par une sensible amélioration du rendement des chemins de fer. Des commandes de locomotives ayant été passées à l'étranger et des contrats de réparations exécutés, le Ministre des Transports pouvait annoncer en mai 1921 que la Roumanie avait plus de 1.200 locomotives en service et qu'à la fin de l'année elle pourrait compter sur une circulation totale de 1.500 machines. En résumé, la crise du matériel de traction se présente comme suit : la Roumanie aurait besoin

de 5.000 locomotives ; en 1919 elle en avait 200 en service ; en septembre 1920, 500 ; à la fin de 1921, 1.500 (1). La progression n'est pas rapide, mais elle est indéniable.

Aux obstacles matériels qui empêchent une solution rapide de la crise des transports s'ajoutent des difficultés d'ordre social. Fréquemment, la presse de toutes nuances, à l'exception des organes socialistes, se plaint de la mauvaise volonté du personnel des chemins de fer. On soupçonne les ouvriers des ateliers de pratiquer la grève perlée ; on met en doute le zèle et la conscience, sinon la probité, des employés des diverses catégories ; on critique amèrement l'incurie ou la nonchalance des cadres dirigeants.

De quelque nom qu'on les appelle, ces défaillances apparaissent étroitement liées à la médiocrité des traitements et des salaires au cours de la période actuelle de vie chère. De tout temps, le personnel technique des chemins de fer a d'ailleurs été moins bien rétribué que les autres corps de fonctionnaires, à égalité de niveau intellectuel. Aujourd'hui, les meilleurs ingénieurs fuient vers l'industrie privée.

(1) Au 1er juin 1922, il y avait 39.704 wagons en circulation et 1.555 locomotives en service.

En ce qui concerne les transports par eau, fluviaux ou maritimes, il ne saurait être question de crise, attendu que la situation n'a pas changé depuis la guerre ; le tonnage roumain était insuffisant jadis, il l'est encore aujourd'hui.

Avant la guerre, les transports par eau jouaient un rôle fort important dans le commerce extérieur de la Roumanie. En 1913, 70 p. 100 des marchandises d'exportation ont été expédiées par voie fluviale ou maritime, et 50 p. 100 des produits d'importation sont également venus par voie d'eau. La majeure partie de ces transports s'effectuait sous pavillon étranger ; le pavillon roumain ne couvrait que 46 p. 100 du tonnage danubien et 5 p. 100 du tonnage maritime.

A la cessation des hostilités, l'État roumain ne disposait, après avoir réquisitionné les vapeurs particuliers, que de 70.000 tonnes pour son trafic maritime. Il est donc forcément tributaire de l'étranger au point de vue du fret, des Anglais et des Grecs particulièrement, et dans des conditions que la crise des changes rend de plus en plus onéreuses.

CHAPITRE II

« LA CRISE DE SOUS-PRODUCTION »

La Roumanie, pays de pétrole et de forêts, et qui possède en outre de bons gisements carbonifères, souffre d'une disette de combustible. Le fait semble paradoxal ; il n'est que trop réel, comme le prouvent les chiffres.

En 1912 et en 1913, avec ses 1.100 sondes et ses 560 puits productifs, la Roumanie extrayait près de 1.900.000 tonnes de pétrole brut, soit une moyenne quotidienne de 520 wagons. En 1917 et en 1918, les Allemands déployèrent un gigantesque effort pour restaurer les installations détruites pendant la retraite roumaine de 1916. Dès le 16 février 1917, après deux mois et demi de labeur, ils réussissaient à obtenir un peu de pétrole brut ; à la fin de l'année, ils avaient extrait

du sol roumain 46.000 wagons de pétrole, soit en moyenne 145 wagons par jour. En juin, juillet et août 1918, la production, qui croissait sans discontinuer, s'élevait à une moyenne de 370 wagons dans les 24 heures.

Cette moyenne n'a pu être maintenue lorsque la Roumanie, en novembre 1918, est redevenue maîtresse de ses richesses pétrolifères.

En 1919, la production totale n'a été que de 920.000 tonnes, soit 260 wagons par jour. En 1920, elle a été de 1.030.000 tonnes. En 1921, elle s'est chiffrée en général par 300-320 wagons dans les 24 heures. Dans l'été de 1922, on a extrait de 370 à 400 wagons de pétrole brut par jour, ce qui revient à dire que, dans l'état présent des choses, la production de naphte de la Roumanie ne représente que les 3/5 de la production d'avant-guerre.

Quel est le rendement des mines de charbon ? En 1914 le bassin carbonifère de la vallée du Jiu donnait 700 à 750 wagons par jour, les mines du Banat une cinquantaine de wagons, celles du vieux royaume, 80 environ ; la production générale était donc de 830 à 870 wagons par jour.

En septembre 1920, on n'extrayait que 400 wagons par jour, chiffre à peine égal à la moitié de la production normale. Or, pour les besoins des chemins de fer, de l'industrie et des particuliers, 610 wagons quotidiens auraient été nécessaires à cette époque ; le déficit était donc de plus de 200 wagons par jour. En 1921, la situation ne s'est nullement améliorée, si même elle n'a empiré par périodes : c'est ainsi que le rendement des mines de Pétroshani qui était en septembre 1920 de 300 wagons était tombé en mars 1921 à 50 wagons par jour.

En 1921, l'exploitation des mines métalliques s'est plus ralentie encore que celle des mines de charbon et de pétrole. A cette époque, le rendement des mines d'or et de fer de l'État était à peu près nul ; quant aux importants gisements de bauxite des monts du Bihor, rien n'avait été tenté pour les mettre en valeur, et pour créer dans la région une industrie de l'aluminium.

L'insuffisance des transports, la pénurie de combustibles, le manque de minerais se conjuguaient donc pour rendre presque impossible le relèvement des industries frappées par la guerre. L'année 1920 a été désastreuse

pour l'industrie roumaine, en Transylvanie tout particulièrement. Les anciennes métropoles industrielles de la Transylvanie, du Banat et de la Crishane, les villes jadis prospères de Satmar, d'Oradia-Mare, d'Arad et de Temesvar étaient en pleine léthargie dans l'hiver 1920-1921. Toutes les branches industrielles étaient atteintes d'une paralysie à peu près complète : les industries du bois, du verre, des tissus, les fabriques de produits alimentaires et de chaussures s'arrêtaient simultanément. Les groupes métallurgiques de Reshitsa et de Hunediora eux-mêmes ralentissaient considérablement leur production.

La diminution de rendement par rapport à la normale était de 33 p. 100 dans l'industrie métallurgique, de 80 p. 100 dans les fabriques de sucre.

Suivons maintenant la courbe de la production agricole telle qu'elle se dessine depuis 1918.

En 1918, la plus grande partie du territoire de l'ancien royaume a été occupée par l'ennemi jusqu'à l'automne ; une terrible sécheresse a nui aux cultures. La récolte a donné 6.500.000 hectolitres de blé au lieu

de 30 millions d'hectolitres, production moyenne annuelle des années 1910 à 1915, et 8.500.000 hectolitres de maïs au lieu des 37 millions d'hectolitres annuels de 1910 à 1915.

Au cours de l'année agricole 1918-1919, l'étendue totale cultivée dans l'ancien royaume a été inférieure de 24 p. 100 à la superficie cultivée en moyenne pendant les 5 années normales de 1911 à 1915.

La production des principales céréales s'est chiffrée comme suit dans l'ancien royaume pour l'année 1919 :

131.000 wagons de blé au lieu de 220.000 dans les années normales.

250.000 wagons de maïs au lieu de 273.000 dans les années normales.

25.000 wagons d'orge au lieu de 56.000 dans les années normales.

20.000 wagons d'avoine au lieu de 41.000 dans les années normales.

On voit donc qu'en 1919 la récolte des principales céréales, à l'exception du maïs, a été déficitaire par rapport à la normale d'avant-guerre dans la proportion de 40 p. 100 pour le blé et de 50 p. 100 pour l'orge et l'avoine.

La campagne agricole de 1919-1920 a

été caractérisée par une nouvelle baisse de 50 p. 100 de la production du blé par rapport à la récolte précédente ; la diminution de rendement pour le maïs était de 20 p. 100, mais, d'autre part, la récolte en avoine et en orge était deux fois plus abondante qu'en 1919. En 1920, l'ancien royaume a recueilli seulement 62.000 wagons de blé et 200.000 wagons de maïs.

En 1921, la récolte de blé de l'ancien royaume a été de 110.000 wagons, donc inférieure de 50 p. 100 à la récolte moyenne des années normales d'avant-guerre ; pour tout le territoire de la Roumanie nouvelle, la production de froment s'est chiffrée par 205.000 wagons.

***

La crise de production n'épargne donc aucun des domaines principaux de la vie économique roumaine, ni l'industrie dont l'activité est réduite presque de moitié par rapport à l'avant-guerre, ni les mines de pétrole et de charbon dont le rendement dépasse à peine 50 p. 100 des extractions antérieures, ni l'agriculture elle-même qui

est atteinte dans sa production de blé (1).

Il semble qu'on puisse assigner à cette crise deux séries de causes immédiates, les unes d'ordre social, les autres d'ordre économique.

Au premier rang des faits sociaux qui influent sur la production, il faut mentionner la réforme agraire. Les lenteurs de la procédure d'expropriation et de partage des terres ont maintenu trop longtemps les paysans dans un état d'incertitude, de méfiance et de nervosité très préjudiciable à la culture. La transformation brusque en petits propriétaires indépendants des pauvres ouvriers agricoles de jadis a été suivie d'une période de flottement et de tâtonnements malhabiles. De plus, une première application uniforme de la loi rurale a retenti fâcheusement sur la production de certaines régions ; tandis que, dans les zones très peuplées des collines et des vallées, où les cultures sont variées et où les petites exploitations ont déjà de vieilles et excellentes traditions, l'attribution de la

(1) En juillet 1922, la presse roumaine évaluait la récolte probable à 1 million de wagons de céréales ; si ces prévisions optimistes se vérifient, le disponible pour l'exportation sera de 350.000 à 400.000 wagons. Toutefois, la production de blé ne dépasserait pas 250.000 wagons, dont 70.000 pourraient être exportés.

terre aux paysans n'a pas comporté de difficultés initiales, par contre, dans les contrées à population rare des steppes, où dominaient autrefois le machinisme et la main-d'œuvre exotique, les agriculteurs roumains se sont trouvés en nombre insuffisant pour cultiver les immenses terrains expropriés ; beaucoup de ceux-ci sont restés en friche et la production générale a été diminuée d'autant. En outre, les paysans ont très souvent délaissé la culture du blé, moins lucrative que jadis à cause des réquisitions gouvernementales, pour celle du maïs, leur aliment principal, de l'orge et de l'avoine. Enfin, les agriculteurs, qui louaient autrefois leurs bras aux latifundiaires, ont aujourd'hui une tendance à limiter leur effort à leur nouveau lopin de terre.

La pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans les usines, les mines et les exploitations de pétrole. Une foule de paysans qui partageaient leur activité entre la culture et le labeur industriel, ne se consacrent plus qu'à la première, depuis qu'ils ont été pourvus du terrain nécessaire à leurs besoins. D'autre part, les conditions matérielles de la vie dans les centres miniers sont par elles-mêmes peu susceptibles d'attirer ou simplement de

retenir la population ouvrière : faute de nourriture et de logements, des milliers d'ouvriers ont déserté le bassin carbonifère du Jiu. Dans les usines, la crise du personnel technique et spécialisé aggrave le déficit de la main-d'œuvre ordinaire. En Transylvanie et dans le Banat, les ingénieurs et ouvriers spécialistes hongrois ont émigré en majeure partie ; l'ancien royaume, où l'enseignement professionnel n'est pas au point, n'a pas été en mesure de combler les vides.

Donc, répercussions de la réforme agraire sur la répartition de la main-d'œuvre agricole et industrielle déjà réduite par les pertes de guerre, exode du personnel étranger spécialisé des centres industriels, défaut de compétences techniques, impossibilité de fixer dans certaines régions de mines et d'industries une main-d'œuvre ouvrière suffisamment nombreuse, autant de faits qui concourent à restreindre la production.

Quant aux facteurs proprement économiques qui agissent dans le même sens, désorganisation des transports, manque de matières premières, de combustibles et d'outillage, crise du crédit et pénurie de capitaux, ils sont dans un rapport évident d'in-

terdépendance et forment un cercle vicieux très difficile à rompre.

L'insuffisance du trafic limite les possibilités d'exploitation des sources de combustible. Les réservoirs des raffineries de pétrole sont tous pleins, mais ils ne peuvent être dégagés qu'au compte-gouttes, et l'industrie extractive n'ayant pas de dépôts pour loger ses produits se trouve partiellement paralysée. L'embouteillage des voies ferrées dans les districts carbonifères empêche souvent l'évacuation des stocks amoncelés sur le carreau des mines ; l'administration des chemins de fer peut à peine assurer parfois le transport des quantités de charbon dont elle a besoin. Dans ces conditions, le problème de l'approvisionnement des industries particulières en combustibles devient des plus ardus. Le combustible mis en circulation est d'ailleurs donné par priorité aux entreprises de première nécessité, comme les moulins, les usines de gaz et d'électricité et les chemins de fer. Des stocks considérables de bois coupés et préparés sont immobilisés sur place, et non seulement ces stocks n'alimentent pas l'exportation mais le ravitaillement interne lui-même ne s'effectue que péniblement.

L'approvisionnement de l'agriculture et de l'industrie en machines et en matières premières subit, tout naturellement, les répercussions de la crise des transports, mais il est entravé tout d'abord par les difficultés que rencontre la Roumanie pour effectuer des achats à l'étranger par suite de la dépréciation de sa monnaie. L'agriculture se ressent profondément du manque de machines et de moyens de tractions ; les groupes métallurgiques du Banat et de Transylvanie n'ont pas assez de coke, l'industrie du bois n'a plus de machines, celle de la minoterie est presque annihilée par l'absence de pièces de rechange ; les exploitations pétrolifères ont besoin de matériel de forage, d'énergie électrique, de réservoirs ; les mines de charbon menacent ruine, faute de matériaux nécessaires à leur aménagement ; l'industrie textile n'a ni coton ni matières colorantes.

Lorsque, surmontant les barrières du change et au prix d'immenses sacrifices, les industries intéressées obtiennent de l'étranger le matériel indispensable, il arrive que celui-ci reste de longs mois dans les ports et dans les gares à cause de la pénurie de transports.

CHAPITRE III

LA CRISE FINANCIÈRE

En ce qui concerne sa circulation fiduciaire, la Roumanie a subi le destin commun à tous les belligérants. De 1916 à 1919, l'État, dont les ressources fiscales avaient été abaissées à zéro par la perte momentanée d'une grande partie du territoire, a dû recourir largement aux bons offices de sa banque d'émission ; la planche à billets de la Banque nationale de Roumanie a fonctionné sans arrêt. La circulation des banknotes qui, au moment de l'entrée en guerre, se montait à 700 millions de lei, atteignait en novembre 1919, c'est-à-dire un an après l'armistice général, le total de 4 milliards 200 millions en billets de la Banque nationale.

Dès 1917 le Gouvernement allemand, pour

faire face aux dépenses de son armée d'occupation, avait fait émettre des billets spéciaux, imprimés sous le timbre d'un établissement germano-roumain, la Banque générale de Roumanie. Par tranches successives, l'émission de l'administration militaire germanique fut portée au mois de mars à un milliard et à la fin d'octobre 1918 à 2 milliards 200 millions. Le papier monnaie ainsi lancé était couvert par le disponible que la Banque nationale de Roumanie possédait à Berlin depuis le temps de paix. Ce papier fut imposé à la population civile, et le Gouvernement roumain, lorsqu'il se réinstalla à Bucarest, ne put que le reconnaître et le laisser circuler comme un enfant naturel ayant les mêmes droits que l'enfant légitime, en l'espèce le papier officiel de la Banque nationale.

Plus tard, pour ne pas dépouiller ses nouveaux ressortissants ni perturber la vie économique des provinces annexées, l'État roumain dut fixer un cours légal pour les roubles et les couronnes qui circulaient en Bessarabie, en Bucovine et en Transylvanie.

Évidemment, il eût fallu, dès la fin de 1918, retirer les monnaies hétéroclites en usage sur le territoire de la grande Roumanie

et les remplacer par un seul type de billet, celui de la Banque nationale. Mais, pour des raisons que nous n'avons pas à exposer ici, cette opération radicale ne fut pas effectuée. Pour empêcher l'afflux de la monnaie dépréciée des pays voisins, des couronnes hongroises et autrichiennes et des roubles russes, le Gouvernement se contenta de faire estampiller les billets recensés au moment de l'annexion.

Ce n'est qu'au mois d'août 1920, c'est-à-dire un an et demi plus tard que l'unification monétaire fut enfin entreprise. Dans l'intervalle, le stock de roubles et de couronnes, malgré la surveillance exercée aux frontières, et en raison du caractère primitif de l'estampillage, s'était enflé dans des proportions démesurées. La contrebande était d'autant plus fructueuse que les roubles et les couronnes naturalisés roumains avaient une valeur bien supérieure à ceux qui étaient restés au delà des frontières entre les mains des Hongrois et des Russes. Pendant plus de 18 mois, la Roumanie vécut ainsi sous la perpétuelle menace de l'irruption de papiers avariés.

Le remplacement des roubles et des cou-

ronnes par les billets de la Banque nationale a eu lieu en Transylvanie et en Bucovine à partir de septembre 1920, en Bessarabie à partir d'octobre. L'opération a duré jusqu'au printemps de 1921.

Quant aux billets de la Banque générale, considérés comme égaux en valeur à ceux de la Banque nationale, ils ont été échangés à partir de mai 1921.

La Banque nationale a remplacé par son propre papier à raison de un demi-leu pour une couronne une somme totale de 8 milliards 580 millions de couronnes.

Elle a versé pour le retrait des roubles une somme approximative de 1 milliard de lei. Seuls les roubles Roumanov et Lwov ont été admis à l'échange, les premiers au cours de 1 leu à 1,35 leu pour un rouble, les autres au cours de 0,3 leu à 1 leu.

Au 30 juin 1922, l'émission de la Banque Nationale s'élevait à 15 milliards de lei, dont plus de 14 étaient en circulation; l'émission était 21 fois supérieure à celle de 1916.

Quel est le rapport entre cette masse de papier monnaie et le stock métallique de la Banque ?

La loi roumaine exige que la couverture or des billets atteigne au moins 33 p. 100 de leur montant. Dans l'avant-guerre, cette proportion était largement dépassée ; le stock métallique comprenant le métal et les traites or représentait dans les années normales de 1908 à 1913 de 47 à 50 p. 100 du montant des billets. En pleine guerre, le 2 décembre 1917, la Roumanie, pour une émission de 1 milliard 200 millions, disposait encore d'une couverture de 670 millions, dont 315 millions de stock métallique proprement dit.

En raison de la situation précaire du front moldave, le Gouvernement roumain avait jugé sage, en décembre 1916, d'évacuer dans la Russie alliée l'encaisse métallique de la Banque nationale et le Trésor de l'État. Le stock d'or de la Banque, d'une valeur de 315 millions et composé en presque totalité de pièces françaises, anglaises, autrichiennes, allemandes, italiennes et turques, fut déposé au Kremlin, dans les caves du palais des Armures.

On peut apprécier la place qu'occupe dans le trésor nominal de la Banque nationale cet or de Moscou, par l'examen du tableau ci-

dessous, qui montre la situation de ce trésor à la date du 31 décembre 1920 :

Or de Moscou (monnaies et barres).	315.180.000 lei
Or de Berlin (monnaies).	80.469.000 lei
Or de Londres (monnaies). . . .	98,115.000 lei
Or de la Centrale de Bucarest . .	1.703.000 lei

La Banque nationale ayant reçu en juin 1921 une somme de 14.300.000 couronnes or comme part proportionnelle de la Roumanie dans la liquidation de la Banque austro-hongroise, elle détient effectivement à Bucarest un stock métallique d'une valeur de 16 millions de francs or. Si elle récupérait l'or de Londres, ce qui est possible, celui de Berlin, ce qui est problématique, et celui de Moscou, ce qui est douteux, elle posséderait au total un stock métallique proprement dit de 510 millions en face d'une émission de papier de 15 milliards de lei.



Jusqu'en 1914, l'unité monétaire roumaine qui, au pair, valait notre franc, oscillait entre 95 centimes et 1 franc.

Pendant la guerre, elle subit une première dépréciation, conséquence de celle du rouble.

Au cours du printemps et de l'été de 1919, pendant les délibérations de la Conférence de la paix, le leu se maintenait à la Bourse de Paris à un taux voisin de 50 centimes. Vers la fin de décembre 1919 il ne cotait plus que 33 centimes, ayant perdu par rapport au franc français, lui-même très déprécié vis-à-vis de l'or, environ les 2/3 de sa valeur. Sa chute s'accéléra en janvier, et, au mois de février, il tombait à 18 centimes.

Au printemps de 1920 une amélioration notable et d'ailleurs assez brusque se produisit, très probablement sous l'influence d'exportations d'orge et de maïs et de rumeurs optimistes au sujet des disponibilités roumaines en céréales. Au mois d'avril, le leu monta à 29 centimes, et, poursuivant son ascension, il atteignit en juillet le cours de 37 centimes.

Mais, depuis cette époque, il a subi une régression continue (1). En novembre 1920, il ne vaut plus que 23 centimes; dans les pre-

(1) L'annonce de la consolidation des Bons du Trésor et du paiement imminent des coupons arriérés et courants de la dette extérieure roumaine a coïncidé, en août 1922, avec une hausse sensible du leu qui a dépassé. à Paris, le cours de 10 centimes.

miers mois de 1921, il oscille autour de 20; en juillet, il fléchit à 16; en septembre, il s'effondre à 10 1/2, au début de juillet 1922, il tombe même à 6 1/2.

Le discrédit persistant qui affecte le papier monnaie roumain est d'autant plus surprenant que nul n'ignore l'importance des richesses naturelles du royaume bas-danubien, les avantages commerciaux de sa position géographique, les brillantes perspectives d'avenir que lui ouvre la réalisation de l'Unité nationale.

Les Roumains accusent volontiers la spéculation d'être le facteur principal de l'avilissement de leur change. La Roumanie nouvelle ne veut plus vivre, disent-ils, dans la dépendance économique de l'étranger ; l'ancien royaume était jusqu'en 1914 un fief de l'Allemagne ; le nouvel État se défie de toutes les puissances tentaculaires, quelles qu'elles soient ; se refusant à aliéner ses mines et ses richesses, il s'expose ainsi à la malveillance agissante de groupes financiers internationaux qui pèsent, par représailles, sur le cours du leu.

Quoi qu'on puisse penser du rôle de la spéculation, il n'est pas malaisé de discerner

quelques causes certaines de la mauvaise tenue du leu. Citons d'abord le déficit de la balance commerciale : à la suite des réquisitions des armées ennemies et de la mauvaise récolte de 1918, la Roumanie a dû importer en 1919 des vivres, des vêtements, des matières premières et des outils pour une valeur de 3.620 millions de lei, tandis que ses exportations atteignaient le chiffre dérisoire de 103 millions de lei. En 1920 et en 1921, malgré les progrès de l'exportation, le bilan du commerce extérieur est resté défavorable à la Roumanie. Notons également l'inflation fiduciaire : le royaume a doublé son territoire et ses ressources, mais son stock actuel de papier-monnaie est au stock d'avant-guerre ce que vingt et un est à un, et il a moins d'or que jadis. Le cours du leu est fâcheusement influencé d'autre part par les paiements irréguliers des coupons de la dette extérieure consolidée d'avant-guerre et par la présence sur le marché international de Bons du Trésor roumain libellés en devises étrangères. Au pair, cette dette extérieure flottante ne s'élèverait même pas à 1.200 millions de francs-or, mais calculée d'après le taux du change, elle représentait

18 milliards de lei-papier au 4 juillet 1922. Ces bons du Trésor ont dû être prorogés ; vendus parfois à un prix très inférieur à leur valeur nominale, ils passent de main en main et nuisent à la réputation financière de la Roumanie. En outre, une panique s'est emparée de certains capitalistes au lendemain du vote, par le Parlement de Bucarest, dans l'été de 1921, d'un impôt sur la fortune et le numéraire : des millions de lei ont été précipités sur le marché étranger. Le change se ressent enfin des nouvelles tendancieuses lancées périodiquement par des officines suspectes au sujet de la situation extérieure de la Roumanie et de ses difficultés, réelles ou imaginaires, avec ses voisins hongrois et russes.

***

Parmi les causes de la dépression économique de la Roumanie, nous avons mentionné la disette des capitaux. Par là il faut entendre la pénurie du capital de production susceptible de faire affluer dans le pays l'outillage, les moyens techniques et les matières premières qui lui font défaut. A ne considérer

que le capital nominal en lei des sociétés roumaines par actions, financières, commerciales et industrielles, et son accroissement depuis 1919, on acquerrait une vue fausse de la situation véritable et on tomberait dans l'illusion trompeuse que la puissance financière de la Roumanie est au niveau des besoins multiples de l'heure.

En fait, les fondations de sociétés nouvelles et les augmentations du capital investi dans les entreprises anciennes n'ont été souvent que des conséquences de l'inflation fiduciaire. La valeur intrinsèque du capital roumain de roulement et de production a peu varié depuis 1914. L'entrée dans certaines branches d'activité des capitaux français, anglais ou belges n'a guère fait que boucher les trous ouverts par l'expulsion des capitaux allemands ou austro-hongrois, sans donner au problème de l'adduction d'un capital créateur une solution complète.

Un large emprunt extérieur paraît indispensable à la Roumanie pour la réfection rapide de son outillage national, pour la prompte remise en état de ses chemins de fer, pour une résurrection immédiate de son industrie ; sans un emprunt de cette nature,

il serait chimérique d'espérer la fin prochaine du malaise économique roumain.

Deux exemples feront mesurer l'ampleur des difficultés financières que l'industrie doit surmonter ; l'installation d'une sonde pétrolifère qui coûtait avant la guerre de 150.000 à 200.000 lei exige aujourd'hui une dépense de 4 à 6 millions ; la réparation d'un wagon de voyageurs coûte environ 800.000 lei, soit dix fois le prix du wagon lui-même en 1914.

D'autre part, il faut observer que le capital spécifiquement roumain existant dans les nouvelles provinces, tant en Bessarabie qu'en Transylvanie, est très réduit, et que l'ancien royaume est obligé de subvenir avec ses ressources aux besoins de contrées aussi vastes que son propre territoire, dans la mesure du moins où on cherche à nationaliser des branches de production jadis dominées par le capital allemand ou hongrois. Sans doute, il y avait dès l'avant-guerre, en Transylvanie, une excellente organisation bancaire ; mais son activité se limitait aux opérations du petit crédit agricole, et les augmentations nominales de capital n'ont pas plus enrichi les banques transylvaines que les établissements de l'ancien royaume.

Les chiffres ci-dessous donneront une idée précise du mouvement récent des capitaux :

Au 31 décembre 1918, il existait en Roumanie 550 sociétés par actions avec un capital de 960 millions de lei ; au 31 décembre de l'année suivante, on comptait 687 sociétés avec un capital de 1.858 millions ; au 31 août 1921, le capital total investi dans les sociétés anonymes était de 6 milliards 564 millions de lei.

CHAPITRE IV

LE BUDGET ET LA DETTE PUBLIQUE

En 1913-1914, le budget des dépenses de l'ancien royaume s'élevait à 543 millions de lei ; en 1916, la dette publique était en chiffres ronds de 1 milliard 500 millions.

A partir de 1917, en raison de ses revers militaires, la Roumanie n'a pu établir de budget régulier. Cette situation anormale s'est prolongée jusqu'en 1920. Les quatre exercices de 1916-1917 à 1919-1920 (1) se sont soldés par un déficit global de 5 milliards et demi de lei.

Le premier budget régulier d'après-guerre a été celui de l'exercice 1920-1921. Il portait aux dépenses la somme de 6 milliards 625 mil-

(1) L'année financière roumaine commence le 1er avril.

lions et aux recettes 6 milliards 115 millions. Le déficit apparent était de 1 /2 milliard. En fait, ce budget, qualifié de provisoire et adopté sans discussion par le Parlement, ne représentait qu'une partie des dépenses publiques, et il ne saurait être pris comme type de budget normal.

Le budget de l'exercice 1921-1922, adopté en juillet 1921 par les Chambres, était basé sur une dépense globale de 10 milliards 160 millions de lei. Il se décomposait en budget ordinaire (7 milliards 660 millions), en budget de liquidation de la dette publique, des dommages de guerre et de la réforme agraire (1 milliard 400 millions) et en budget de la reconstitution économique (1 milliard 100 millions). En principe, les dépenses du budget ordinaire étaient couvertes par les ressources des impôts directs et indirects, du timbre, de l'enregistrement, des voies de communication et des monopoles d'État. Les budgets de liquidation et de reconstitution devaient être alimentés par un impôt exceptionnel sur les fortunes, par les versements des acquéreurs de terres expropriées, et éventuellement par un emprunt.

Par suite de l'avilissement du leu, il est

fort douteux que les crédits votés en juillet 1921 aient pu couvrir toutes les dépenses effectives de l'exercice.

En avril 1922, le ministre des Finances du nouveau cabinet Bratiano a fait voter, en renonçant à l'impôt sur le capital, un budget provisoire qui porte aux revenus 10 milliards 42 millions de lei et aux dépenses 9 milliards 904 millions de lei.

La dette publique se décompose comme suit : 1° dette extérieure d'avant-guerre réduite à 800 millions par plusieurs amortissements et dont la plupart des titres sont entre des mains allemandes ; 2° dette de guerre à l'Angleterre et à la France de 1.600 millions de francs-or ; 3° bons du trésor émis à l'étranger pour 1.200 millions de francs-or ; 4° dette intérieure de 35 milliards de lei, sur lesquels 12 ont été prêtés par la Banque Nationale de Roumanie et 15 représentent le coût de la réforme agraire (1).

Il n'est pas indifférent de souligner que

(1) Ces chiffres sont empruntés à l'intéressante brochure de M. Aristide Blank : *la Crise économique en Roumanie : une solution.* » (Bucarest-1922). L'auteur préconise une solution radicale basée sur deux principes : 1° collaboration d'un groupe étranger qui deviendrait pour 25 ans l'associé de l'Etat roumain ; 2° amortissement de la dette intérieure avant la hausse de la monnaie roumaine.

si l'on plaçait en face du passif de la Roumanie le relevé de ses créances sur la Russie, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne et sur les Alliés eux-mêmes qui se sont engagés à verser une indemnité pour la destruction des installations pétrolifères exécutée en 1916 sur leurs conseils, la balance serait finalement favorable au royaume bas-danubien.

LIVRE TROISIÈME

L'ÉVOLUTION POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA PHYSIONOMIE POLITIQUE DE L'ANCIEN ROYAUME

Élaborée dès l'arrivée à Bucarest du prince Charles, la Constitution de 1866 est restée jusqu'à la guerre européenne le statut fondamental de l'ordre politique et social de l'ancien royaume.

La première partie de cette Constitution est semblable à la déclaration française des Droits de l'homme.

La deuxième partie organise les pouvoirs

de l'État. Aux termes de l'article 31, « tous les pouvoirs émanent de la Nation qui ne peut les exercer que par délégation ». Toute loi, pour être valable, doit être approuvée par les trois facteurs constitutionnels : le Roi, le Sénat et la Chambre des députés. Le monarque est armé de deux prérogatives essentielles : il a le droit de refuser sa sanction aux lois votées par l'Assemblée nationale, et il décide seul de la prorogation ou de la dissolution des Chambres ; en temps de crise, sa volonté peut donc primer celle des représentants du peuple.

La loi électorale de 1884 divisait les électeurs de la Chambre en trois collèges : le premier collège était constitué par la classe des grands propriétaires, le deuxième par la bourgeoisie urbaine et les fonctionnaires, le troisième par les ruraux.

Pratiquement, l'immense majorité des paysans était exclue du droit de vote : 50 électeurs pauvres n'étaient représentés au sein du troisième collège que par un seul délégué.

Le corps électoral du Sénat était divisé en deux collèges seulement. La classe rurale, faiblement représentée à la Chambre, n'avait au Sénat aucune représentation politique.

***

La vie publique roumaine d'avant-guerre est caractérisée par l'alternance au pouvoir du parti conservateur et du parti libéral.

A l'origine, le parti conservateur rassemble, sous le règne de Couza, tous les boyards adversaires de la loi rurale et de la modernisation du pays.

Vers 1880, un nouveau groupe, dit de la jeune droite ou des junimistes, essaie de rénover l'ancien parti boyard ; son noyau est formé par la société littéraire moldave Junimea. Ces néo-conservateurs sont en général des gens instruits, qui ont fait leurs études en Allemagne et qui veulent vivifier le conservatisme roumain, somnolent et stérile, par un progressisme scientifique emprunté au conservatisme allemand. Leurs chefs sont : MM. Titus Maïoresco, P. Carp, A. Marghiloman, C. Arion.

En 1908, une grave scission se produit sur la question de la désignation du chef. Tandis que les vieux conservateurs revendiquent pour eux seuls le privilège de la direction du parti, les junimistes et les nouveaux adhérents de souche bourgeoise s'insurgent contre

la dictature des boyards et contre leur exclusivisme aristocratique. En février 1908, les jeunes-conservateurs, guidés par M. Take Janesco, fondent le parti démocrate autonome.

En 1912, sous la pression des événements extérieurs, M. Take Janesco rentre au bercail et se réconcilie avec les conservateurs.

La guerre européenne provoque de nouvelles dissensions dans le parti conservateur. Les junimistes, fidèles à leurs amitiés de jeunesse et à leurs affinités intellectuelles, constituent avec une partie des vieux-conservateurs une fraction germanophile conduite par MM. Carp et Marghiloman ; les conservateurs-démocrates de M. Take Janesco se joignent aux droitiers amis de M. Nicolas Filipesco pour préconiser une alliance avec les nations d'Occident.

Défenseur entêté du système féodal jusqu'en 1864, champion peu clairvoyant de la grande propriété foncière de 1864 à 1917, le parti conservateur s'est pétrifié après 1917 dans une opposition aveugle à la réalisation d'une large réforme agraire.

Peu confiant dans les forces spontanées de la Roumanie, il s'est montré le plus souvent

enclin à accepter ou à solliciter la collaboration économique de l'étranger.

Dans l'ordre de la politique extérieure, les conservateurs se sont trouvés d'accord avec les libéraux pour considérer, à partir de 1883, l'alliance avec la Triplice comme une digue nécessaire contre le péril russe.



Le parti libéral apparaît sur la scène politique roumaine en 1848 ; il faut chercher son ascendance authentique dans le groupe des Rouges qui, autour des frères Démètre et Jean Bratiano, de C. A. Rosetti, des frères Golesco, de Nicolas Balcesco, forment le Comité révolutionnaire de Bucarest.

En 1875, au noyau des Rouges se joint la foule enthousiaste des jeunes juristes roumains qui viennent d'achever leurs études à Paris. Le parti national libéral se constitue définitivement sous la direction de Jean Bratiano et de C. A. Rosetti. Profitant du scandale des concussions de l'Allemand Strousberg, concessionnaire des chemins de fer, et de la signature d'un traité de commerce avec l'Autriche, les libéraux accusent le cabinet

conservateur de livrer le pays à l'étranger, et ils appellent à la vie politique la démocratie des villes.

En août 1876, le prince Charles confie la présidence du Conseil à J. Bratiano. Pendant 12 ans, le parti national-libéral gouverne la Roumanie.

De 1876 à 1888, les amis du ministère s'enrichissent au fur et à mesure que les conservateurs et les boyards s'appauvrissent, et le parti national-libéral prend la physionomie qu'il gardera dorénavant : une armée d'intellectuels, d'avocats et de fonctionnaires qui obéit à un état-major de grands propriétaires et de financiers.

Par une évolution bien naturelle, l'élan réformateur du parti s'affaiblit en même temps que la fortune de ses dirigeants s'accroît. Une crise intérieure éclate en 1883, à la veille de la révision de la Constitution. Jean Bratiano qui devient opportuniste se prononce pour le maintien du régime censitaire avec deux Chambres ; il laisse à ses lieutenants toute latitude pour soigner leurs affaires personnelles parallèlement à celles de l'État. C. A. Rosetti, au contraire, démocrate intransigeant et chef incontesté des « purs »,

estime que l'heure est venue d'adopter le suffrage universel et d'attribuer le pouvoir législatif à une seule Chambre. C'est la tendance Bratiano qui l'emporte en 1884, et C. A. Rosetti abandonne le parti.

Lorsque Jean Bratiano quitta le pouvoir en 1888 (1), il léguait à ses successeurs un État roumain consolidé à l'extérieur : il avait dirigé la guerre de l'indépendance contre la Turquie, transformé la principauté en royaume et contracté en 1883 avec la Triplice une alliance qui devait assurer à son pays de longues années de tranquillité. Au point de vue de la politique intérieure, par contre, son œuvre manquait d'envergure : elle se résumait en la création d'une nouvelle classe possédante, rivale de l'ancienne caste des boyards, mais non moins acharnée à défendre ses intérêts spéciaux.

De 1884 à 1913, il devenait de plus en plus malaisé d'apercevoir des différences réelles entre le programme des libéraux et celui des conservateurs. Menés l'un et l'autre par des grands propriétaires soutenus par une clientèle de gens des professions libérales et de

(1) Il mourut en 1891.

fonctionnaires, les deux partis servaient des intérêts rivaux mais similaires en leur essence.

Toutefois, en 1913, le parti libéral eut le courage de revenir à ses meilleures traditions et de se mettre sur deux questions primordiales en antagonisme absolu avec les conservateurs. Inscrivant à son programme le principe de l'expropriation des grands domaines et celui de l'extension du droit de vote, il obtint aux élections de juin 1914 la presque totalité des mandats dans les deux Chambres.



Dans l'ancien royaume, il existait, en dehors des conservateurs et des libéraux, deux partis jeunes et ardents, mais sans influence parlementaire : le parti nationaliste-démocrate et le parti socialiste.

Créé en avril 1910 sous la présidence de deux professeurs d'Université, MM. Iorga et Couza, le parti nationaliste-démocrate se proposait de rallier la classe moyenne roumaine et les intellectuels lassés de la tyrannie des oligarchies régnantes. Il réclamait la démocratisation de la vie publique, l'introduction du suffrage universel, un parlemen-

tarisme sincère. Sans être hostile à la grande propriété, il voulait élever le niveau intellectuel et économique de la classe paysanne. Il exigeait surtout — et c'était là le point spécifique de son programme — des mesures énergiques en vue de la nationalisation du commerce et de l'industrie et du développement d'une moyenne bourgeoisie indigène. Pour assurer la suprématie de l'élément roumain dans les villes, il préconisait une législation antisémite.

Groupement d'intellectuels et de professeurs, le parti nationaliste-démocrate n'avait jusqu'en 1914 que deux ou trois sièges au Parlement.

Le parti socialiste, lui, n'en avait aucun. Les premières manifestations du socialisme en Roumanie remontent à l'année 1879. Ses idées se diffusent d'abord dans les classes instruites ; ce n'est qu'en 1885 qu'elles pénètrent dans le monde ouvrier. En 1893, le parti socialiste roumain se constitue officiellement et il entreprend de recruter des adhérents dans les milieux ruraux. Le mouvement est enrayé par les rigueurs gouvernementales; en 1900, les intellectuels socialistes renoncent à l'action révolutionnaire qui paraît

sans issue, pour s'enrégimenter dans le parti libéral. Ainsi se clôt la période idéologique du socialisme roumain. De 1900 à 1905, le socialisme est en pleine décadence ou, pour mieux dire, inexistant. Mais, en 1906, il ressuscite dans le rayonnement de la révolution russe. Les syndicats ouvriers s'organisent et la propagande par la parole et le journal s'intensifie. En 1914 paraît un organe trihebdomadaire : *Romaniâ Muncitoara.* Les chefs de l'extrême gauche étaient alors Dobrodgeano-Gherea et le docteur Racovski. Le premier est mort ; quant au second, abandonnant le sol réfractaire de la Roumanie, il a franchi le Dniester et il est devenu président de la république des soviets de l'Ukraine.

***

Dans la Roumanie d'avant-guerre, une volonté constante et ferme s'exerçait à limiter à deux le nombre des partis de gouvernement, à empêcher les schismes, à mettre de l'ordre sur le forum : c'était celle du roi Charles. Il lui semblait que la synthèse en deux groupements disciplinés des forces de transformation et des forces de conservation sociale

apporterait plus de lumière dans les débats, et hâterait plus sûrement l'éducation civique du pays, laquelle était absolument nulle au début de son règne. Le monarque pensait aussi que deux partis pouvaient se contrôler mutuellement avec plus d'efficacité, et que la concentration des talents aiderait à une meilleure sélection des éléments de gouvernement. Enfin, il n'ignorait rien des agitations de l'histoire roumaine, de la subtilité des intrigues et de la violence des passions en Orient, et il redoutait que des factions nombreuses fussent autant de foyers d'anarchie et de décomposition.

Arbitre entre les partis, le roi Charles réglait leur accession au pouvoir. Si les besoins de sa politique étrangère exigeaient un changement de personnel, si l'opposition devenait trop agressive, si elle emportait des sièges aux élections partielles, si elle faisait accourir à ses meetings et à ses manifestations des foules bruyantes, — et le souverain ne dédaignait pas d'envoyer dans les réunions publiques des émissaires de confiance pour tâter le pouls de l'opinion — ou si, plus simplement, quelque scandale éclaboussait le ministère en exercice, le président du Conseil

était poliment prié de présenter sa démission et celle de ses collaborateurs. Mandé au palais et invité à constituer à son tour un cabinet, le chef du parti d'opposition tirait de sa poche sa liste ministérielle et un décret de dissolution du Sénat, de la Chambre, de tous les conseils généraux et de tous les conseils municipaux. Les hauts fonctionnaires de la magistrature et des administrations étaient ensuite mis en disponibilité et remplacés par les amis du pouvoir ; les agents du nouveau gouvernement s'emparaient des préfectures et des mairies. Après quoi on procédait à des élections générales, lesquelles donnaient immanquablement une majorité au ministère. Pour sauver au moins la face du régime parlementaire, quelques sièges étaient réservés aux membres marquants de l'opposition, mais, au demeurant, l'homme d'État appelé au pouvoir par le roi fabriquait le parlement à sa guise.

Dans les villes, la propagande portait sur les électeurs du premier et du deuxième collège ; la similitude des programmes des partis rivaux facilitait, au moindre prétexte, les glissements d'un camp dans l'autre, et les transfuges se bousculaient aux portes du

parti nouvellement investi de la confiance royale. Quant au troisième collège, celui des électeurs ruraux, tout effort de propagande y était superflu, car il était entre les mains de l'administration. Celle-ci faisait désigner à son gré la plupart des délégués et éliminait par de savantes manœuvres stratégiques les quelques aléas du vote ; le jour du suffrage, la gendarmerie, par ordre du préfet, chambrait les électeurs suspects ; la police attendait les trains et cueillait au passage les fidèles de l'opposition ou multipliait les chicanes pour empêcher ces derniers d'arriver aux urnes ; on confisquait leurs cartes que l'on faisait utiliser par les agents du gouvernement ; on les criblait de procès-verbaux et de contraventions ; on distribuait sur le perron des préfectures de la monnaie blanche aux hésitants ; on usait enfin pour vérifier les bulletins de stratagèmes ingénieux et inépuisables. Le parlement ainsi élu ne pouvait être que l'instrument docile du ministère. Députés et sénateurs de la majorité devaient, pour conserver leur mandat, obéir scrupuleusement aux indications du gouvernement, car la chute de celui-ci entraînait nécessairement leur disparition et le transfert de leurs sièges aux

tenants du parti adverse. Les ministres préparaient les lois à leur fantaisie; les Chambres opéraient à la manière de simples bureaux d'enregistrement. Certes, comme dans tous les pays où se cultive la tradition latine de l'éloquence, de copieux discours étaient prononcés de part et d'autre, mais, le résultat du scrutin étant acquis d'avance, ces harangues n'étaient jamais que d'innocents exercices salivaires.

En définitive, la vie politique de l'ancien royaume était escamotée par une poignée de professionnels et dissimulée en des lieux où le peuple n'avait ni droit de regard, ni droit d'accès. La souveraineté nationale était un mythe, le parlementarisme une fiction, la constitution un symbole. L'oligarchie de grands propriétaires qui accaparait les pouvoirs de l'État les utilisait d'abord au mieux de ses intérêts et de ceux de ses associés, les financiers étrangers et les politiciens; elle rassasiait ensuite sa clientèle d'intellectuels et de fonctionnaires avec les broutilles des budgets. Quant aux paysans, dont le labeur décuplait la fortune nationale au profit de quelques milliers de parasites, il n'y avait pour eux ni droits politiques, ni libertés réelles, ni possibilités de bien-être.

CHAPITRE II

LE SUFFRAGE UNIVERSEL ; LES PARTIS ACTUELS

La guerre a brisé les chaînes de tous les Roumains. Aux sujets de la Russie et de l'Autriche-Hongrie, elle a apporté la liberté nationale ; aux masses rurales de l'ancien royaume, l'affranchissement économique et l'égalité politique.

Le 14 juin 1917, l'Assemblée nationale de Iassy modifiait les articles 19 et 57 de la Constitution de 1866 et transformait par là toute la structure interne du pays : à la Roumanie des latifundia et du suffrage censitaire, elle substituait la Roumanie de la propriété paysanne et du suffrage universel. Libéraux et conservateurs, à l'exception du groupe Marghiloman resté à Bucarest sous

l'égide des Allemands, s'étaient mis enfin d'accord en cette circonstance solennelle pour sacrifier leurs prérogatives politiques et leurs privilèges sociaux et donner à l'histoire roumaine une sorte de Nuit du 4 août.

Désormais, la Chambre des députés allait être élue par le suffrage universel, égal, direct, obligatoire et secret, sur la base de la représentation proportionnelle.

***

Le Parlement de Iassy avait abattu les barrières qui fermaient l'arène politique à plus d'un million d'électeurs paysans ; un an et demi après, la victoire de l'Entente amenait à la Roumanie un nombre égal de nouveaux citoyens nantis du droit de suffrage. Le cadre étriqué imaginé par le roi Charles fut pulvérisé du coup et tout le champ de la vie publique apparut bouleversé. Sans doute les vieux partis « historiques », le parti libéral et le parti conservateur, subsistaient encore, mais ils voyaient décliner leur influence, tandis qu'à côté d'eux les nationalistes-démocrates et les socialistes gagnaient du terrain et que d'autres groupes

émergeaient, pleins d'ambition et de confiance dans leurs jeunes forces : parti du peuple et parti paysan de l'ancien royaume, parti national-roumain de Transylvanie, parti paysan de Bessarabie, parti démocrate de Bucovine.

***

Dans leurs manifestes de 1919 et de 1920, les libéraux demandent, au point de vue social, l'application de la réforme agraire dans les limites de la Constitution de 1917, l'organisation des syndicats professionnels, la participation des ouvriers aux bénéfices sous forme d'actions globales pour le personnel, l'institution du contrat collectif du travail, la réglementation du droit de grève restreint par l'arbitrage obligatoire.

Au point de vue fiscal, ils se prononcent pour l'impôt progressif sur le revenu, pour l'augmentation des taxes successorales, et pour l'impôt sur les bénéfices de guerre ; ils ne considèrent pas l'impôt sur la fortune comme une nécessité démontrée.

Au point de vue de la politique économique générale, ils veulent que le développement

des richesses nationales soit avant tout l'œuvre du capital et du travail roumains. Il ne s'agit pas là d'une formule vague et platonique, mais d'une tendance liée à l'évolution interne du parti national-libéral. Dirigé par des gens fortunés, actifs, rompus aux batailles économiques et financières, il s'irritait déjà avant la guerre de la prépondérance des capitaux et des techniciens étrangers en Roumanie. Aujourd'hui, il ne s'oppose pas absolument à la collaboration du capital exotique, dans les cas où elle s'avère indispensable, mais il entend la réduire au minimum, et surtout il se refuse à grever l'avoir national d'hypothèques et de concessions dangereuses pour l'indépendance du pays.

M. Jean Bratiano, fils aîné et successeur du fondateur du parti libéral, a eu la lourde tâche de conduire l'État roumain aux heures périlleuses de la neutralité, aux heures tragiques de la guerre et aux heures difficiles des négociations de paix. Il a repris le pouvoir en janvier 1922.

Le parti libéral compte dans ses rangs un bon nombre de ministres et anciens ministres distingués par leur talent et par leur expérience, entre autres, MM. Vintila Bratiano,

Marzesco, Bano, Duca, Alexandre Constantinesco, Pherekyde. Il publie deux journaux quotidiens, l'un en roumain, *Viitorul*, l'autre en français, *l'Indépendance roumaine*, ainsi qu'une revue mensuelle, *Democratia*.



Depuis la guerre, le parti conservateur est resté divisé en deux branches : celle des conservateurs-démocrates avec M. Take Jonesco et celle des conservateurs-progressistes avec M. Alexandre Marghiloman.

La personnalité de M. Take Jonesco est trop connue en France pour qu'il soit nécessaire d'insister sur le rôle de premier plan qu'il a joué depuis dix ans dans la politique internationale. Avocat et orateur parlementaire hors de pair, il exerce sur ceux qui l'entendent une irrésistible séduction par le prestige d'une intelligence large et lumineuse et d'un esprit à la fois subtil et droit. De 1914 à 1916, il a été l'ennemi le plus éloquent et le plus passionné des puissances germaniques et l'apôtre infatigable de l'interventionnisme, si bien qu'on a pu dire plus tard que la guerre roumaine était véritablement sa guerre.

Membre, puis vice-président du Cabinet national de concentration formé à Iassy en 1917 par M. Jean Bratiano, il a préconisé la lutte à outrance et s'est montré irréductiblement hostile à la paix séparée (1).

Plus attentif aux aspects généraux de la politique européenne qu'aux combinaisons électorales et aux menées des partis, M. Take Jonesco ne rassemble guère dans le groupe démocrate qu'un certain nombre d'amis personnels et d'admirateurs.

Sur les principales questions de politique intérieure, le programme des conservateurs-démocrates se confond presque avec celui des libéraux. Le désaccord ne porte que sur le problème économique : moins défiants à l'endroit du capital étranger, les démocrates reconnaissent ouvertement l'utilité d'un emprunt extérieur en vue de la reconstitution de l'outillage roumain.

Les points de vue de M. Take Jonesco ont été successivement défendus depuis 1919 par un journal de langue française *la Roumanie* et par deux feuilles roumaines, *Romanimea* et *Epoca.*

(1) M. Take Jonesco est mort subitement à Rome le 21 juin 1922.



Le parti conservateur-progressiste réunit autour de M. Marghiloman les derniers défenseurs de la grande propriété foncière et quelques professeurs d'Université. N'ayant pu entraver la réforme agraire, il s'est appliqué à faire augmenter l'indemnité des expropriés.

M. Marghiloman est aussi célèbre que M. Take Jonesco, mais pour des motifs différents. Il a déployé pour empêcher la déclaration de guerre de la Roumanie aux Centraux autant de ténacité et d'ardeur que M. Take Jonesco pour la provoquer. Membre dirigeant du groupe junimiste, sincèrement convaincu de la préexcellence des méthodes et de l'esprit germaniques, M. Marghiloman a cru à la victoire allemande. Il a eu la triste satisfaction d'avoir raison provisoirement de décembre 1917 à octobre 1918. Élevé à la présidence du Conseil pour amadouer les vainqueurs, il a signé en mai 1918 la paix de Bucarest qui assimilait son pays au Cameroun allemand.



Sans atteindre les grandes masses populaires, le parti nationaliste-démocrate a bénéficié du suffrage universel. Il demeure cependant, avant tout, un parti d'intellectuels, extérieur aux oligarchies financières, d'une part, et par ailleurs, assez mal connu de la population rurale isolée dans son alphabétisme. Les nationalistes-démocrates se sont montrés très attachés à la partie « démocratique » de leur programme, et ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir un élargissement de la réforme agraire en faveur des paysans, une législation ouvrière libérale, et l'application loyale du régime représentatif. La situation générale d'après-guerre les a amenés à abandonner un point important de leur programme primitif : ils ont renoncé à leur antisémitisme initial pour approuver l'octroi de l'indigénat aux Israélites et faire appel à la collaboration patriotique de leurs nouveaux concitoyens.

Les nationalistes-démocrates voudraient assainir la vie publique en éliminant des sphères gouvernementales et parlementaires le matérialisme financier et en séparant

rigoureusement la politique et les affaires. C'est là, certes, une noble ambition, mais n'est-ce pas surtout un postulat chimérique ?

De même que M. Take Jonesco est l'âme et presque la raison d'être du parti conservateur-démocrate, M. Nicolas Iorga est la force vive du parti nationaliste-démocrate. Au service de son idéal politique, il met sa notoriété de grand historien, sa puissance de travail incomparable, son autorité morale incontestée.



Renforcé par les contingents industriels de la Bucovine, de la Transylvanie et du Banat, le parti socialiste roumain a obtenu aux élections de 1920 une représentation parlementaire qui correspond à son importance réelle : il a conquis vingt mandats dans les deux Chambres.

Son programme de revendications réédite les articles essentiels du credo socialiste européen. A l'inverse de tous les autres partis politiques, les socialistes proposent la remise des terrains expropriés par la réforme agraire à des collectivités paysannes. Or, le paysan

roumain, foncièrement individualiste et trop souvent trompé dans le passé pour placer sa confiance en d'autres qu'en lui-même, est un partisan fanatique de la propriété familiale. Il s'ensuit que la propagande socialiste est inefficace en dehors des milieux du prolétariat urbain.

En 1919 et en 1920, les groupes socialistes des diverses provinces, séparés par des divergences de tactique, ont conservé leur indépendance respective. En janvier 1921, une scission officielle s'est accomplie : tandis que l'ancien royaume se prononçait pour la formule extrémiste et l'adhésion à l'Internationale de Moscou, la Transylvanie et la Bucovine restaient fidèles au réformisme marxiste. Les communistes sont guidés par les députés Critsesco et Ilie Moscovici ; leur organe est le *Socialismul*. Les sociaux-démocrates suivent M. Grigorovici, sénateur de Bucovine, ancien député au Reichsrat de Vienne, et directeur de la *Vremea Noua*.

***

Des deux nouveaux partis dont la guerre a déterminé l'apparition, celui qui possède le

plus grand nombre d'adhérents est le « parti du peuple ».

Son premier noyau fut la « Ligue du peuple » formée en Moldavie en avril 1918 sous la présidence du général Averesco.

Le nouveau groupement s'attaquait directement au parti libéral et protestait violemment contre la dictature que ce dernier avait exercée sur le pays. Il accusait le ministère Bratiano d'avoir déclaré la guerre sans l'assentiment du Parlement et en violation de la Constitution, d'avoir commencé les hostilités avec une armée déplorablement organisée et d'après un plan d'opérations absurde, enfin, d'avoir négligé en novembre 1917 les chances qui s'offraient de conclure une paix satisfaisante.

A tous les autres points de vue, réforme agraire, réforme électorale, réforme administrative, la « Ligue du peuple » ne s'écartait en rien de la politique du parti libéral ni de celle, d'ailleurs, du parti conservateur. Ce qu'elle critiquait chez les libéraux, c'était donc moins leur doctrine que leur méthode de gouvernement ; elle exploitait contre eux les malheurs publics.

Les défaites de 1916, les misères de la

campagne de Moldavie avaient ruiné la popularité du parti libéral. Tandis qu'une réprobation impitoyable frappait les hommes qui avaient dirigé une guerre désastreuse, l'étoile du général Averesco se levait à l'horizon de la vie politique. Commandant de la deuxième armée roumaine, aussi estimé pour son énergie et ses talents militaires qu'aimé pour sa sollicitude à l'égard des troupes, le général était devenu l'idole du peuple.

Les politiciens professionnels de toutes nuances se rangèrent avec empressement sous la bannière de celui que le suffrage universel ne pouvait manquer de favoriser. Libéraux et conservateurs dissidents, socialistes assagis, ententophiles et germanophiles, ils accoururent de la gauche comme de la droite pour encadrer les milliers de citoyens enthousiastes qui s'inscrivaient sur les registres de la « Ligue du peuple ». Au début de 1919, celle-ci comptait déjà 180.000 adhérents ; un an après, elle en avait plus d'un demi-million.

Au mois d'avril 1920, ayant recruté des partisans et étendu ses ramifications dans tout le nouveau royaume, la Ligue prit officiellement le nom de « Parti du peuple ».

***

Entre les programmes des divers partis « bourgeois » que nous venons d'énumérer, on ne découvre pas de différences essentielles. Le seul parti qui, sans prêcher la révolution sociale, occupe une place originale sur l'échiquier politique, est le parti paysan ou, pour lui garder son nom roumain, le parti tsaraniste.

Celui-ci a un but précis et presque exclusif, qui est le relèvement social, économique et intellectuel de la masse rurale. Adversaire intransigeant des vieux partis oligarchiques, il dénie aux libéraux comme aux conservateurs la volonté sincère d'extirper les iniquités dont ils ont bénéficié si longtemps. Le parti tsaraniste veut être, jusqu'à la liquidation complète des privilèges des anciens latifundiaires, un parti de lutte de classe. C'est la guerre, disent les tsaranistes, qui a éveillé l'instinct politique de la classe paysanne en illuminant crûment l'abîme qui préexistait au sein de la nation ; aux moins clairvoyants elle a montré, d'un côté, les travailleurs des champs condamnés à toutes les souffrances et à tous les périls des pre-

mières lignes, et de l'autre, les bourgeois conservateurs et libéraux, occupés aux besognes tranquilles ou fructueuses de l'arrière. Quant à la popularité du général Averesco, elle ne serait, selon les tsaranistes, que la manifestation naïve et passagère d'une sorte de messianisme qui ne survivrait pas à l'éducation civique de la classe paysanne.

Le radicalisme du parti tsaraniste ressort de sa conception de la réforme agraire et de la souveraineté populaire.

Alors que libéraux, conservateurs et populistes proclament intangible la Constitution de 1917 qui fixe à un maximum de deux millions d'hectares de terrains de labour la surface expropriable des grands domaines, les tsaranistes considèrent la Constitution, même amendée, de la petite Roumanie d'hier comme inapplicable à la Roumanie intégrale d'aujourd'hui ; ils exigent l'inscription dans une Constitution nouvelle du principe de l'expropriation sans limite et poussée jusqu'à la satisfaction complète des besoins de la classe rurale.

Les tsaranistes demandent, en outre, la suppression du Sénat, l'institution d'une seule Assemblée législative et, pour les questions

vitales, la consultation directe du peuple par referendum.

L'organe du parti tsaraniste est le journal *Tsara Noua ;* ses chefs sont M. Jean Mihalake, ex-instituteur, député, ancien ministre de l'Agriculture, orateur logique, incisif et tenace, et le docteur Lupo, ancien ministre de l'Intérieur, tribun d'une éloquence caustique et primesautière.

***

Il subsiste encore dans les provinces nouvelles des formations politiques autonomes qui n'ont pas fusionné avec les partis de l'ancien royaume.

Le parti national-roumain de Transylvanie s'est distingué bien avant la guerre par les luttes qu'il a soutenues contre l'administration hongroise. Dirigé par MM. Jules Manio, Alexandre Vaïda-Voevod, Stefan Pop, Vasile Goldish, il a fait proclamer le 1er décembre 1918 par l'assemblée d'Alba-Julia l'union de la Transylvanie et du Banat avec la Roumanie libre. Aujourd'hui encore, son programme est celui qu'il a formulé à Alba-Julia : liberté nationale pour les minorités

de race, de langue et de religion, régime de large démocratie et de parlementarisme sincère, suffrage universel pour les deux sexes, législation ouvrière calquée sur celle des pays les plus avancés de l'Occident. Estimant que l'évolution historique des provinces transcarpathiques, distincte de celle de la Moldavo-Valachie, leur a créé des besoins et des intérêts spécifiques, la fraction transylvaine a voulu demeurer indépendante des partis de l'ancien royaume en vue des débats que suscitera l'unification législative de la Roumanie nouvelle.

La Bessarabie a un parti paysan destiné à défendre les modalités particulières qu'a revêtues la réforme agraire entre le Pruth et le Dniester. Son chef est M. Incouletz, qui a été en 1917 président de la république moldave de Kichinau.

Le parti démocrate de l'Union de Bucovine est conduit par M. Nistor, professeur à l'Université de Czernovitz.

Quant aux trois millions de Hongrois, Allemands, Slaves, Bulgares et Turco-Tatars qui sont domiciliés en Roumanie, ils n'ont envoyé dans les Parlements élus en 1919 et en 1920 que très peu de représentants. Mais,

en 1921, chacun de ces groupes ethniques s'est organisé en prévision des consultations électorales futures. Il est donc vraisemblable qu'un nombre assez important de députés allogènes, la plupart hongrois et allemands, pénétrera dans les Parlements de l'avenir.

CHAPITRE III

PARLEMENTS ET MINISTÈRES D'APRÈS GUERRE

La victoire des Alliés en l'automne 1918 avait débarrassé la Roumanie des bataillons de Mackensen et du cabinet Marghiloman. A un éphémère gouvernement présidé par le général Coanda succéda bientôt un ministère Bratiano, dont la tâche capitale fut de soutenir à Paris, devant la Conférence de la paix, les revendications roumaines. A l'intérieur, le cabinet libéral se contenta de légiférer par décrets, sans convoquer les Chambres ni procéder à de nouvelles élections. Il démissionna en septembre 1919, à la suite d'un conflit diplomatique avec le Conseil suprême, et fut remplacé par un cabinet provisoire de généraux ayant pour chef le général Vaitoiano.

Les élections législatives eurent lieu en novembre 1919, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans l'ancien royaume et en Bessarabie, au scrutin uninominal dans les provinces détachées de l'Autriche-Hongrie. C'était en Roumanie la première expérience du suffrage universel.

Croyant voir dans le cabinet Vaitoiano un simple camouflage du régime libéral, plusieurs partis de l'ancien royaume, la Ligue du peuple du général Averesco, le parti conservateur-démocrate de M. Take Janesco, et le parti socialiste se refusèrent à prendre part à la campagne électorale.

Les tsaranistes et les nationalistes-démocrates recueillirent la plupart des suffrages qui normalement semblaient acquis aux « populistes ».

Sur les 568 députés qui composaient la première Chambre de la Roumanie nouvelle, 321 représentaient les provinces libérées, où les élections s'étaient faites uniquement sur la question de l'Unité nationale.

Dans les premiers jours de décembre, M. Vaida-Voevod, un des chefs transylvains, forma un nouveau ministère, lequel s'orienta tout de suite vers la gauche et s'appuya sur

un bloc à tendances radicales comprenant les tsaranistes, les nationalistes-démocrates et les élus des provinces affranchies. L'opposition était représentée à la droite des Assemblées par les libéraux de M. Bratiano et à l'extrême-droite par les conservateurs-progressistes de M. Marghiloman.

En dehors du vote de la loi agraire de Bessarabie et de la ratification de l'acte d'union des territoires annexés, l'œuvre législative de ce premier Parlement a été nulle.

Absolument sûrs de réunir la majorité des suffrages dans les deux Chambres, M. Mihalake, ministre de l'Agriculture, et le docteur Lupo, ministre de l'Intérieur, avaient établi deux projets de loi pour résoudre la question agraire et la crise des logements. Mais la Couronne jugea les projets incompatibles avec la Constitution, et le refus du roi de les présenter sous sa signature à l'approbation du Parlement détermina une crise ministérielle.

Le 13 mars 1920, le général Averesco, dont la popularité était alors à son apogée, constitua un autre gouvernement.

Hostiles au ministère Averesco, les Chambres furent prorogées, puis dissoutes, et les

électeurs convoqués pour les derniers jours de mai 1920. Avant les élections, le Gouvernement ramena par décret le nombre des députés à 369 et celui des sénateurs élus à 170 ; il prit en outre la précaution de remplacer les préfets par des affiliés du « Parti du peuple ».

Sur les 369 sièges de la Chambre, les populistes en conquirent 226 : au Sénat, leur succès fut complet encore ; sur 170 places de sénateurs élus, ils en occupèrent 123.

Les groupes d'opposition : tsaranistes, nationalistes-démocrates, parti national de Transylvanie, parti paysan de Bessarabie, parti démocrate unitaire de Bucovine, obtinrent 100 mandats à la Chambre et 30 au Sénat.

Les socialistes eurent 20 représentants dans les deux Assemblées.

Les élections aboutissaient donc au triomphe du général Averesco ; en même temps elles provoquaient une éclipse des anciens partis. Des conservateurs-démocrates en petit nombre n'entrèrent au Parlement que grâce à la bienveillance de l'administration ; M. Take Janesco fut élu péniblement à Bucarest. Les libéraux qui, dans les Cham-

bres de novembre 1919, avaient 120 députés et 60 sénateurs, virent leur effectif tomber à 10 députés et 1 seul sénateur. Quant aux conservateurs-progressistes de M. Marghiloman, ils furent tous battus sans aucune exception.

La politique sociale du ministère Averesco a été marquée par une vigoureuse offensive contre le socialisme et le syndicalisme extrémistes. Des lois sur la réglementation des conflits du travail et sur les associations professionnelles ont été votées dans le dessein manifeste de restreindre le droit de grève et le droit syndical. Grâce au maintien de la censure et de l'état de siège, le mouvement ouvrier et la propagande communiste ont été combattus avec une énergie non exempte de rudesse.

La politique étrangère a été confiée aux mains habiles de M. Take Janesco, entré dans le cabinet au lendemain des élections générales : elle a tendu essentiellement à grouper en un faisceau solide les nations de la petite Entente.

C'est sur le terrain économique et financier que le cabinet Averesco a rencontré les difficultés qui l'ont fait trébucher. En élaborant

coup sur coup deux lois audacieuses imposant le capital et le revenu, il semble avoir trop présumé des capacités contributives de la nation ou de son héroïsme fiscal ; il a mécontenté par là le monde des affaires et prêté le flanc aux dangereuses attaques du parti libéral, faiblement représenté dans les deux Chambres, mais tout-puissant au dehors par son organisation bancaire, ses ramifications dans les milieux instruits et ses très hautes amitiés. En se montrant enclin à intéresser les capitaux et les techniciens étrangers au relèvement économique de la Roumanie, il a donné au parti libéral l'occasion de se poser en gardien des richesses nationales. En laissant à ses partisans certaines facilités pour s'enrichir, il a soulevé bien des suspicions. En tolérant les agissements dictatoriaux de ses mandataires dans les nouvelles provinces, il a alarmé le nationalisme roumain. Il a enfin été rendu responsable, à tort ou à raison, de la dépréciation persistante du leu sur le marché des changes.

Les adversaires du ministère Averesco ne pouvaient songer à le renverser au Parlement, où la majorité, élue sous son égide,

lui restait inébranlablement fidèle. Aussi prirent-ils le parti de recourir à des procédés qui avaient fait leurs preuves dans l'histoire politique de l'ancien royaume. Le 14 juillet 1921, les groupes d'opposition se retirèrent solennellement du Parlement; ils se rendirent en cortège au palais royal et remirent au souverain une adresse signée par douze anciens ministres, exposant les griefs des minorités et demandant la dissolution des Chambres ainsi que la formation, en vue des élections, d'un ministère neutre.

La session parlementaire ayant été close peu après cette manifestation, les vacances se passèrent en transactions laborieuses, mais vaines, entre les partis. A la réouverture des Chambres, le 28 novembre 1921, le cabinet Averesco se trouvait, exactement comme le cabinet Vaida-Voevod 21 mois auparavant, dans une position singulière : bien que soutenu par les majorités de la Chambre et du Sénat, il ne se sentait plus, en raison des pressions exercées sur la Couronne par les minorités en effervescence, l'autorité nécessaire pour gouverner. Le 16 décembre 1921, le général Averesco résigna ses fonctions. Sa démission avait été précédée d'un jour par

celle de M. Take Janesco, ministre des Affaires étrangères. A la surprise générale, c'est à ce dernier, chef d'un des groupes les moins importants du Parlement, qu'échut la mission de former un ministère ; il y réussit provisoirement en prorogeant les Chambres pour un mois, mais le 18 janvier 1922, dès la réouverture des Assemblées, la majorité populiste le renversa.

Le lendemain M. Jean Bratiano était mandé par le roi et constituait en quelques heures un ministère avec les personnalités marquantes de son parti et deux représentants de la Bessarabie et de la Bucovine. Les libéraux de M. Bratiano étant moins nombreux encore au sein du Parlement que les conservateurs-démocrates de M. Take Janesco et l'arrivée au pouvoir du nouveau cabinet ayant été désapprouvée par la presque unanimité des sénateurs et des députés, la dissolution des Chambres et l'appel au pays (1) devenaient inévitables.

Il est évident que la Roumanie nouvelle n'a pas encore répudié tout l'héritage poli-

(1) Le pays a répondu en donnant docilement, comme toujours, par les élections de mars 1922 une forte majorité au ministère en exercice.

tique de l'ancien royaume ; aujourd'hui comme hier, les Parlements sont dissous et les législatures abrégées, des ministères appuyés par la majorité des représentants de la nation sont obligés de se retirer, de nouveaux cabinets se forment contre la volonté des Chambres. Sans doute, on a donné au peuple l'arme toute neuve du suffrage universel, mais les masses sont illettrées et incapables d'exercer leur droit de contrôle ; la carence de l'opinion publique laisse le champ libre aux politiciens professionnels. « La Roumanie, a dit un publiciste anglais, présente un bien curieux mélange d'institutions démocratiques et de despotisme oriental. »

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Au lendemain de l'armistice général de novembre 1918, la Roumanie se trouvait dans un dénuement complet. Ivres de leur victoire récente, les Alliés échangeaient encore des marchandises contre du papier-monnaie et contre des bons du Trésor, presque aussi facilement que des congratulations. Ayant très largement ouvert ses frontières à l'importation, la Roumanie vit affluer dans ses ports, dans ses entrepôts, dans ses magasins, des monceaux d'objets de première nécessité, de luxe et d'agrément. Au bout d'un an de ce régime, les Roumains qui n'avaient rien vendu, et pour cause, constatèrent avec une pénible surprise qu'ils ne pourraient plus bientôt acheter car la crise des changes

s'aggravait de jour en jour et leur leu descendait à la cote. Ils remarquèrent aussi qu'ils n'avaient encore acquis qu'une faible partie de l'outillage indispensable à la reprise de leur activité économique et qu'ils avaient reçu plus de bouteilles de champagne, plus de soies chatoyantes et de parfums que de machines et de produits chimiques.

Il fallait enrayer le mal, et d'urgence. Tandis que l'exportation reprenait lentement après la récolte de 1919, on édicta une série de règlements destinés à ne laisser entrer dans le pays que les marchandises strictement utiles et à ne permettre la cession à l'extérieur des céréales en excédent que contre livraison de matières premières et de produits manufacturés.

Cette politique commerciale ne se traduisit pas par les améliorations escomptées. La monnaie nationale fut de plus en plus discréditée, les objets de luxe continuèrent à pénétrer dans le pays par des chemins mystérieux, la fraude et la spéculation sévirent de plus belle.

Des remèdes nouveaux s'imposaient. En août 1921, la presse annonça que le Gouvernement envisageait le retour à la liberté d'im-

portation et l'établissement d'un tarif douanier général et de taxes spéciales sur les articles de luxe.

L'ancien tarif douanier de 1906 avait été relevé au mois de mai 1920, mais l'agio de 500 p. 100 adopté à cette époque ne correspondait plus à la dépréciation du leu par rapport à l'or.

Le nouveau tarif devra comporter une révision de toutes les taxes et s'inspirera de la nécessité de protéger l'industrie roumaine pendant sa phase de convalescence future ; des taux de faveur seront appliqués aux marchandises provenant des pays amis, et les importations destinées à recompléter l'outillage économique bénéficieront de réductions momentanées.

Il est clair que la Roumanie qui a l'ambition de créer une industrie indépendante, s'apprête à s'engager par degrés dans la voie du protectionnisme.

***

Les matières premières, les machines perfectionnées, l'outillage complexe et dispendieux qui sont nécessaires à la Roumanie

pour intensifier son trafic ferroviaire, mettre en marche ses usines, augmenter le rendement de son sol, exploiter plus complètement ses gisements de pétrole, ouvrir des puits de mines dans les flancs des montagnes transylvaines, comment pourra-t-elle les payer à l'étranger ? Devra-t-elle n'utiliser que les bénéfices qui résulteront de l'exportation d'une partie de ses récoltes et se contenter d'une résurrection progressive de sa vie économique ? Ou bien devra-t-elle, pour brûler les étapes, intéresser largement le capital exotique à ses chances de prospérité prochaine, soit en négociant un grand emprunt extérieur, soit en faisant appel aux institutions financières et aux capitaux privés ?

Ce problème n'est pas nouveau pour les Roumains : jadis l'Allemagne les a aidés à le résoudre. Mais cette collaboration leur a laissé d'amers souvenirs ; très onéreuse par ses conditions, elle s'accompagnait, en outre, à chaque grincement des rouages de l'appareil économique, de chantages politiques et de menaces de contrôle financier.

Il est donc bien compréhensible que le parti le mieux familiarisé avec les questions

de l'économie roumaine, en l'espèce le parti libéral, se montre aujourd'hui fort circonspect à l'égard de toutes les initiatives étrangères.

Dans leurs publications, leurs brochures, leurs revues et leurs journaux, les libéraux établissent une distinction fondamentale entre les deux courants financiers qui, selon eux, se croisent dans la Roumanie actuelle ; l'un serait le courant de la finance nationale, représenté par la Banque nationale de Roumanie, le Crédit foncier, la Banque roumaine, la Banque d'escompte, la Banque viticole, le Crédit extérieur, établissements purement roumains, et qui sont dirigés, d'ailleurs, par des personnalités du parti libéral ; l'autre courant, dit de la finance internationale, serait canalisé par des institutions où le capital roumain se mêle à des fonds étrangers, principalement belges, français, anglais et américains ; la plus puissante de ces institutions est la Banque Marmorosch, Blank et Cie, bien connue sur les places de Paris, et de New-York.

Qu'il s'agisse de pétroles, de chemins de fer, de métallurgie, d'exploitations forestières ou agricoles, la presse libérale dénonce

volontiers comme dangereuse pour l'indépendance économique et politique de la Roumanie toute société qui se forme en dehors du courant de la « finance nationale (1) ».

Le parti libéral n'est pas seul à vouloir défendre la Roumanie contre les menaces d'asservissement économique. Théoriquement, tous les partis sont d'accord, avec, il est vrai, des variations dans les formules et des nuances dans l'accent, pour s'opposer à l'aliénation de la fortune nationale.

Dans plusieurs occasions, M. Titulesco, ministre des Finances du cabinet Averesco, a reconnu que son pays, pour mettre en valeur ses immenses richesses latentes, avait besoin du capital étranger ; des sociétés mixtes, où le capital roumain souscrirait la majorité des actions, seraient, à son sens, d'excellents outils de collaboration ; mais la souveraineté de l'État roumain — et ce point est d'importance majeure — ne devrait être restreinte par aucune espèce de garantie ou de clause contractuelle.

(1) Les libéraux semblent redouter la « finance internationale » surtout lorsqu'ils sont dans l'opposition. Divers indices permettent de penser qu'ils sont moins intransigeants depuis qu'ils ont pris de nouveau le pouvoir (janvier 1922).

Bien que tout le monde s'entende sur certains principes, des antagonismes irréductibles surgissent devant la plupart des cas concrets. C'est ainsi que les initiatives d'ordre économique du ministère Averesco ont presque toujours été contrecarrées par le parti libéral. Celui-ci a reproché au Gouvernement d'être, sciemment ou non, le complice de la finance internationale, et le Gouvernement, de son côté, ne s'est point gêné pour dire que ce que les libéraux abhorrent par-dessus tout, c'est moins le capital étranger lui-même que les affaires conclues en dehors de leurs propres établissements financiers.

De violentes polémiques se sont produites, notamment au sujet de la reconstruction de la société des mines et des usines de Reshitsa, dans le Banat.

La « Reshitsa », qui est aujourd'hui le seul groupe métallurgique important de la Roumanie nouvelle, appartenait jadis à la Société privilégiée des chemins de fer austro-hongrois.

Par un décret de juin 1920, le ministre de l'Industrie fut autorisé à rédiger, en accord avec l'ancienne société propriétaire, un projet de création d'une nouvelle société roumaine.

Dès que le contrat fut rendu public, les libéraux jetèrent les hauts cris. Soulignant la prépondérance du capital étranger dans la Reshitsa reconstituée et la présence d'anciens sujets ennemis à la direction générale et dans les cadres administratifs et techniques, ils s'indignèrent de ce que le Gouvernement osât compromettre les intérêts les plus sacrés de l'État en le frustrant du contrôle effectif du premier centre métallurgique de Roumanie.

Le 14 juillet 1921, lorsque le projet vint en discussion devant la Chambre, toutes les fractions de l'opposition se joignirent aux libéraux ; un interpellateur soutint à la tribune que 83 députés de la majorité gouvernementale avaient été achetés et payés avec des actions de la société en cause.

Le projet fut néanmoins voté à la Chambre mais il resta en suspens devant le Sénat.

Dans une autre circonstance, alors qu'il s'agissait, non plus de capital ex-ennemi, mais de capitaux alliés intéressés dans une affaire de réparation de matériel de chemin de fer, le parti libéral a pareillement fait reculer le cabinet Averesco.

En 1919 et en 1920, les usines et les ateliers

roumains n'étant pas équipés pour assurer la réfection des locomotives et des wagons, plusieurs conventions furent établies avec des maisons étrangères.

On commanda d'abord des machines neuves aux États-Unis, au Canada, en Angleterre, en Tchéco-Slovaquie, en Autriche et en Allemagne ; on confia des réparations à des sociétés françaises, tchèques, autrichiennes et allemandes ; au cours de l'année 1920, 1.300 locomotives en mauvais état furent expédiées, afin qu'on les réparât, soit aux usines Skoda, soit en Autriche, soit à Breslau, à Chemnitz, à Hanovre.

Désireux d'adopter un plan d'ensemble de réfection sur place de son matériel ferroviaire, le Gouvernement de Bucarest entra ensuite en pourparlers avec deux groupes métallurgiques français et anglais et un projet de contrat fut mis sur pied au mois de décembre 1920.

Le groupe français, comprenant les maisons Schneider, Dyle et Bacalan et la Société des Batignolles s'engageait à réparer en sept ans dans les ateliers de chemins de fer de Transylvanie 2.500 locomotives, 1.500 wagons de voyageurs et 15.000 wagons de marchandises.

La moitié des ingénieurs et des contremaîtres devaient être de nationalité roumaine. Le groupe devait importer dans le pays tous les matériaux nécessaires et prélever comme bénéfice une prime égale à 15 p. 100 du prix de revient des travaux. A l'expiration du délai de sept ans, les ateliers et le matériel devaient être restitués à l'État roumain.

La convention arrêtée avec le groupe anglais Gravens Limited, de Sheffield, était exactement semblable.

Au total, la Roumanie pouvait ainsi assurer en quelques années la réparation de 5.000 locomotives et de 33.000 wagons. Tout se ramenait de la part des maisons étrangères à une fourniture de main-d'œuvre technique et de matériaux ; l'État roumain conservait la pleine propriété et l'administration de ses voies ferrées.

Mais une énergique campagne de la presse libérale empêcha le contrat de sortir des cartons des commissions parlementaires.

Plus heureux dans sa politique du pétrole, le ministère Averesco n'a pas rencontré ici la tenace opposition des libéraux.

L'idéal de ces derniers, c'est la mise sous

la dépendance de l'État de toute l'industrie du pétrole (1). La richesse minière roumaine étant la plus considérable de l'Europe centrale, elle ne peut qu'éveiller, disent-ils, les convoitises des grandes puissances qui se disputent les réserves de matières premières du monde ; il faut donc la protéger par une législation d'un caractère défensif. Il importe en premier lieu de soustraire aux intérêts privés, susceptibles de défaillances, la propriété des mines et notamment des sources de combustible. L'exploitation doit avoir lieu sous le contrôle direct de l'État roumain.

Deux décrets promulgués en 1919 sous le ministère Bratiano révèlent fort clairement les tendances du parti libéral.

Un décret du 27 mars, tout en accordant aux anciens concessionnaires de terrains pétrolifères un droit éventuel de prorogation, interdisait toute transaction nouvelle ; un second décret du 12 septembre empêchait les transactions de toutes sortes relatives aux gisements de naphte.

Dans certains de ses actes, le cabinet Ave-

(1) Cf. La Revue *Démocratsia* (février 1920).

resco paraît s'être inspiré de principes analogues. C'est ainsi qu'il a décidé en août 1920 de faire du commerce intérieur du pétrole et de ses dérivés un monopole d'État. Avant la guerre, les grandes sociétés étrangères qui exploitaient les pétroles roumains avaient conclu un cartel pour dominer le marché intérieur ; elles n'éprouvaient aucune fausse honte à faire payer au consommateur indigène des prix égaux, sinon supérieurs, à ceux du marché mondial, et elles exerçaient par là une dictature absolue sur toutes les industries roumaines obligées de consommer leurs produits. Faut-il s'étonner que la Roumanie nouvelle s'efforce de s'affranchir d'une tutelle aussi onéreuse?

Cependant, les Roumains n'ont pas été, jusqu'à ce jour, en mesure de supplanter par leurs propres moyens les capitaux allemands et austro-hongrois évincés après la guerre de l'industrie du pétrole. Ils ont été obligés de reconstituer les anciennes sociétés ennemies avec l'aide de capitaux français, anglais et hollandais, en assurant toutefois une part nominalement prépondérante au capital roumain. L'exemple de la transformation de la *Steaua Romána* est typique ; sur les

100.000 actions arrachées aux mains allemandes, 24,5 p. 100 ont été prises par un groupe anglais lié à l'Anglo-Persian, 24,5 p. 100 par un groupe français comprenant, entre autres, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Mallet, et 51 p. 100 par un groupe roumain dans lequel la Banque roumaine figure fraternellement à côté de la Banque Marmorosch Blank et C[ie]. Les émissions futures de la *Steaua* sont réservées dans la proportion de 55 p. 100 au groupe roumain et dans la proportion de 45 p. 100 au groupe anglo-français. Le directeur général et la plupart des membres du conseil d'administration sont des Roumains.



La chute du ministère Averesco a rendu caduques les lois fiscales votées sous son impulsion en juin et juillet 1921. Mentionnons cependant, pour mémoire, quelques dispositions caractéristiques de ces deux lois, dont l'une substituait l'impôt sur le revenu au système de la capitation et dont l'autre instituait une contribution exceptionnelle sur la fortune.

L'impôt sur le revenu se décomposait en une série d'impôts cédulaires et en un impôt progressif sur le revenu net global.

L'échelle de principe qui avait guidé le législateur dans l'établissement des impôts cédulaires était la suivante : le revenu du capital pur devait payer 15 p. 100 au fisc, celui du capital et du travail 12 p. 100, celui des professions libérales 10 p. 100, les salaires et les traitements devaient payer 6 p. 100 seulement.

La petite propriété paysanne au-dessous de 5 hectares était ménagée et ne payait que 8 p. 100.

L'impôt progressif sur le revenu global qui se superposait aux impôts cédulaires ne portait que sur le revenu net, lequel était établi comme suit : du revenu brut on déduisait les sommes payées pour les divers impôts cédulaires, plus un quantum variable selon les sources de revenu et qui était de 20 p. 100 pour les revenus du commerce et des professions libérales, de 30 p. 100 pour les revenus de l'industrie et des fermages, de 50 p. 100 pour les salaires et les traitements.

L'impôt global absorbait 2 p. 100 du revenu

net compris entre 3.000 et 10.000 lei, 4 p. 100 du revenu compris entre 10.000 et 20.000 lei, 10 p. 100 du revenu compris entre 70.000 et 80.000 lei, 13 p. 100 du revenu compris entre 100.000 et 125.000 lei, 30 p. 100 du revenu compris entre 1.600.000 et 1.800.000 lei, 50 p. 100 du revenu supérieur à 20 millions.

L'impôt progressif sur la fortune et les augmentations de fortune du temps de guerre était destiné à faire face aux charges résultant de la liquidation des dettes de guerre et de la reconstitution économique ; il devait être évalué en une fois et acquitté par tranches successives dans un délai de dix ans.

Toutes les fortunes de Roumanie, même celles qui appartenaient à des étrangers, tombaient sous le coup de l'impôt. Les sujets roumains devaient l'acquitter pour la totalité de leur fortune, aussi bien pour la part qui était à l'étranger que pour celle qui était dans le pays.

L'évaluation portait sur le capital investi dans les terres, les maisons, les installations commerciales, agricoles et industrielles, sur les valeurs mobilières et sur le numéraire.

Pour obtenir le chiffre de la fortune nette imposable, le fisc défalquait les dettes, les

charges et les servitudes dont la réalité était établie, plus 30.000 lei par contribuable et 5.000 lei par enfant mineur.

Les dispositions suivantes étaient significatives de l'esprit dans lequel la loi avait été conçue : tandis que les fortunes antérieures au 1er août 1914 n'étaient comptées que pour les 4 /5 de leur valeur, les biens provenant des bénéfices réalisés sur des fournitures faites à l'État et sur des affaires d'importation et d'exportation traitées avec des permis spéciaux par des trafiquants improvisés, étaient comptés au triple de leur valeur, sans toutefois que l'impôt pût dépasser 65 p. 100 du montant réel de ces biens.

Étaient également comptées au triple de leur valeur les sommes acquises par des transactions avec l'ennemi en territoire occupé et par des spéculations sur les roubles et les couronnes.

Les fonctionnaires en activité ainsi que les personnes ayant détenu des mandats électifs après le 1er août 1914 devaient justifier l'origine de leur fortune. Si la justification n'était pas sérieuse, leur patrimoine devait être compté au triple de sa valeur sans

que l'impôt pût en absorber plus de 91 p. 100.

De 600 à 1.000 lei, la fortune nette imposable était frappée d'une taxe de 3 p. 100 ; de 20.000 à 30.000 lei, la taxe était de 5 p. 100 ; de 90.000 à 100.000 lei elle était de 6 p. 100 ; de 280.000 à 300.000 lei elle était de 7 p. 100 ; de 480.000 à 500.000 lei elle était de 8 p. 100 ; de 975.000 à 1 million, l'impôt était de 10. p. 100 ; une fortune de 2 millions subissait une amputation de 12 p. 100 ; sur 10 millions la part du fisc était de 20 p. 100 ; sur 20 millions elle était de 25 p. 100 ; enfin la partie de la fortune excédant 20 millions subissait au profit du trésor une réduction de 33 p. 100.

Les sociétés par actions étaient soumises à un impôt spécial qui s'élevait à 12 p. 100 du total du capital et des réserves pour les sociétés fondées avant 1910 et à 10 p. 100 pour les sociétés plus récentes.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

I. — La Roumanie devant la Conférence de la paix.

Aux termes de l'article 5 du pacte d'alliance signé le 17 août 1916 par la Roumanie d'une part, par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Russie, d'autre part, les puissances contractantes s'engageaient « à ne conclure de paix générale ou de paix séparée que conjointement et simultanément ».

Or, après avoir rempli vaillamment ses obligations militaires, la Roumanie crut devoir, à la suite de la défection russe, signer le 7 mai 1918 la paix de Bucarest avec les Puissances centrales. Cet acte que les Roumains considéraient comme une simple sus-

pension d'armes et qui, au surplus, n'avait pas été ratifié par la Couronne, entraînait-il l'annulation de la Convention d'août 1916 ? La question ne fut pas officiellement posée devant la Conférence de Paris, en 1919, et personne, même parmi les plus malveillants, n'osa contester formellement à la Roumanie sa qualité d'alliée de l'Entente. Les grandes puissances occidentales, qui avaient adhéré en 1916 aux demandes de Bucarest relatives à la frontière future de la Transylvanie roumaine, ne renièrent pas explicitement leur signature; elles se contentèrent en fait de ne pas tenir tous leurs engagements.

Contrairement à la Convention du 17 août 1916, le Conseil suprême donna à la Serbie le Banat occidental, c'est-à-dire le riche district du Torontal et le sud du département de Temesvar, et il laissa à la Hongrie dans la Crishane centrale une bande de terrain d'une largeur moyenne de 30 kilomètres et d'une longueur de 250 kilomètres (1). A l'appui

(1) D'après la Convention interalliée d'août 1916, cette bande de terrain devait être attribuée à la Roumanie, à laquelle on promettait, outre la Transylvanie proprement dite et le sud du Maramouresh, la totalité du Banat jusqu'à la Theiss et une partie importante de la Crishane (cf. le *Temps* du 4 février 1919).

de cette sentence, on invoqua la supériorité numérique des éléments serbes dans le Banat occidental et la prépondérance des Magyars dans la Crishane centrale.

Cependant, la Roumanie n'avait pas étayé ses demandes territoriales uniquement sur l'accord dûment paraphé qu'elle avait en sa possession ; elle avait fait valoir aussi de fortes raisons d'ordre économique ; elle avait insisté sur le caractère géographique unitaire du Banat et sur la convergence des voies fluviales qui fait de cette région le débouché obligatoire du plateau transylvain. Peine perdue. Aussi dédaigneux des nécessités économiques que des conventions diplomatiques, le crayon du Conseil suprême courut sur la carte, coupant les rivières, les canaux, les ponts et les voies ferrées.

Au moment où la Roumanie était déboutée partiellement de ses demandes territoriales, le bruit se répandait qu'elle avait refusé des concessions de pétrole à des financiers étrangers, et que la Serbie, elle, faisait appel aux banquiers et aux techniciens américains. Coïncidence suspecte qui autorisait plus tard le premier plénipotentiaire roumain, M. Jean Bratiano, à déclarer : « A côté des hommes

généreux et nobles qui représentaient la délégation officielle de l'Amérique, une influence logique a été naturellement prise par les hommes de leur entourage qui représentaient des intérêts très importants (1). »

D'autre part, M. Bratiano jugea injurieux dans la forme et inadmissible dans le fond l'article 60 du projet de traité de Saint-Germain qui obligeait la Roumanie à adhérer à l'insertion, dans un traité ultérieur, « des dispositions que les principales puissances alliées et associées jugeraient nécessaires pour protéger en Roumanie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue et la religion ».

En vertu du même article, la Roumanie devait admettre l'inscription dans un autre traité « des dispositions que les puissances jugeraient nécessaires pour protéger la liberté du transit et un régime équitable pour le commerce des autres nations ».

Ne pouvant obtenir qu'on modifiât le texte du traité de Saint-Germain et se trouvant de plus en conflit avec la conférence au sujet de l'occupation de la Hongrie par l'ar-

(1) Discours prononcé à la Chambre des Députés de Bucarest en décembre 1919.

mée roumaine, victorieuse du bolchevisme magyar, M. Bratiano rentra à Bucarest. Là, il se vit aux prises avec des difficultés extérieures et intérieures : harcelé de notes comminatoires par le Conseil suprême, il constata d'un autre côté que certains de ses compatriotes désapprouvaient sa « politique de résistance » à l'égard du tout-puissant aéropage de Paris. Pour donner la parole au suffrage universel, il remit le pouvoir à la fin de septembre 1919 au cabinet militaire Vaitoiano.

II. — La signature des traités.

Le Parlement élu en novembre 1919, encore qu'il ressentît douloureusement la perte du Banat occidental et d'une partie de la Crishane, ne crut pas devoir exposer la Roumanie aux graves périls d'une rupture avec l'Entente. Le premier acte du cabinet Vaida-Voevod fut d'adhérer le 10 décembre aux traités de Saint-Germain avec l'Autriche et de Neuilly avec la Bulgarie.

Le nouveau ministère parapha également le traité relatif à la protection des minorités et s'engagea à ramener l'armée roumaine en

arrière de la Theiss sur la ligne fixée par la Conférence de Paris.

Ce faisant, il obéissait avant tout à la double préoccupation d'assurer aux frontières de la Roumanie nouvelle la caution des grandes puissances et d'éviter un isolement économique particulièrement dangereux au lendemain de la guerre. Il estimait en outre que, si la Roumanie ne s'étendait pas vers l'ouest jusqu'à la frontière convenue en août 1916, elle obtenait par contre une compensation d'importance majeure du côté de l'est où l'effondrement du tsarisme lui permettait d'annexer la Bessarabie et la Bucovine septentrionale.

La question de Bessarabie avait été soulevée une première fois par M. Bratiano devant la Conférence de Paris. Les délégués de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie avaient reconnu la légitimité des prétentions roumaines, mais, en raison de l'opposition de la délégation américaine, l'affaire avait été réservée.

M. Vaida-Voevod la reprit personnellement à Paris et à Londres de décembre 1919 à mars 1920, tout en collaborant à la préparation du traité de paix avec la Hongrie.

Sa tâche était délicate, car il n'avait pas trouvé, à son arrivée en Occident, une atmosphère favorable aux revendications roumaines.

Les grandes puissances, sans doute soucieuses de ménager les chefs de la contre-révolution russe en lutte avec les Soviets, n'entrèrent qu'avec lenteur dans les vues de la Roumanie sur la question bessarabienne.

Au début de mars, enfin, une lettre signée par lord Curzon au nom du Conseil suprême reconnaissait la souveraineté de l'État roumain sur la province située entre le Pruth et le Dniester, mais certaines facultés d'appel à la Société des Nations étaient ménagées à un gouvernement russe futur qui serait éventuellement admis dans le concert des États civilisés.

Quelques jours après, le ministère Averesco succédait au cabinet Vaida-Voevod. Poursuivant les négociations, il obtenait au mois de mai que le droit d'appel de la Russie fût limité aux questions de détail non prévues par le traité spécial relatif à la Bessarabie qui devait être conclu entre la Roumanie et les Alliés ; la signature de ce dernier acte, subordonnée à l'accomplissement par le Gou-

vernement de Bucarest de quelques conditions préalables, eut lieu le 28 octobre 1920 : la Bessarabie était définitivement roumaine ; un droit d'option de deux ans était accordé aux anciens ressortissants russes ; la Roumanie prenait à sa charge une part proportionnelle de la dette russe.

Dans l'intervalle, le traité de paix avec la Hongrie avait été signé à Trianon le 4 juin 1920 et le général Averesco avait appelé M. Take Jonesco à la direction de la politique étrangère de la Roumanie.

Le programme de ce dernier était très clairement exposé dans l'appel qu'il avait adressé au corps électoral en novembre 1919, en qualité de chef du parti conservateur-démocrate :

« Le parti démocrate inscrit comme premier point de son credo politique l'alliance de la Roumanie avec les démocraties de l'Occident, alliance sincère, sans sous-entendus et sans réticences, la seule qui puisse imposer confiance.

« Par la destruction de la monarchie des Habsbourg et l'effondrement temporaire de la Russie, un nouvel état de choses a été créé dans l'Europe orientale.

« Si les nations d'Occident peuvent faire face à toutes les éventualités, aucun des États de l'Orient n'est en mesure d'assurer seul son existence et son indépendance.

« Il est évident que la fondation de la Société des Nations est, et surtout sera, une garantie solide de la liberté et de l'égalité de tous.

« Cependant, dans le cadre de la Ligue des Nations, les alliances sont permises, à condition qu'elles soient défensives et publiques.

« Le parti démocrate est convaincu que seule une alliance de cette nature entre les cinq États, qui, de la Baltique à la mer Égée, séparent l'Allemagne de la Russie, peut garantir la paix de l'Orient et par conséquent celle du monde.

« Le parti démocrate pose donc comme deuxième article de son credo politique : nécessité de liens aussi étroits que possible entre la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, la Yougo-Slavie et la Grèce, auxquelles se joindront, s'ils le désirent, certains autres de nos voisins. Même sans ces derniers, ces États alliés formeraient un bloc de plus de 75 millions d'habitants, constitueraient une grande puissance, et autant dans

la Société des Nations que dans toutes les autres relations internationales, demanderaient et obtiendraient les droits d'une grande puissance.

« Les dispositions des traités de paix qui blessent notre susceptibilité pourront être facilement modifiées lorsque ce bloc se réalisera, de même que nous sommes sûrs qu'elles n'auraient pu se formuler, si ce bloc s'était constitué avant la Conférence de la paix ou dès son ouverture.

« La coordination de l'action diplomatique et l'unification de l'organisation militaire seront les premières conséquences de l'alliance entre les États victorieux de l'Orient. »

III. — La Petite Entente.

Lorsque M. Benes, ministre des Affaires étrangères du Cabinet de Prague, se rendit à Bucarest et à Belgrade au mois d'août 1920, il marqua nettement, par des déclarations publiques, l'objectif principal de son action. Rappelant la résistance qu'avait rencontrée dans divers milieux politiques d'Occident l'idée du démembrement de l'Autriche-Hongrie, il exprima la crainte que la confédéra-

tion danubienne projetée par une des grandes puissances n'aboutît en fin de compte à la résurrection déguisée de la double monarchie; il affirma en même temps que l'entente qu'il souhaitait créer entre les États successeurs — la Petite Entente, comme on l'appelait déjà — devait avant tout s'opposer à la formation de cette confédération suspecte.

Le 23 avril 1921, M. Take Jonesco et M. Voverka, ministre plénipotentiaire tchèque, signèrent à Bucarest un traité d'alliance défensive entre la Roumanie et la République tchéco-slovaque. Ce traité, valable pour deux ans, devait jouer dans le cas d'une agression hongroise non provoquée ; paraphé trois semaines après l'échec de la restauration de Charles IV à Budapest, il était la conséquence logique de l'attitude adoptée par la Roumanie et par l'État tchéco-slovaque : il confirmait leur commune volonté d'enfermer la Hongrie dans la stricte exécution des clauses du Traité de Trianon.

***

Le 7 juin 1921, les Gouvernements de Belgrade et de Bucarest concluaient une con-

vention d'alliance défensive. Celle-ci, à la différence de la convention roumano-tchèque, visait simultanément au maintien du traité de Trianon et du traité de Neuilly : elle répondait à l'éventualité d'une agression bulgare comme à la possibilité d'une attaque hongroise.

Pour amener les Serbes et les Roumains à oublier leurs compétitions de 1919 à propos du Banat occidental ainsi que leurs difficultés au sujet du statut des minorités roumaines de la Macédoine serbe, il a fallu la grande autorité de M. Take Jonesco et de M. Pachitch et les anciennes relations d'amitié et de confiance qui unissaient ces deux hommes d'État.

La convention de juin 1921 était le dernier chaînon du réseau protecteur que les États successeurs des Habsbourg avaient voulu tendre autour de l'irrédentisme magyar: alliance serbo-tchèque de septembre 1920, alliance roumano-tchèque d'avril 1921, alliance roumano-serbe de juin 1921, désormais la Hongrie se trouvait engagée dans de solides lacets.



L'évidente solidarité des intérêts polonais et roumains devant le péril russe n'a pas pu se manifester dès l'été de 1920, au moment où la Pologne chancelait sous les coups de ses ennemis de l'Est. A l'intérieur, la désorganisation des transports, la crise économique et financière, le pacifisme de l'opinion, et à l'extérieur, l'attitude ambiguë des grands Alliés d'Occident, la russophilie des Tchèques et des Serbes, la nervosité des Magyars, tout engageait le Gouvernement de Bucarest à ne pas s'écarter d'une prudente ligne de neutralité.

Les Roumains se bornèrent donc à former des vœux discrets pour leurs voisins du Nord, et ils attendirent que le destin, en favorisant les armes polonaises, leur permît de ne rien dissimuler de leurs sentiments véritables.

Le 3 mai 1921, le prince Sapieha, pour la Pologne, et M. Take Jonesco, pour la Roumanie, mettaient enfin leurs noms au bas d'une convention d'alliance défensive qui resta secrète jusqu'au 25 juillet, date de

l'échange des ratifications à Bucarest. Par cette convention, dont la durée était fixée à cinq ans, la Roumanie et la Pologne se garantissaient mutuellement leurs frontières de l'Est, frontière fluviale du Dniester pour la première de ces puissances, frontière du traité de Riga pour la seconde.

***

Après la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie, la Pologne, il est une quatrième nation dont la Roumanie, selon le programme de M. Take Jonesco, doit s'assurer l'amitié et l'alliance : c'est la Grèce.

A Bucarest comme à Athènes, on a intérêt à ce que la Bulgarie n'essaie pas un jour de réaliser son ancien rêve de mégalomanie, et ne tende pas la main vers la Dobrodgea roumaine et la Thrace grecque. A Bucarest comme à Athènes, on désire avec une égale force que les Détroits ne retombent pas sous la domination turque.

Les Roumains considèrent que la réinstallation de la Turquie comme gardienne des Détroits ne serait qu'une solution provisoire, et une étape vers la mainmise de la Russie

sur l'entrée de la Méditerranée, éventualité qu'ils redoutent par-dessus tout.

Le 9 juillet 1921, M. Take Jonesco déclarait à la Chambre des députés de Bucarest que l'entente roumano-hellénique serait consacrée par un texte dès que la Grèce cesserait d'être en état de guerre.

Les mariages, en février 1921, de la princesse Élisabeth de Roumanie avec le diadoque et de la princesse Hélène de Grèce avec le prince héritier Carol de Roumanie, n'auraient pas été possibles, si la convergence des intérêts des deux nations et la nécessité de liens durables n'avaient été reconnues de part et d'autre.

IV. — Les voisins suspects.

Si l'on veut comprendre les sentiments des Hongrois à l'endroit des Roumains, il n'est que de laisser parler les chiffres ; la Hongrie d'avant-guerre avait une population de 19 millions d'âmes et s'étendait sur 325.000 kilomètres carrés : or, en annexant laTransylvanie, le Maramuresh et une partie de la Crishane et du Banat, la seule Roumanie lui a enlevé 5 millions d'habitants et

100.000 kilomètres carrés, soit plus du quart de sa population et près du tiers de son territoire.

Non seulement les Magyars, habitants de la Transylvanie ou citoyens de la nouvelle Hongrie, haïssent les Roumains, mais ils affectent à leur égard un mépris plus offensant que la haine. Ils considèrent les Roumains de l'ancien royaume comme des Orientaux indolents, corrompus, imperméables à la civilisation européenne ; quant aux Transylvains, qu'ils s'appliquaient encore hier à maintenir dans l'ignorance et la misère, ils les jugent capables d'obéir mais indignes de commander.

Même si la Roumanie avait voulu ignorer l'hostilité de ses ressortissants hongrois, les complots découverts en Transylvanie, les organisations irrédentistes, les agissements du service d'espionnage de Debretsin, les préparatifs d'insurrection magyare en prévision d'une attaque russe sur le Dniester lui auraient imposé une vigilance sévère.

C'est avec un étonnement scandalisé que l'opinion roumaine a appris en 1919 et en 1920 que certaines grandes puissances d'Occident pensaient à rendre leur amitié à la Hongrie. L'Angleterre, l'Italie et la France

ont été accusées tour à tour par la presse de Bucarest de surexciter imprudemment le chauvinisme magyar. La nouvelle d'une convention franco-hongroise (1) a suscité en Roumanie la plus vive défiance en juillet-août 1920. Tous les journaux ont repoussé l'idée d'une sorte de « Ligue Blanche » composée de la Pologne, de la Hongrie et de la Roumanie et destinée à mater le bolchevisme. En Roumanie, comme en Yougo-Slavie et en Tchéco-Slovaquie, on disait bien haut que les mercenaires magyars que d'aucuns songeaient à lancer contre les Soviets, seraient payés en définitive aux frais des voisins immédiats de la Hongrie, et non sur les budgets des États promoteurs de la croisade anticommuniste.

La France semblait alors méconnaître étrangement les réalités de l'Europe centrale et se tromper sur les rapports véritables des peuples et la physionomie des intérêts nationaux. Un grand journal parisien, très répandu à l'étranger et considéré souvent comme officieux, n'allait-il pas jusqu'à pré-

(1) Convention purement économique et concernant des intérêts particuliers, mais dont le caractère a été dénaturé par une certaine presse étrangère.

dire une « réconciliation » de M. Take Jonesco avec l'amiral Horthy et à envisager comme possible la rétrocession de Temesvar à la Hongrie. Ces fantaisies ont produit sur les Roumains le même effet que produirait sur nous un article de journal anglais annonçant des transactions de M. Poincaré avec le maréchal von Hindenburg et une cession éventuelle de Strasbourg à l'Allemagne.

***

Il n'y a pas entre la Roumanie et la Bulgarie des divergences de sentiments et d'intérêts aussi graves que celles qui rendent presque inconcevable une entente roumano-hongroise.

Le désaccord entre les deux nations est né, dans les années qui ont précédé la guerre européenne, de la question de la Dobrodgea. Celle-ci est un de ces épineux problèmes territoriaux de l'Orient dans lesquels les arguments ethniques, géographiques, historiques, économiques, et la mauvaise foi par surcroît, sont susceptibles de combinaisons infinies.

Lorsqu'en 1913, le traité de Bucarest enleva à la Bulgarie les deux districts méridionaux de la Dobrodgea, qui lui appartenaient depuis 1878, pour les incorporer à la Dobrodgea

roumaine, le dissentiment latent entre Bucarest et Sofia entra dans une phase aiguë.

En 1916, les Bulgares, alliés des puissances germaniques, se vengèrent des humiliations qu'ils avaient subies trois ans auparavant : leurs troupes entrèrent en Valachie et ajoutèrent au fardeau de l'occupation allemande le poids additionnel de leurs rancunes.

Finalement, la paix générale ayant été tout autre que celle qu'espéraient les Bulgares et leurs associés, la Roumanie récupéra entre le Danube et la mer Noire sa frontière de 1913.

Donc, la pomme de discorde de la Dobrodgea d'une part, et les souvenirs de la deuxième guerre balkanique et de la guerre européenne d'autre part, tels sont les facteurs qui peuvent troubler les rapports de bon voisinage entre les Roumains et les Bulgares. Toutefois, il n'est pas absurde d'imaginer que la Bulgarie, par un effort de modération, puisse renoncer à revendiquer la Dobrodgea qui n'a pas pour elle l'importance économique majeure qu'elle a pour la Roumanie et où, d'ailleurs, ses nationaux ne forment qu'une petite minorité ; on peut prévoir également que les souvenirs de 1913 et de 1916 perdront avec le temps de leur âcreté.

***

Les relations du royaume bas-danubien avec la république des Soviets moscovites ont été plutôt froides jusqu'à ce jour; les échanges de radiotélégrammes n'ont pu aboutir en quatre ans à l'ombre d'un résultat positif.

A plusieurs reprises, le Gouvernement de Bucarest a déclaré catégoriquement qu'il se refuserait à traiter la question de Bessarabie avec les représentants des Soviets et qu'il la considérait comme définitivement close.

Il est bon d'observer, à propos du statut de la Bessarabie, que ce ne sont pas seulement les bolcheviks, mais les Russes de tous les partis qui se montrent hostiles à la Roumanie. En 1919, M. Take Jonesco a refusé un entretien que lui offrait, à Londres, M. Milioukov, le chef des cadets, parce que ce dernier avait écrit au sujet de la Bessarabie une brochure antiroumaine. Dans l'automne 1920, tous les journaux rédigés ou inspirés par les exilés russes de Paris, de Londres et de New-York ont unanimement protesté en termes violents contre l'attribution à la

Roumanie de la province d'entre le Pruth et le Dniester.



Le problème russe est pour la Roumanie un problème vital, le plus important de sa politique étrangère.

Au XIXe siècle, l'État roumain a dû pratiquer une politique d'oscillation et d'équilibre entre les deux grands empires qui le touchaient au nord et à l'est. L'Autriche-Hongrie et la Russie, qui possédaient l'une et l'autre des provinces roumaines, avaient intérêt toutes deux à empêcher le royaume libre de Roumanie de se fortifier et de grandir, mais, heureusement pour les Roumains, les ambitions slaves et autrichiennes se contrariaient mutuellement, et les néo-Latins du Bas-Danube, placés en quelque sorte dans l'angle mort des impérialismes rivaux, ont pu sauvegarder leur indépendance. Une entente entre les Habsbourg et les Romanov sur la question d'Orient eût été une calamité pour la Roumanie. Dans la période critique de 1871 à 1878, le Gouvernement de Bucarest en a fait la douloureuse expérience : la

France était réduite au silence, l'Angleterre était rassasiée et indifférente, les puissances germaniques laissaient momentanément à la Russie toute liberté d'action contre la Porte ; la Roumanie se trouvait donc seule et sans appui sur le chemin de l'expansion russe. En cette position périlleuse, elle se résolut à suivre l'astucieux conseil de Bismarck : elle se jeta dans les bras du géant moscovite dans l'espoir de l'adoucir et de le désarmer. Mais ce fut en vain : la Russie lui prit les trois districts de la Bessarabie du Sud, et le Congrès de Berlin approuva solennellement cette spoliation.

La politique d'avances à la Russie faisait ainsi lamentablement faillite ; il fallait chercher contre les entreprises slaves autre chose que des garanties sentimentales. Dès que la Triple-Alliance se constitua, la Roumanie respira ; elle voyait enfin s'élever une digue capable de résister à la poussée de ses voisins de l'Est, et, en 1883, le roi Charles se mit avec empressement sous la protection de Vienne et de Berlin. Là aussi, les Roumains eurent des déboires ; l'appui qu'on leur accorda ne fut pas désintéressé ; il fallut payer à la finance et à l'industrie germaniques un

tribut plus lourd que celui que les Principautés versaient jadis à la Porte suzeraine.

Il n'en est pas moins vrai que, de 1878 à la guerre européenne, une rancune et une défiance tenaces à l'égard de la Russie inspirèrent constamment les gestes et l'attitude des hommes d'État roumains. De 1914 à 1916, l'évocation du péril russe a été l'argument capital des germanophiles et des neutralistes, argument d'autant plus efficace que nul n'ignorait que les négociations de la Roumanie avec l'Entente, en vue d'une alliance militaire basée sur des garanties territoriales, étaient entravées par le Cabinet de Pétrograd.

D'une manière générale, s'il est un enseignement lumineux qui se dégage de l'histoire des Roumains, c'est la certitude que toutes leurs épreuves sont nées de leur voisinage avec de trop puissants empires, celui des Habsbourg au nord, celui des tsars à l'est, celui des sultans au sud. Aujourd'hui les Turcs semblent refoulés vers l'Asie, la Bulgarie est réduite à des proportions modestes, l'Autriche est disloquée, la Hongrie est sévèrement surveillée par ses voisins immédiats, mais la Russie passe par une

crise dont on ne sait encore si elle est une agonie ou une genèse. Demain, la Roumanie peut donc voir surgir encore le péril russe ; que doit-elle faire pour sa sécurité future ?

Son passé le lui crie impérieusement : elle doit tout tenter pour faire obstacle à la résurrection d'une grande Russie unitaire. Celle-ci, qui recruterait aisément des alliés et des complices, se hâterait de soulever la question de Bessarabie. De plus, n'est-il pas évident qu'elle serait forcée de se frayer une issue vers la mer libre et de reprendre, à nouveaux frais, en tendant la main vers Constantinople et les Détroits, la politique traditionnelle des tsars ? Mais la vie économique de la Roumanie, son indépendance, son développement sont conditionnés aussi par un accès possible à la mer libre, et les Détroits sont la porte commune de la maison roumaine et de la maison russe. Que ces deux pays, également producteurs et exportateurs de céréales et par conséquent concurrents, se présentent simultanément devant la même porte et l'on verra le plus grand bousculer le plus petit et mettre les clefs dans sa poche. Évincée par l'État moscovite de la route commerciale qui la met en contact avec

le reste du monde, la Roumanie courrait le risque de périr asphyxiée. La liberté des Détroits est pour elle une nécessité vitale, tout comme l'intégrité de son territoire.

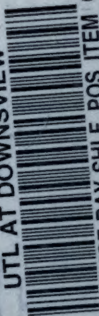
La prudence la plus élémentaire invite donc la Roumanie à travailler contre la renaissance de la Russie de 1914. Où trouvera-t-elle des alliés pour cette tâche qui excède de beaucoup ses propres forces ? Ses associés naturels seront tout d'abord les jeunes États édifiés par les peuples allogènes sur les ruines de l'Empire des tsars, c'est-à-dire les nations baltes, la Pologne et peut-être l'Ukraine ; ses auxiliaires spontanés seront ensuite les pays d'Europe qui appréhendent de voir surgir dans la Méditerranée orientale et sur le flanc de la route maritime de l'Inde une puissance de premier plan.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

L'ÉVOLUTION POLITIQUE

5220. — Tours, imprimerie E. Arrault et C[ie].


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 07 01 13 004 2